DERNIÈRE ÉDITION

# Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12609 – 4,50 F · Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : André Fontaine – MERCREDI 14 AOUT 1985

## Noirs et Américains

**Dans le mouvement d'opinion qui se développe aux Etats-Unis contre l'apartheid en Afrique du Sud, la *minorité noire américaine* a joué jusqu'à présent le rôle d'éveilleur de consciences. Du pasteur Jesse Jackson à Mme Coretta King, la veuve de Martin Luther King, assassiné en 1968, on ne compte plus les *personnalités noires qui ont* défilé ces derniers mois devant l'ambassade sud-africaine, à Washington, pour protester contre la politique raciale du régime de Pretoria. Fait remarquable : ce regain d'activisme apparaît alors que, depuis les terribles émeutes de Watts, en 1965, le calme règne, à quelques notables exceptions près (comme à Miami en 1980), dans les ghettos noirs des villes américaines.**

***Avec son extraordinaire* faculté d'absorber et de canaliser les revendications, le système américain a réussi, au cours des deux dernières décennies, à désamorcer l'explosion en faveur de laquelle œuvraient les radicaux du Black Power et des Panthères noires. Les partisans, parmi les Noirs, de l'intégration ont finalement pris le pas sur ceux de la rupture. Ils étaient, il est vrai, confortés par le pouvoir fédéral – en particulier sous les présidences de Lyndon Johnson et de Jimmy Carter, – qui a encouragé *l'application de lois* dont certaines étaient votées depuis un siècle...**

**En 1985, les acquis de la communauté noire américaine sont essentiellement d'ordre politique. Depuis le vote, en 1964, de la loi sur les droits civiques – M. Reagan se rangeait parmi ses adversaires, – le nombre d'élus noirs, tant au niveau local que national, n'a cessé d'augmenter. On en compte aujourd'hui environ six mille, dont une vingtaine à la Chambre des représentants. C'est là toutefois une proportion encore faible (1,2 %) de l'ensemble des *postes électifs aux Etats-Unis*, alors que la communauté noire regroupe environ 12 % de la population américaine.**

**La stratégie électorale adoptée par les mouvements noirs depuis le milieu des années soixante-dix s'est particulièrement exercée dans le cadre *municipal. De nombreuses* grandes villes américaines – Los Angeles, Philadelphie, Chicago – ont à leur tête un maire noir, résultat d'une mobilisation exceptionnelle de la communauté de couleur par les *organisations intégrationnistes*.**

**Si l'égalité civique des Blancs et des Noirs est aujourd'hui complète et si la ségrégation officielle a disparu de la vie publique, les différences de statut social entre les uns et les autres demeurent pour l'essentiel ce qu'elles étaient il y a vingt ans. *Le nombre des « cols blancs »* de race noir a triplé, certes, et on a vu émerger une bourgeoisie d'affaires noire, consciente de son rôle et de ses responsabilités. Mais les maux – chômage, drogue, insalubrité urbaine, *inégalités scolaires* – qui accablent la population des ghettos restent aussi criants.**

**L'écart paraît même s'être creusé, ces dernières années, sous l'effet de la crise et des coups portés par le gouvernement de M. Reagan contre la politique « préférentielle » de l'emploi en faveur des Noirs. Les jeunes sont les premiers frappés : un sur deux, dans les ghettos noirs, est sans travail.**

**Ainsi les succès symboliques *et politiques des Noirs sont-ils* allés de pair avec une aggravation des conditions socio-économiques de cette communauté. La tolérance raciale s'est accrue, mais, à l'évidence, les Blancs continuent à vouloir vivre entre eux. Les descendants des anciens esclaves se sentent, *aujourd'hui, dans leur grande* majorité, à la fois Noirs et Américains ; mais les risques persistent que se perpétuent deux sociétés séparées et inégales.**

*(Lire nos informations page 4.)*

## Un appel de Jean-Paul II : « Que faisons-nous pour le bien de l'Afrique ? »

***Jean-Paul II est attendu, mercredi 14 août, à Bangui, en République centrafricaine, quatrième étape de sa tournée en Afrique.***

***A Yaoundé, où il achève une visite de quatre jours, le pape a prononcé, mardi, un important discours. Il a appelé la communauté internationale à respecter l'identité et la dignité du continent africain.***

***Le souverain pontife a invité les pays du Nord à ne pas « polariser leur attention sur les problèmes de sécurité Est-Ouest » et à « se soucier bien davantage des disparités croissantes avec les pays dits du Sud ».***

De notre envoyé spécial

Yaoundé. – Dans son allocution devant les corps constitués et le corps diplomatique, lundi 12 août à Yaoundé, Jean-Paul II lancé une sorte d'appel à la conscience internationale : *« Que faisons-nous pour le bien de l'Afrique ? »* L'indépendance nationale a assurément constitué un progrès mais elle doit produire tous ses effets, être respectée, notamment par la prise en compte de la volonté des pays africains.

Le pape a appelé la communauté internationale à prendre l'Afrique au sérieux en respectant son identité et sa dignité. Il a choisi pour le faire le *Cameroun, la plus longue étape* de son troisième voyage en Afrique, la plus dense en rencontres. Le Cameroun, carrefour d'ethnies et de religions, ouvert sur le monde francophone et anglophone, bénéficiant d'une position stratégique à la lisière de la forêt et de la savane comme l'avaient compris les colonisateurs allemands à la veille de la première guerre mondiale, est aussi un peu une *« Afrique en miniature »*. Jean-Paul II a cherché notamment à rappeler aux nations riches leurs responsabilités. Après les périodes de décolonisation et les guerres d'indépendance qui suscitèrent les investissements politiques et idéologiques, les pays qu'il est convenu d'appeler du nord semblent avoir rétréci leur horizon à leurs problèmes nationaux.

*« On peut espérer,* a déclaré le pape à propos de l'aide internationale aux pays d'Afrique *que les problèmes de sécurité est-ouest ne polarisent pas trop l'attention et l'emploi des ressources des pays dits du Nord : puissent-ils se soucier bien davantage des disparités croissantes avec les pays dits du Sud. »*

PHILIPPE PONS.

*(Lire la suite page 3.)*

## Le Boeing japonais : Une série de facteurs à l'origine de la catastrophe

**Quatre personnes, deux femmes et deux enfants, ont réchappé de la catastrophe aérienne survenue au Japon lundi 12 août. Les quatre survivants *ont* été retrouvés dans les débris du Boeing-747 de la Japan Airlines qui s'est écrasé sur les pentes du mont Osutaka à l'ouest de Tokyo. L'appareil, qui assurait la liaison Tokyo-Osaka, avait à son bord cinq cent neuf passagers et quinze membres d'équipage. Trois autres personnes se trouveraient, dans un état comateux, bloquées dans l'appareil.**

**Peu avant la chute, le pilote du Boeing a fait état de problèmes de fermeture de la porte arrière droite. Mais cette explication apparaît insuffisante aux spécialistes. Une série de facteurs différents seraient à l'origine de la catastrophe.**

De notre correspondant

Tokyo. – On revient de l'enfer. Les parachutistes héliportés, mardi matin à 9 h 45, sur le site de l'accident du Boeing-747 de Japan Airlines (JAL), ont trouvé quatre survivants près des débris fumants du Jumbo-Jet qui s'est écrasé à 19 heures, heure locale (10 heures GMT), sur les pentes du mont Osutaka (1 639 mètres), à 120 kilomètres à l'ouest de Tokyo. Les quatre rescapés sont deux femmes et deux enfants.

A l'aube, l'hélicoptère de la *chaîne de télévision japonaise* NHK avait levé le rideau sur une scène de désolation : aucune trace de vie humaine n'avait été d'abord aperçue sur les lieux du drame, et l'on jugeait infimes les chances de retrouver des survivants parmi les cinq cent neuf passagers et quinze membres d'équipage, qui avaient décollé lundi à 18 h 12 de l'aéroport de Tokyo-Haneda à destination de Osaka, au sud-est du Japon. Avec cinq cent vingt morts et quatre survivants, l'accident du vol 123 des JAL prend place au second rang dans la liste des grandes tragédies aériennes de l'histoire et la première pour un seul appareil.

La course à la mort du Boeing des JAL a été reconstituée au cours de la nuit. 18 h 29, le pilote de l'avion, qui faisait route au sud le long de la côte pacifique du Japon a signalé au *poste de contrôle de l'île de Oshima*, au sud-est de Tokyo, que la porte arrière droite sur le fuselage de l'appareil avait été endommagée. Le pilote, Masami Takaham, quarante-neuf ans, 12 400 heures de vol dont 4 588 sur 747, a indiqué qu'il allait chercher à effectuer un atterrissage de fortune sur la base aérienne de l'US Air Force à Yakato, à l'ouest de Tokyo.

*(Intérim.)*

*(Lire la suite page 7.)*

## NOUVELLE-CALÉDONIE

## L'offensive de l'opposition

Après le vote de l'Assemblée nationale, dans la nuit de lundi à mardi, approuvant la loi sur l'évolution de la *Nouvelle-Calédonie* et portant de dix-huit à vingt et un le nombre des conseillers de la région de Nouméa (en l'absence du premier ministre, le gouvernement étant représenté par MM. Pisani et Labarrère), le Sénat ne se saisira de ce texte que mercredi après-midi 14 août. Le président de la commission des lois, M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), a estimé, en effet, qu'il convenait d'attendre l'arrivée à Paris, *prévue pour mercredi matin*, de M. Dick Ukeiwé, sénateur (RPR), président du gouvernement territorial de Nouvelle-Calédonie.

Après l'examen du texte en commission, la discussion en séance publique ne pourra commencer, au plus tôt, au *Palais du Luxembourg* que le 19 août dans l'après-midi, du moins si les sénateurs acceptent de siéger un lundi. Dans ces conditions, *contrairement aux espoirs du gouvernement*, l'adoption définitive du texte – l'Assemblée nationale ayant le dernier mot – ne pourra intervenir avant le milieu de la semaine prochaine.

L'opposition, tant à l'Assemblée qu'au Sénat, où elle est majoritaire, a d'ores et déjà prévu de saisir alors, de nouveau, le Conseil constitutionnel. Elle met en cause le nombre de conseillers retenu pour la région de Nouméa – toujours insuffisant à ses yeux – mais, surtout, la procédure *adoptée par le pouvoir pour l'organisation* de cette session extraordinaire.

Tout se passe comme si l'opposition multipliait les manœuvres de retardement au point de rendre inutile l'application de la nouvelle loi, à quelques mois de l'échéance législative.

Mais la querelle lancée notamment par M. Giscard d'Estaing sur la *constitutionnalité de la procédure* choisie par le président de la République pour demander au Parlement une nouvelle lecture du texte partiellement invalidé par le Conseil constitutionnel a surtout, en fait, une valeur préventive. En promettant de saisir sur ce point le Conseil constitutionnel, M. Giscard d'Estaing cherche à obtenir du juge suprême une limitation par avance de l'un des pouvoirs du chef de l'Etat, celui que lui confère, précisément, l'article 10 de la Constitution. Le recours par M. Mitterrand à cette possibilité de demander une nouvelle délibération d'un texte mettrait *en effet en difficulté un gouvernement* et une majorité issus des élections de mars 1986 qui lui seraient opposés.

J.-M. C.

*(Lire page 6 les articles de MICHEL KAJMAN et PATRICK JARREAU.)*

## L'IMPOSSIBLE DIALOGUE AU PAYS BASQUE ESPAGNOL

# Madrid face au défi de l'ETA militaire

De notre envoyé spécial THIERRY MALINIAK

Bilbao. – Le problème basque est-il décidément insoluble ? Dix ans après la mort de Franco et près de trois ans après l'arrivée *de la gauche* au pouvoir à Madrid, on se surprend encore à Bilbao à se poser la question. La violence, une fois de plus, domine la scène politique, après une précaire accalmie : quatre assassinats au Pays Basque espagnol dans la seule semaine du 29 juillet au 4 août, un « score » depuis longtemps inégalé. A ceux qui spéculaient, non sans imprudence, sur la fin prochaine de ce que les uns appellent « terrorisme » et les autres « lutte armée », l'ETA – qui a déjà assassiné vingt-sept personnes depuis le début de l'année – vient d'opposer un sanglant démenti. Un démenti qui a apparemment *surpris* à Madrid, mais qui n'a étonné personne à Bilbao.

Il y a peu de temps encore, le gouvernement socialiste pouvait penser qu'il *était* sur la bonne voie.

Au plan policier, les mesures *prises* par le gouvernement français contre les membres de l'ETA réfugiés au nord des Pyrénées avaient incontestablement affaibli l'organisation. *Quelques* coups de filet de la police espagnole (dus notamment aux informations fournies par Paris) étaient venus compléter le travail.

Au plan politique, les socialistes se réjouissaient du « pacte de législature » conclu en janvier dernier avec les nationalistes modérés du PNV (Parti nationaliste basque), la formation majoritaire dans la région : un pacte qui devait permettre d'isoler les plus radicaux, c'est-à-dire l'ETA et la coalition qui lui est proche, Herri Batasuna.

Force est aujourd'hui de déchanter. Par sa récente offensive, l'ETA a voulu *rappeler* – chacun *en est* persuadé au Pays basque – qu'il n'y avait pas de solution possible sans elle. En assassinant, le 29 juillet, un vice-amiral en plein centre de Madrid, elle a aussi démontré qu'elle avait recouvré son niveau opérationnel. *« Les mesures prises par le gouvernement français au Pays basque ont été trop tardives, car l'ETA, qui s'y attendait, avait déjà commencé à reconstituer son infrastructure ailleurs »*, affirme un dirigeant de Herri Batasuna, très proche des clandestins.

Est-on revenu à la case départ ? Forts de leurs récents « succès militaires », l'ETA et ses partisans réaffirment avec une sereine intransigeance leurs positions jusqu'au-boutistes : toute solution passe, selon eux, par une négociation sur la base de l'« alternative KAS », le « programme minimum » de l'ETA, qui prévoit notamment l'amnistie, le remplacement des forces de l'ordre espagnoles par la police autonome basque, l'intégration de la Navarre au Pays basque et la reconnaissance du droit à l'autodétermination.

Touchés, quoi qu'ils s'en défendent, par la recrudescence des attentats, les socialistes, de leur côté, *font* preuve de la même fermeté pour exclure toute « négociation politique » avec l'ETA militaire. A leur yeux, seules peuvent être négociées avec les *indépendantistes* les modalités de leur « adieu aux armes ».

*Est-ce donc l'impasse* totale ? Au-delà des déclarations de principe, les positions sont en fait plus nuancées qu'il n'y paraît. Les habituels « porte-parole officieux » de l'ETA à Saint-Sébastien soulignent avec une insistance particulière que l'organisation clandestine est aujourd'hui plus *« flexible »* que par le passé.

A les entendre, la lassitude commence à *faire son apparition* dans ses rangs, ainsi que le désir d'*« en finir »* avec une situation qui s'éternise.

Les dirigeants de l'ETA n'attendraient, selon cette thèse, que quelques concessions formelles du gouvernement espagnol (telle la reconnaissance théorique d'un droit à l'autodétermination dont il ne serait pas fait *usage... « pour le moment »)* pour pouvoir déposer les armes en affirmant que *« la lutte ne fut pas inutile »*. La vieille revendication d'une discussion *« d'égal à égal »* entre la direction de l'ETA et l'état-major des forces armées espagnoles appartiendrait définitivement au passé.

Les socialistes, de leur côté, restent sceptiques. Depuis leur victoire électorale en 1982, les tentatives discrètes pour prendre langue avec les indépendantistes n'ont pas manqué, mais ont toutes échoué. Tel dirigeant socialiste basque, tel sénateur du PNV, tel officier de la garde civile, *tel* diplomate français, tentèrent, l'un après l'autre, de jouer les « bons offices », mais se heurtèrent tous, apparemment, à l'intransigeance de l'ETA, au sein de laquelle les « durs » semblent toujours réussir à imposer leur vues.

En *est-il autrement aujourd'hui ?* La multiplication des assassinats peut-elle être interprétée comme un signe de « flexibilité » ? L'ETA peut-elle prétendre négocier au nom de *l'ensemble de la population basque*, alors que la coalition Herri Batasuna représente environ 15 % de l'électorat de la région ?

Autant de questions que se posent les socialistes à *Bilbao*, qui sont toutefois loin d'être d'accord entre eux quant à la stratégie à suivre. Tous récusent, certes, la possibilité d'une négociation directe et publique avec l'ETA militaire. Mais avec Herri Batasuna, son « bras politique » ? Est-il avisé de « marginaliser », voire de déclarer illégale, comme le voudraient les « durs », cette coalition ?

*(Lire la suite page 5.)*

**Le Monde**

MÉDECINE

## Des régimes qui profitent

*Chaque année, pendant les vacances d'été, se déclare la guerre des kilos. Mais combien d'« opérations maigritude » où le spectaculaire n'a d'égal que l'éphémère !*

(Lire page 9 l'article du professeur BERNARD GUY-GRAND.)

## L'Himalaya coupe le souffle

*Deux accidents survenus au cours d'expéditions himalayennes soulèvent le problème de la pathologie liée à la haute altitude*

(Lire page 9 l'article du docteur JEAN-PAUL RICHALET.)

## LIRE

# enquête

## PHOENIX, AMÉRIQUE 1985

# Le tourniquet de la Mexamérique

**par BERNARD GUETTA**

***D'un côté, c'est l'Amérique ; de l'autre, le tiers-monde. Le Nord attire le Sud comme un aimant. Mais la Border Patrol veille au grain.***

Phoenix (Arizona). — Tout au long de la route qui descend vers Tucson, puis vers la frontière mexicaine, c'est l'Amérique. Une Amérique de cactus qui, de leurs bras levés, font illégalement du stop sur le bas-côté, une Amérique de longues étendues sèches que rompent soudain des champs irrigués ou bien le fin gazon du golf flanquant un village de résidences secondaires planté là, entre des montagnes grosses et plates, rouges, ocre et souvent blanches, éclatantes de blancheur, à la crête.

La chaleur assomme l'air conditionné de la voiture, mais c'est l'Amérique, toute pimpante d'enseignes familières promettant leurs hamburgers et un Coca gratuit pour un plein d'essence. Elles sont toujours là, et en force, lorsqu'on entre dans Nogales, la ville frontière dont les rues, d'abord, se croisent à angle droit, puis s'incurvent, se tordent, s'étouffent, grimpent.

Au fond d'une étroite vallée, si étroite qu'on croirait pouvoir se serrer la main d'un coteau à l'autre, un vieux bâtiment de béton crasseux abrite le poste frontière.

Au sud, ce n'est plus du tout l'Amérique : c'est le tiers-monde aux façades colorées et lépreuses, aux immeubles fraternellement reliés par les cordes à linge, aux trottoirs grouillants, car on marche encore à pied et on fait encore des enfants, beaucoup d'enfants, qui déambulent en bandes avec de grands yeux remplis d'une science de la vie qui, dans la pauvreté, s'apprend sans retard scolaire. Au nord, c'est-à-dire exactement de l'autre côté du grillage, un vaste parking entoure l'opulent supermarché tranquille et propret dont, au millimètre près, les rayons sont exactement organisés de la même façon qu'à San-Francisco ou à Washington, Phoenix ou Chicago.

### Un rideau « de tortilla »

Si pourtant, comme l'Ouest attire l'Est, le Nord aimante le Sud de toute la promesse de ses richesses, le rideau, ici, n'est dit que « de tortilla ». Il arrive qu'on meure à tenter de le franchir par un chemin qui vous perd dans un désert, il arrive que des économies d'années et d'années disparaissent dans la poche d'un passeur escroc : le drame arrive, mais il arrive très souvent aussi — peut-être bien un million de fois en 1974 — qu'on passe, malgré la Border Patrol, le corps d'élite qui est à la frontière ce qu'est au crime le FBI, bras efficace et redouté de l'État fédéral.

Cet après-midi-là, remontant de la vallée à son quartier général, Fred Rangel faisait amorcer un virage à son tout-terrain, lorsqu'il dut freiner pour laisser traverser un piéton. Apparemment parce qu'il ne savait pas si la route était ou non à lui, l'homme hésita un quart de seconde, et aussitôt — mais avec la mollesse mécanique que l'on met à écarter une mouche — Fred Rangel décrocha le combiné de sa radio pour demander l'assistance d'un collègue. Plus tard, il expliquera — élémentaire, mon cher Français ! — que, premièrement, personne ne craint d'être écrasé par un véhicule de police et que l'hésitation de ce piéton avait donc trahi l'irrégularité de sa situation, et que, deuxièmement, le poids de sa « valise » indiquait qu'il se rendait au Sud après un séjour au Nord et non l'inverse.

Misérable sac de sport troué, la « valise » ne contient que trois hardes, mais aussi deux fausses cartes de sécurité sociale (la caisse de retraite fédérale américaine) et des reçus de mandats envoyés des Etats-Unis au Mexique. L'affaire est claire. Il est évident que le malheureux travaille illégalement aux Etats-Unis, qu'il y réside sans doute depuis longtemps, mais Fred Rangel, maugréant que l'identité donnée est évidemment fausse, lui fait signer un formulaire déclarant qu'il quitte « volontairement » le pays et l'accompagne jusqu'au tourniquet qui, au poste frontière, tourne vers le Mexique.

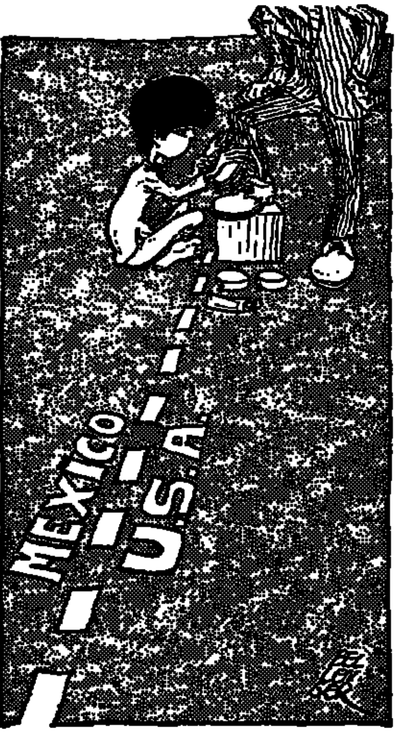
Quotidiennement, la Border Patrol y raccompagne ainsi, sans autre forme de procès, des dizaines et des dizaines de malchanceux, beaucoup plus certains jours, car il n'est évidemment pas question d'engager des poursuites judiciaires pour une simple tentative d'entrée illégale en territoire américain. Plus d'un million de personnes ont été, pour cette raison, interpellées en 1984, le long des quelque trois mille kilomètres qui tracent, d'une côte à l'autre, la frontière avec le Mexique.

Même avec une justice extrêmement expéditive, entamer des procédures reviendrait donc à des sommes folles, ferait exploser les prisons rien qu'en délais d'audience, obligerait sans doute à créer des camps de détention qu'il faudrait, alors, doter de miradors — bref, l'apocalypse tant pour l'image des Etats-Unis que pour leurs relations avec le Mexique et avec leurs propres citoyens d'origine hispanique. Il vaut mille fois mieux recourir au « départ volontaire », dont presque personne ne refuse de signer le formulaire car une expulsion prononcée par un tribunal interdit d'abord, pour longtemps, de faire une demande de visa et vous menace surtout, à la récidive, d'une peine de détention, alors que vous récidivez sans risque si vous partez « volontairement ».

Le tourniquet tourne, et des deux vastes cellules de la Border Patrol de Nogales, au poste frontière, la navette est quasi permanente. Dès qu'on a de quoi remplir un minibus ou deux, on y entasse tout le monde et l'on descend, sous la seule garde du conducteur, au fond de la vallée : « Allez, hop ! Vous pouvez partir : c'est par là. »

Est-ce qu'on ne finit pas par trouver ce travail un peu vain ?

Ah, mais pas du tout, a répondu Wes Knippler, et, faisant voler le tout-terrain d'un ravin à un chemin muletier et d'un promontoire à une ruelle mal famée, le jeune collègue de Fred Rangel a expliqué comment la Border Patrol « évitait la catastrophe en limitant les dégâts ». D'accord, dit-il, il y a partout des trous dans le grillage et il suffit de se pencher, pas même de ramper ; mais après ? « Vous voyez cette voiture, là ? C'est un de nos hommes : il observe et nous alerte. » On peut passer, c'est vrai, plus haut, « mais ensuite, reprend cet ancien garde d'immeuble new-yorkais, qui apprécie tant le climat arizonien, il faut aller à la gare routière (qui est surveillée) ou sur la route (qui l'est aussi) où se repèrent aisément les voitures des passeurs — toutes des guimbardes, car elles sont automatiquement saisies quand est constaté le délit ».




*Dessin de JACQUES BELLENGER*

Rester en ville le temps qu'il faut ? Pas évident, paraît-il, car cacher des illégaux, c'est dangereux si l'on en fait un métier, et ça prend beaucoup de temps si ça n'en est pas un. Mais là où il n'y a plus de grillage, plus rien d'autre qu'une ligne sur la carte et la solitude d'un espace vierge, qu'est-ce qui empêchera un homme déterminé... ?

Malheureusement pour lui, beaucoup de choses. Le terrain, d'abord, est miné d'appareils de détection qui, au premier mouvement suspect, sonnent l'alerte au quartier général. Un coup de volant et on cueille tout le monde ; ou, mieux encore, la Border Patrol va tranquillement attendre ses proies là où elle sait qu'elles vont se diriger, car, « pour que les gens se repèrent, les passeurs donnent des points de rendez-vous facilement visibles à partir des différents points d'entrée. Par exemple, d'ici, ce sera ce toit rouge, là-bas ». Et s'il n'y a pas de rendez-vous trop évident avec un passeur, si un pas de trop n'a pas déclenché de sonnerie, on pourra, bien sûr, marcher. « Mais, demande Wes Knippler, vers où ? La prochaine ville, Tucson, est à 100 kilomètres, sur lesquels il n'y a ni eau ni nourriture : seulement la chaleur, le danger de se perdre et la voie ferrée que nous surveillons. »

Avec, en plus, des avions, des indicateurs, des hélicoptères et des lunettes permettant de voir de nuit comme en plein jour, c'est ainsi que la Border Patrol « limite les dégâts » : une interpellation pour un passage réussi, estime-t-on, généralement. Sur ce seul morceau arizonien de la frontière, on relève à cette date une augmentation, par rapport à l'année dernière, de 147 % du nombre des interpellations, et donc, probablement, de celui des entrées clandestines.

### Symbiose

« Frontière » n'est, en fait, plus le bon mot : c'est d'une ligne d'obstacles qu'il s'agit, traversant — mais sans la couper — une région dont les plus prudents disent qu'elle forme symbiose et certains qu'elle préfigure une « Mexamérique » (1). Sur les parties californienne et texane de cette ligne, de grandes villes ne pourraient pas plus se passer l'une de l'autre que les usines de leurs ouvriers. Sans cette main-d'œuvre bon marché, ici même, en Arizona, mais en Californie surtout, les grands ranchs ne pourraient plus tourner non plus, sauf à provoquer un bond spectaculaire des prix alimentaires et de l'inflation.




L'*Arizona Republic* — qui n'est pas vraiment spécialisé en politique étrangère — rend compte des élections mexicaines avec autant de détails et de connaissance du pays que s'il s'agissait d'une présidentielle américaine ; et, à Phoenix, de jeunes libéraux vibrent aux tentatives de l'opposition (pourtant conservatrice) de vaincre la fraude organisée par le parti (théoriquement progressiste) au pouvoir.

« Symbiose » ? Le mot semble bien faible quand on entend Lupe Sanchez, président de l'Arizona Farm Workers Union, expliquer comment il tente de contrecarrer la tendance nouvelle des propriétaires de ranchs arizoniens à aller se développer dans l'Etat mexicain limitrophe de Sonora, où la main-d'œuvre légale est encore moins onéreuse que l'illégale aux Etats-Unis.

Tommy Espinosa, ancien militant de la cause hispanique, aujourd'hui promoteur immobilier et démocrate, raconte ainsi qu'il a déjà rencontré deux présidents et un vice-président américains et deux présidents mexicains, et ajoute aussitôt que cela ne lui serait pas arrivé s'il avait été uniquement américain ou uniquement mexicain.

Vous voulez dire que les deux gouvernements pensent pouvoir se servir de vous ? Il éclate de rire : « *Vous avez mis dans le mille, mon vieux, ça marche dans les deux sens !* », et ajoute, très sérieux : « *Dans cinquante ans, nous serons* (nous les hispaniques) *en situation de façonner la politique à notre manière.* » Alfredo Gutierrez, le chef de la minorité démocrate du Sénat de l'Arizona, ne dit rien d'autre : « *Le Sud-Ouest*, explique-t-il sur un ton d'évidence absolue, *va devenir bilingue. De toute manière, les Latino-Américains qui viennent ici — et continueront à venir en un flux constant tant qu'il y aura des problèmes économiques au sud — le font précisément parce qu'ils choisissent et que leur choix est la justice et le progrès contre la dictature, la pauvreté et la corruption. Nous serons bilingues, et cela rendra les Etats-Unis beaucoup plus tolérants.* »

Dans cinquante ans la Mexamérique ? Ce serait, alors, une tout autre histoire, mais l'on verra, dans la suite de celle-ci, qu'en Arizona les hispaniques sont l'un des rouages d'une évolution politique étonnante pour l'Etat qui avait préfiguré le reaganisme.

**Prochain article :**

**APRÈS TOUT, L'ÉTAT A DU BON**

(1) Lire, à ce propos, le remarquable livre de Joel Garreau : *The Nine Nations of North America*.

---

## Réponse à Pierre Lefranc

# Un autre vrai courage

**par FRANÇOIS DE ROSE (*)**

POSANT justement en principe que l'armée n'est pas une institution mais un outil, M. Pierre Lefranc (1) demande que l'on pense défense avant de penser armée et que, renonçant aux structures traditionnelles, priorité soit donnée à la force de dissuasion nucléaire et à la marine, quitte à ce que notre armée se réduise à « *un seul homme en blouse blanche devant un tableau de commande* », s'il suffit à assurer notre indépendance.

S'il est vrai qu'aucun tabou ne doit privilégier des structures héritées du passé, le souci de l'avenir commande que l'on s'interroge sur la finalité de toute politique de défense.

### Et l'Europe ?

Si c'est la sanctuarisation, au besoin dans une Europe soumise au Kremlin, la logique, comme l'honnêteté, commanderait de dénoncer nos alliances qui nous font obligation d'intervenir au secours d'un allié victime d'une agression et proclamer notre neutralité. Mais que reste-t-il alors de notre indépendance ? Ce qui frappe dans la présentation de M. Lefranc, c'est l'absence de toute référence à l'Europe, ou plutôt à ce qu'il en reste, ce demi-continent où subsiste la liberté dont l'Union soviétique a dépouillé l'autre moitié.

Ce que les Français devraient comprendre une bonne fois, c'est que leur force de dissuasion, si elle jouerait un rôle essentiel au stade de la crise pour résister à un chantage atomique (du type crise de Suez) les visant directement, est hors d'état d'intervenir au profit d'alliés en cas de menace ou de franchissement de l'Elbe par les forces du pacte de Varsovie. Et cela parce qu'elle est un instrument de représailles massives et que son emploi éventuel signifierait notre anéantissement dans le quart d'heure suivant.

Etant entendu que les Occidentaux ne sauraient ambitionner de « *gagner une bataille classique en Allemagne* », s'ensuit-il que les forces classiques terrestres et aériennes « *appartiennent à l'histoire* » ?

L'erreur est sans doute, à l'ère nucléaire, de raisonner en termes de bataille et non de crise, c'est-à-dire d'affrontement des volontés, lorsque le problème est de ne pas être le premier qui flanche. Il est peu probable que Moscou cherche à imposer sa domination par la guerre, qui comporte toujours des risques dont le Kremlin ne paraît pas friand.

Mais, si son but est la victoire sans guerre, la recette en est une supériorité dans tous les domaines et en particulier dans l'ordre classique (la supériorité nucléaire n'ayant guère de sens à partir d'un certain seuil), qui place les Occidentaux, et avant tout les Européens, devant le choix entre l'initiative atomique, avec toutes ses conséquences, ou la soumission.

Interdire à l'URSS la certitude du succès de sa stratégie d'intimidation doit être le but de toute politique de défense de l'Europe si nous ne voulons pas répéter la capitulation de Munich à l'échelle de l'alliance des peuples libres. Et la France a son rôle à y jouer au niveau classique, sauf à adhérer à l'idée du glacis tenu par nos alliés, c'est-à-dire que nous comptons sur eux mais qu'ils ne peuvent compter sur nous.

### Deux questions

Au fond, l'argument décisif aux yeux de M. Lefranc est l'impossibilité de dépenser plus qu'aujourd'hui pour la sécurité. Ce qui pose deux questions. La première est celle des priorités. Faut-il, comme il le préconise, favoriser le nucléaire et la marine, c'est-à-dire abandonner l'Europe et opter pour la neutralité ? La seconde est celle de l'intangibilité du plafond de nos budgets militaires : 3,74 % du PIB est-il un montant à respecter quelle que soit la nature de la menace ? Dès lors que l'on prendrait le risque de ne pas répondre à cette menace, serait-il même nécessaire de tenir ce montant pour intangible plutôt que de choisir le social et l'économique ? Avons-nous le droit d'acheter le bien-être d'aujourd'hui en hypothéquant la liberté et la sécurité, avec le bien-être des générations à venir ?

Là aussi est le vrai courage.

(*) Ambassadeur de France, ancien représentant permanent au conseil atlantique.

(1) *Le Monde* du 1er août, « Le vrai courage ».

---

## COURRIER DES LECTEURS

### Le comité de soutien au peuple corse

*Le Monde* a publié, dans son numéro daté des 4 et 5 août dernier, un appel d'un « comité de soutien au peuple corse ». Mais le peuple corse n'a rien à voir avec ce comité non représentatif et ignorant des réalités insulaires, ni rien à espérer de lui. Cet organisme reprend bien maladroitement les thèses généreusement outrancières de la défense au procès de Lyon, et commente le verdict. Les avocats de la défense ont alors dit que la population corse attendait avec anxiété l'arrêt de la cour d'assises. La défense a interprété de manière erronée cette attente de l'opinion, qui dans sa très grande majorité n'allait pas dans le sens où elle l'imaginait. En ce qui me concerne, je m'en tiendrai au principe inscrit dans nos codes, qui impose à toute personne ou à tout organisme de ne pas porter de jugement sur des décisions de justice.

Par contre, je relève dans cet appel une invitation que nous ne voulons pas voir aboutir et une appréciation qui ne doit pas rester sans réponse. Il y est dit qu'« *il est temps d'aborder le chapitre de la solution politique à la question corse* ». Il y est dit aussi que l'assemblée régionale est « *une assemblée faillie* ». Mais, toute honte bue, parmi les signataires de cet appel on trouve des noms de personnes ou de groupements qui réclament des subventions de cette assemblée. Parmi eux, quelqu'un qui vient de solliciter, le mois dernier, une aide de 16 millions de centimes, demande transmise par un fonctionnaire responsable d'un service d'Etat (*sic*). Egalement, parmi ces signataires, les habituels groupes vocaux ou théâtraux dont le seul élément culturel consiste à réclamer « *indipendenza* » et « *corsica nazione* ». Mais ils continuent à tendre la sébile à une assemblée qu'ils prétendent « *faillie* ».

Pour des raisons évidentes, et parce que la majorité n'a pas été élue pour distribuer des crédits aux indépendantistes le bureau de l'assemblée, lors de sa réunion du 8 août, a pris sur ma proposition la décision de refuser toute subvention aux signataires de ce comité de prétendu soutien au peuple corse. Puissent les militants « perdus » d'une cause sans espoir pour notre île comprendre un jour, et le plus tôt possible, que l'avenir de la Corse, politiquement, administrativement, financièrement, économiquement, est étroitement lié à la France.

PASCAL ARRIGHI,
*vice-président de l'assemblée corse, délégué aux affaires culturelles, président de la commission des finances.*


# Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

*Gérant :* André Fontaine, directeur de la publication

*Anciens directeurs :* Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du Monde », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

*Administrateur :* Bernard Wouts.

*Rédacteur en chef :* Daniel Vernet.

*Corédacteur en chef :* Claude Sales.

*Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration*

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395 - 2037

**ABONNEMENTS**
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

| | 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE | 354 F | 672 F | 954 F | 1 200 F |
| TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE | 687 F | 1 337 F | 1 952 F | 2 530 F |
| ÉTRANGER (par messageries) | | | | |
| I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS | 399 F | 762 F | 1 089 F | 1 380 F |
| II. – SUISSE, TUNISIE | 504 F | 972 F | 1 404 F | 1 800 F |

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

**PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER**

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $ ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $ ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

# étranger

## AFRIQUE

### Afrique du Sud

## Les chances de libération de M. Nelson Mandela paraissent minces

**Le calme semblait revenu mardi 13 août à Durban après les émeutes qui, selon le dernier bilan, ont fait soixante-treize morts. Nouveau drame de caractère *accidentel : vingt et un mineurs ont été tués lundi* par un coup de grisou dans une mine située à 140 kilomètres au sud-est de Johannesburg.**

**M. Lech Walesa a adressé lundi à Mgr Desmond Tutu, Prix Nobel de la paix, un message dans lequel il *lui exprime* sa *« solidarité dans le combat pour les droits de la populations noire d'Afrique du Sud »*.**

De notre correspondant

Johannesburg. — Le gouvernement sud-africain maintiendra M. Nelson Mandela en prison pour *« les mêmes raisons que celles pour lesquelles les puissances occidentales gardent Rudolph Hess dans la prison de Spandau à Berlin-Ouest. »* C'est ce qu'a indiqué le président de la République, M. Pieter Botha, lors de l'entretien qu'il a accordé lundi 12 août à M. Stephen Solarz, le *sénateur démocrate américain.* M. Solarz a précisé que pour le chef de l'Etat il n'y avait pas de différence entre l'attitude du régime de Pretoria et celle des gouvernements occidentaux envers le vieux prisonnier allemand, *une comparaison qui* a choqué le parlementaire, pour lequel le rapprochement entre le leader noir emprisonné depuis vingt-trois ans et le criminel de guerre nazi aujourd'hui âgé de quatre-vingt-onze ans était *« sans aucun fondement »*.

*De quel crime s'est en effet rendu* coupable Nelson Mandela, condamné à vie le 12 juin 1964 ? L'ancien président du Congrès national africain (ANC), aujourd'hui *âgé de soixante-sept* ans, avait été accusé de vouloir renverser le gouvernement par l'action violente. Sur les deux cent vingt-deux actes de sabotage imputés à la *« lance de la nation »*, le bras armé de l'ANC, vingt seulement pourront être prouvés. Et, bien qu'il ait été établi que Mandela et ses co-inculpés n'avaient pas adopté de plan destiné à prendre la pouvoir par la force, tous ont été condamnés à la prison à vie.

Aucune action violente n'a jamais pu être directement reprochée à celui qui incarne aujourd'hui le combat contre l'apartheid et qui a toujours proclamé être ethiquement et philosophiquement opposé à la violence. Après vingt ans passés au bagne de Robben Island, puis trois au pénitencier de Pollsmoor près du Cap, Nelson Mandela est devenu la figure la plus populaire de la résistance noire. Son nom est scandé dans tous les meetings antiapartheid. Il est inscrit sur les murs des *cités*. Nelson Mandela, père spirituel des Noirs, héros de la lutte anti-*ségrégationniste, a été transformé* en symbole et en mythe pour des millions d'entre eux. Tous les sondages montrent qu'il est, et de loin, le plus populaire des leaders noirs.

Face aux pressions internationales, le gouvernement de Pretoria avait proposé de le relâcher à condition qu'il s'établisse dans son Homeland d'origine. Il a refusé. En janvier *dernier, le président* de la République avait renouvelé l'offre, l'assortissant encore d'une condition, le renoncement à la violence. Il a décliné la proposition, déclarant que la liberté ne se marchande pas. Ce qui a fait dire à M. « Pik » Botha, *ministre des affaires étrangères,* de retour de son voyage en Europe que *« Nelson Mandela s'emprisonnait lui-même »*. Malgré la requête faite à Vienne par des représentants du gouvernement américain en faveur d'un élargissement de Nelson Mandela, M. Solarz, à l'issue de son entrevue avec M. Pieter Botha, s'est montré sceptique sur les chances d'aboutissement d'une telle démarche. Rendre la liberté au leader vénéré aurait sur les Noirs un impact psychologique considérable *et soulèverait une vague d'espoir.* Le pouvoir n'est pas prêt à prendre de *tels risques. Du moins* pour le moment.

MICHEL BOLE-RICHARD.

## Washington exhorte Pretoria à prendre des « décisions hardies »

Le gouvernement américain a, une nouvelle fois, exhorté, le lundi 12 août, l'Afrique du Sud à procéder à des réformes institutionnelles profondes afin de mettre un terme aux troubles qui agitent ce pays depuis plusieurs semaines. A Santa Barbara, où il accompagne le président Reagan dans ses vacances, M. Speakes, le *porte-parole* de la Maison Blanche, a appelé le gouvernement *sud-africain* à prendre des *« décisions hardies »*, en laissant entendre que l'attitude des Etats-Unis à l'égard de Pretoria en dépend.

*« La situation en Afrique du Sud est manifestement très grave »*, a déclaré M. Speakes, qui a suggéré au gouvernement de M. Botha d'ouvrir *« des négociations avec les leaders noirs qui débouchent sur des droits politiques, la justice et l'égalité pour la majorité noire »*. Le porte-parole a ajouté que Washington souhaitait toujours *« la restauration de l'ordre, la fin de la violence et de la répression et la fin de l'apartheid »*.

De *son côté*, un porte-parole du département d'Etat a lu, lundi, un *communiqué* à Washington allant dans le même sens, bien qu'étant plus modéré dans la forme. En fait, tout le monde attend le discours que le président sud-africain, M. Pieter Botha, doit faire jeudi et au cours duquel les autorités américaines espèrent qu'il annoncera un assouplissement de sa position. C'est en ce sens qu'avait vigoureusement plaidé, la semaine dernière, M. McFarlane, le conseiller de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale, losqu'il avait rencontré, à Vienne, le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha.

Ces espoirs risquent, toutefois, d'être déçus, à en juger par les déclarations faites lundi, à Pretoria, par un membre du Congrès américain, M. Stephen Solarz (démocrate), à l'issue d'un entretien avec M. Pieter Botha. M. Solarz, qui est un partisan de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, s'est dit *« profondément pessimiste »* sur les perspectives d'un changement pacifique dans ce pays. Il a indiqué qu'après cette rencontre il avait l'impression que les décisions qu'annoncerait le président sud-africain *« ne seraient pas à la mesure de ce qu'espéraient les Noirs et le reste du monde »*. Le chef de l'Etat sud-africain se serait refusé toutefois à lui communiquer les détails de son discours.

A Washington, plusieurs milliers de personnes, ayant à leur tête la veuve du pasteur Martin Luther King, M. Jesse Jackson, les maires de plusieurs grandes villes et les acteurs Paul Newman et Harry Belafonte, ont défilé contre la politique d'apartheid. Le cortège s'est rendu jusqu'au département d'Etat en portant cinquante cercueils vides symbolisant, selon un des organisateurs, *« les centaines de Noirs sud-africains qui meurent tous les jours »* là-bas.

On note, enfin, dans la capitale fédérale, que l'ambassadeur désigné d'Afrique du Sud aux Etats-Unis a regagné son poste lundi après avoir été rappelé à Pretoria fin juillet.

## Israël prend quelques distances

De notre correspondant

Jérusalem. — *« Le gouvernement israélien se démarque catégoriquement de la politique d'apartheid. L'Etat juif ne peut accepter aucune discrimination fondée sur la race, la religion ou la couleur. »* M. Shimon Pérès a tenu, par cette déclaration faite dimanche 11 août en conseil de *cabinet*, à lever *toute ambiguïté* sur l'attitude d'Israël devant l'aggravation *de la situation en Afrique du* Sud. Le premier ministre a d'ailleurs annoncé que le gouvernement discutera prochainement du problème de ses relations avec Pretoria. La commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset avait déjà condamné la semaine dernière à l'unanimité le régime d'apartheid. La grande centrale syndicale Histadrout lui a emboîté le pas, et l'arrivée dimanche en Israël du chef zoulou, M. Tatsha Buthelezi, permet également au gouvernement israélien d'indiquer qu'il prend ses distances vis-à-vis de Pretoria en accueillant ce leader noir qui dénonce l'apartheid.

Le ministre des télécommunications, M. Amnon Rubinstein, du petit parti centriste Shinouï (trois sièges), estime cependant que le gouvernement n'a pas encore pris une position suffisamment nette. *L'ambassadeur d'Israël à Pretoria* doit-il être rappelé ou des sanctions économiques doivent-elles être prises ? M. Rubinstein ne le pense pas, même s'il fait remarquer que les liens avec Pretoria entravent le retour d'Israël en Afrique noire. Il se contente de proposer un nouveau geste, comme, par exemple, l'arrêt des visites des représentants officiels *israéliens en Afrique du Sud.*

En fait, la marge de manœuvre d'Israël face aux *événements* d'Afri*que du* Sud est *assez étroite*, et cela pour deux raisons : l'importance de la communauté juive en Afrique du Sud, qui risque de subir les contrecoups d'une *détérioration* des relations entre les deux pays ; les liens économiques entre Pretoria et Jérusalem.

Cependant, dans la capitale israélienne, on s'emploie à dénoncer le *« mythe »* de l'ampleur des relations économiques et militaires entre les deux pays. Les exportations vers l'Afrique du Sud représentent, en *effet, moins* de 1 % de l'ensemble des exportations israéliennes. A cela, il faut, certes, ajouter les ventes de matériels militaires. Toutefois, selon le professeur Noemi Hazan, de la faculté d'histoire de l'Afrique de l'université hébraïque de Jérusalem, les ventes d'équipements militaires à l'Afrique du Sud ne représenteraient pas plus de 5 % de l'ensemble des transactions d'armes effectuées par Israël. — *(Intérim.)*

### Ouganda

## DES CENTAINES DE SQUELETTES...

*Kampala (AFP).* — Plusieurs centaines de squelettes ont été découverts près de la station gouvernementale de recherche sur le coton de Namulonge, dans le district de Mpigi, à 25 kilomètres au nord de Kampala, qui était devenu un centre de torture et d'extermination, ont rapporté, lundi 12 août, les journalistes qui se sont rendus sur place.

Les *autorités locales parlent* d'un millier de squelettes *retrouvés* depuis le *coup* d'Etat du 27 juillet, mais les chiffres pourraient être *beaucoup plus* élevés. Nul ne sait aujourd'hui combien de personnes sont mortes dans ce centre ou des centres similaires de la « force spéciale » du régime déchu du président Milton Obote.

Il semble raisonnable aux journalistes *qui* se sont *rendus* pendant le week-end à Namulonge, d'après ce qu'ils ont vu, de parler d'au moins plusieurs centaines de morts dans ce seul centre, *dont le nom était devenu synonyme* de terreur après l'arrivée en 1982 de trente à cinquante hommes de la force spéciale.

Ces hommes, dit-on à Namulonge, agissaient en toute impunité. *« Si l'on essayait de parler de quoi que ce soit, on était tué »*, indique le pasteur du village, Christopher Ssempa, qui porte encore les traces d'un passage à tabac qu'ils lui avaient infligé.

Le *préfet* de police du *district*, lorsqu'on lui avait posé la ques*tion*, avait *répondu que ces* hommes étaient sous l'autorité *directe du président, et qu'il ne* pouvait rien faire.

Quelques victimes venaient peut-être d'autres *régions*, mais la majorité étaient des habitants des villages voisins, comme le montrent les papiers d'identité retrouvés ça et là. Ces gens étaient arrêtés et « interrogés » parce qu'ils étaient soupçonnés d'appartenir à la guérilla, accusation que le pasteur Ssempa dément formellement.

Environ *quatre cent cinquante* familles, qui avaient quitté la région devant *la terreur*, ont commencé à rentrer, a indiqué le pasteur.

## Un appel de Jean-Paul II

*(Suite de la première page.)*

Jean-Paul II a ensuite défini le cadre dans lequel doit, selon l'Eglise, s'inscrire cette aide afin d'éviter qu'elle n'aboutisse à une nouvelle exploitation par *« une détérioration des termes de l'échange, ou certaines injustices dans le commerce et les investissements »*.

Si le progrès n'est authentique que dans la justice, a-t-il poursuivi, il n'est possible aussi que dans la paix, et l'Afrique a besoin de paix, a-t-il affirmé. *« Elle ne peut supporter des guerres et des guérillas ruineuses en vie humaines et en destructions. »* Ces guerres, a précisé le pape, ont souvent pour cause les injustices de certains régimes qui provoquent *« des soulèvements d'une violence regrettable, attisés parfois par des ingérences étrangères, dont le but est de déstabiliser ou d'obtenir des profits* (allusions aux marchand d'armes). *Qui aime l'Afrique, évitera de souffler sur ces brasiers »*.

A côté de ces problèmes à long terme, l'Afrique souffre aussi des maux auxquels il faut immédiatement remédier, a poursuivi le pape. La famine *« semble émouvoir enfin le monde »*. Au-delà des aides d'urgences, *« chacun sait qu'il faut préparer l'avenir, mais qu'aucun d'entre nous ne se détourne de la détresse qui atteint les victimes de la faim à côté de nous »*.

Un autre problème est celui des réfugiés. L'Afrique n'est certes pas la seule partie de monde à connaître ce problème humain, mais dans son cas, au cours des cinq dernières années, le nombre des réfugiés a doublé, a souligné Jean-Paul II. *« L'état de prostration morale où ils se trouvent, déracinés de leur patrie et sans travail, demeure inhumain »*, a-t-il déclaré. *« Il est d'autres fléaux en Afrique,* a poursuivi le pape, *dont sont victimes les innocents. »* C'est notamment le cas des victimes de violations des droits de l'homme mais aussi de discriminations raciales : *« Il est déplorable,* a déclaré Jean-Paul II, revenant sur la question de l'Afrique du Sud, *de voir que se prolonge un problème d'apartheid qui, au moyen d'une dure répression, continue à faire trop de victimes, foulant au pied des droits élémentaires. »*

Dans une autre partie de son discours, le pape avait évoqué la politique sud-africaine en citant le cas de la Namibie comme exemple de pays n'ayant pas encore son indépendance. Jean-Paul II a terminé son discours en insistant sur les potentialités de l'Afrique, sur les valeurs que véhiculent ses cultures. *« L'Afrique peut offrir au monde, entre autres, l'exemple de l'hospitalité généreuse et jamais lassée, l'exemple de la solidarité qui joue si fortement entre les membres d'une même famille ou d'une même tribu au point que personne ne restera sans prise en charge (...). Ce sont là des valeurs dont le monde moderne aurait grand besoin pour éviter les contradictions et les pièges d'un humanisme privé de ses dimensions religieuses fondamentales. »*

Le pape avait auparavant fait l'éloge du Cameroun et en particulier de la politique *« de moralisation »* poursuivie par le président Biya : *« L'Eglise apprécie ce souci éthique et espère qu'il portera ses fruits. »* Le pape a toutefois souligné la nécessité de ne pas confondre la fin religieuse avec celle de l'Etat. Une sorte de mise en garde afin que la politique du catholique M. Biya ne conduise pas aux excès du régime précédent qui s'appuyait sur la minorité musulmane.

Dans son discours au pape, M. Biya, pour sa part, avait déclaré : *« Notre pays souffre de voir l'Afrique déjà affaiblie par la sécheresse et la famine, livrée à l'arbitraire, au racisme et à l'instabilité politique. »* Soulignant le rôle de l'Église dans le développement du Cameroun, M. Biya a affirmé que son gouvernement place l'homme au centre de toute œuvre de développement. Quelques jours avant l'arrivée du pape, il avait été annoncé la création d'une commission chargée d'étudier le cas de cinquante-cinq (chiffre officiel) prisonniers politiques (considérés par les autorités comme des criminels) : *« Jamais un pape n'a associé aussi étroitement l'Église d'Afrique au gouvernement central de l'Église universelle. Vous aimez l'Afrique et l'Afrique vous aime »*, a-t-il conclu.

PHILIPPE PONS.

● *Arrestations de prêtres au Burundi.* — Plusieurs prêtres burundais du diocèse de Gitega (centre du pays) ont été arrêtés, a annoncé dimanche 11 août, le ministère de l'intérieur, sans préciser exactement la date de ces arrestations. Ces prêtres ont été *« emprisonnés non pas en tant que prêtres mais parce qu'ils ont refusé de suivre les lois en vigueurs »*, ajoute le communiqué publié par le ministère. Celui-ci relève qu'il y a environ deux semaines *« un groupe de personnes de Bujumbura, ne faisant même pas partie du clergé, mais encouragées et encadrées par certains prêtres »*, a rédigé un texte *« signé sans aucun scrupule au nom de tous les chrétiens de Bujumbura »*. Ce texte, selon le communiqué, contenait *« des diffamations visant à créer la confusion et le désordre et à discréditer l'autorité devant la population »*. — *(AFP.)*

### Maroc

## NEUF GRÉVISTES DE LA FAIM ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS DANS UN CENTRE DE RÉANIMATION A CASABLANCA

Rabat (Reuter). — Neuf détenus marocains observant une grève de la faim depuis plus de cinquante jours (*le Monde* du 7 août) ont été transférés dans un centre de réanimation à Casablanca, où trois d'entre eux sont dans un état critique, ont indiqué lundi 12 août leurs familles.

Parmi ces derniers figure M. Moulay Tahar Douraidi, frère de l'un des deux prisonniers morts l'année dernière dans les mêmes circonstances, après un jeûne de soixante et un jours.

Selon leurs familles, les neuf ont été transférés la semaine dernière de la prison de Marrakech au service de réanimation de l'hôpital Averroes de Casablanca, soumis à une stricte surveillance policière.

Leurs familles n'ont pas été autorisées à leur rendre visite. Les neuf grévistes réclament le statut de prisonniers politiques, allant de pair avec l'amélioration des conditions de détention. Ils ont été condamnés à des peines de prison allant de quatre à quinze ans pour leur participation aux émeutes survenues à Marrakech en janvier 1984. Les autorités considèrent qu'ils sont des prisonniers de droit commun et refusent d'accéder à leurs requêtes.

## Quatrième étape : la République centrafricaine

## *Une Eglise en expansion*

*Superficie* : 622 984 kilomètres carrés.

*Population* : 2 450 000 habitants.

*Situation religieuse* : avec un peu plus de 420 000 fidèles, l'Eglise centrafricaine, répartie en six diocèses, est la plus importante communauté monothéiste du pays. Viennent ensuite les différentes communautés protestantes (un peu moins de 400 000 fidèles), puis les musulmans, qui représentent près de 10 % de la population. L'autre moitié de celle-ci est restée fidèle aux religions traditionnelles.

L'Eglise est encore très marquée par l'étranger. Sur les 325 prêtres, diocésains et religieux, à peine une cinquantaine sont des autochtones, et un seul des six évêques, Mgr Joaquim Ndayen, archevêque de Bangui, est africain. Malgré cette faiblesse numérique, l'Eglise est en expansion, avec 69 séminaristes *au grand séminaire de Bangui* et de nombreux catéchumènes, notamment parmi les jeunes. Les religieuses sont près de 300.

C'est en 1894 que l'évangélisation a commencé, avec l'arrivée des premiers missionnaires français. Actuellement, il n'existe *pas de tensions entre l'Eglise et l'Etat*, et le régime du général *André Kolingba* respecte la liberté religieuse. Les difficultés économiques, en revanche, préoccupent la hiérarchie catholique, ainsi que le chômage et les problèmes de santé, d'éducation et de développement rural.

# AMÉRIQUES

## Guyana

### Les successeurs de Forbes Burnham héritent d'un régime assailli par les difficultés

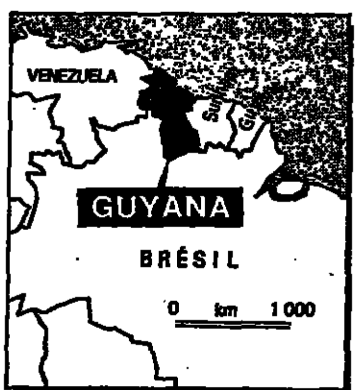
Par le vide qu'elle laisse, la disparition du président Forbes Burnham — mort le 6 août (*le Monde* du 8 août) — marque incontestablement un tournant dans l'histoire courte mais déjà passablement agitée de la Guyana. Apparemment, la transition s'est déroulée sans accroc, et son successeur désigné, M. Desmond Hoyte, jusque-là premier ministre, assure désormais l'intérim de la présidence. Mais Forbes Burnham aura exercé une telle influence sur l'évolution de son pays au cours des vingt dernières années que, forcément, les choses ne seront plus tout à fait comme avant.

*En 1964*, de sanglants affrontements entre la majorité originaire des Indes et la minorité d'ascendance africaine avaient entraîné le pays au bord de la guerre civile. Washington et Londres craignaient qu'avec le premier ministre prosoviétique, de l'époque, M. Cheddi Jagan, la Guyana ne devienne *« un nouveau Cuba »*. Mais aux élections qui eurent lieu à la fin de la même année, grâce à une modification de la loi électorale et à l'introduction de la proportionnelle, le Parti progressiste populaire (PPP) de M. Jagan — qui représente essentiellement la communauté indienne — perdait la majorité absolue. Forbes Burnham, qui avait rompu quelques années auparavant avec le PPP de M. Jagan dont il avait été le lieutenant, devenait premier ministre en s'alliant à une formation de droite défendant les intérêts de la Communauté européenne.

Depuis lors, la vie politique de la Guyana a été caractérisée par un antagonisme permanent entre le parti gouvernemental et le PPP de M. Jagan. Mais à mesure qu'il consolidait son pouvoir, Forbes Burnham s'est radicalisé, coupant du même coup l'herbe sous le pied de son adversaire marxiste. Tour à tour, il a nationalisé l'industrie de la bauxite et du sucre, les deux principales sources de devises du pays, pour étendre ensuite le contrôle de l'Etat aux secteurs clés de l'économie. En 1970, la Guyana était proclamée « République coopérative », tandis que le parti officiel se réclamait ouvertement du socialisme.

En politique étrangère, cette nouvelle orientation s'est traduite par une participation active au mouvement des non-alignés et l'établissement de liens étroits avec Cuba, la Chine et le bloc soviétique. Forbes Burnham, que Fidel Castro avait, en d'autres temps, qualifié d'*« agent de la CIA »*, était devenu un ami personnel du président cubain.

De violents troubles avaient éclaté en 1978 lors de l'adoption d'une nouvelle Constitution réduisant les garanties accordées à l'opposition et renforçant considérablement les positions du président de la République. Mais cela n'avait pas empêché Forbes Burham de mettre ses desseins à exécution. En octobre 1980, la nouvelle Constitution était entrée en vigueur, et Forbes Burnham devenait président *« comme s'il avait été élu »*, c'est-à-dire avant même la tenue des élections sans cesse reportées depuis deux ans.




Dans ces conditions, *« l'écrasante victoire » de Forbes Burnham aux élections finalement organisées en 1980 — au terme d'une campagne entachée d'irrégularités, de mesures d'intimidation et de règlements de comptes politiques parfois sanglants — n'avait surpris personne.*

La disparition de Forbes Burnham intervient au moment où son régime se trouve déjà sur la défensive, assailli de toutes parts par des difficultés croissantes. Depuis un an, les relations du gouvernement avec les syndicats se sont détériorées, et les églises ne se privent pas de critiquer les carences de la gestion économique. En même temps, le défunt président paraissait obsédé par ce qu'il appelait *« les intrigues impérialistes pour étrangler la Guyana »*, comme la récente décision du FMI de lui refuser de nouvelles lignes de crédits.

Le Parti conservateur de la Guyana lui avait d'ailleurs fourni un argument en invitant le président Reagan à faire en sorte que le Guyana ne devienne pas *« une base soviéto-cubaine avancée dans l'hémisphère »*. Malgré des tensions sporadiques, les Etats-Unis ont finalement préféré s'accommoder de la stabilité imposée pendant vingt ans par Forbes Burnham plutôt que de voir M. Cheddi Jagan, jugé trop ouvertement pro-soviétique, accéder au pouvoir.

Pour tenter de contenir le mécontentement, Forbes Burnham avait récemment proposé à M. Cheddi Jagan, son éternel rival, d'engager *« un dialogue constructif »* et de l'associer éventuellement aux responsabilités gouvernementales. Les Cubains auraient notamment usé de leur influence à Georgetown pour aider à un rapprochement entre les deux frères ennemis. Ces avances auraient été favorablement accueillies par certains jeunes responsables du PPP, impatients de voir un jour s'ouvrir devant eux la voie du pouvoir.

Mais M. Jagan s'était montré beaucoup moins intéressé. S'il accepte de discuter, il pose certaines conditions et demande notamment des garanties de régularité pour les prochaines élections. Or Forbes Burnham avait récemment encore refusé à des organisations internationales des droits de l'homme de venir surveiller le scrutin législatif prévu dans quelques mois.

Le PPP estime que *« l'éventail politique s'est modifié »* avec la disparition de Forbes Burnham. M. Cheddi Jagan pourrait se montrer mieux disposé à l'égard de son successeur. Mais avant d'opérer d'éventuels changements politiques, M. Hoyte devra sans doute d'abord s'atteler à la reconstruction d'une économie chancelante. Les caisses de l'Etat sont vides, la dette extérieure dépasse le milliard de dollars, ce qui est beaucoup pour un pays de moins d'un million d'habitants, et la Guyana échappera difficilement à un renforcement des mesures d'austérité pour obtenir le prêt extérieur dont elle a un urgent besoin. En tout cas, à Georgetown, on est loin du rêve coopérativiste promis par Forbes Burnham.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

## Etats-Unis

L'ANNIVERSAIRE DES ÉMEUTES DE 1965

### *La vie n'a guère changé dans le ghetto noir de Watts*

*Los Angeles (AFP).* — Il y a vingt ans, une altercation entre des policers blancs et un jeune Noir donnait le coup d'envoi des émeutes du ghetto de Watts, parmi les plus violentes que les Etats-Unis aient connues dans les années 60.

Pendant six jours, ce quartier de Los Angeles fut, par une chaleur torride, transformé en une véritable zone de guerre où les gardes nationaux patrouillaient les rues en jeeps et armés de mitraillettes. Le bilan fut lourd : trente-quatre morts, des dizaines de blessés, quatre mille arrestations, des incendies, des pillages, et des dégâts estimés à 40 millions de dollars.

Vingt ans après, la vie des habitants de Watts n'a guère changé. Malgré l'existence de quelques petits pavillons coquets bâtis sur les ruines de maisons détruites, les nombreuses rues aux immeubles abandonnés, souillées de graffitis, jonchées de détritus, où des groupes d'hommes oisifs traînent à toute heure du jour devant les magasins vendant de l'alcool, témoignent de la persistance de la détresse.

*« Le chômage y est probablement aussi élevé aujourd'hui qu'il l'était en 1965 »*, affirme le maire noir de Los Angeles, M. Tom Bradley. Officiellement, le pourcentage de chômage à Watts est de 20 % contre 7 % dans le reste de Los Angeles. Mais plusieurs responsables de la communauté noire estiment qu'il avoisine les 50 %. En outre, 50 à 63 % des adolescents de Watts ne finissent pas leurs études secondaires, contre 20 à 40 % des lycéens d'autres zones de Los Angeles, comme Hollywood ou San-Fernando Valley, selon des chiffres officiels.

Si Watts semble s'être assagie depuis 1965, c'est simplement, indiquent des activistes de la communauté noire, que le malaise est devenu plus profond. *« Les gens qui pourraient avoir envie de protester ont été immobilisés par l'alcool et les drogues »*, déclare M. Ted Watkins, responsable d'une coopérative locale. Il indique que près de 60 % des habitants de Watts bénéficient d'une aide municipale, notamment de bons de nourriture.

La violence qui, il y a vingt ans, était l'expression de la révolte contre le racisme et l'injustice est devenue l'instrument de criminels et de délinquants, pour la plupart extrêmement jeunes. Selon un responsable du département de la police de Los Angeles, le sergent Ed Wilson, la moitié des quelque cent cinquante « gangs » de jeunes qui hantent les quartiers chauds de Los Angeles, soit plus de quatre mille adolescents, opèrent dans Watts.

Pourtant, certains estiment que l'insurrection de Watts a permis quelques résultats positifs, notamment dans les rapports de la communauté avec la police, dans le domaine des transports urbains, du logement et des services municipaux. Dans la police, le nombre des agents noirs a augmenté : aujourd'hui, 12 % des effectifs à Watts sont noirs, contre seulement 4 % il y a vingt ans.

En 1972, un grand centre hospitalier, l'hôpital Martin-Luther-King a été créé. Le maire de Los Angeles, M. Bradley, est particulièrement fier de la création d'un centre médical de pointe, le Watts Health Foundation, et de la récente ouverture d'un vaste centre commercial dans une partie de Watts surnommée l'*« allée de braise »* pendant les émeutes.

## Cuba

### LIBÉRATION DE M. RICARDO BOFILL

Mme Maria Helena Bofill, qui réside à Miami, a confirmé la nouvelle de la libération de son mari, Ricardo Bofill, ancien professeur de marxisme à La Havane, et détenu depuis septembre 1983 à Cuba. M. Ricardo Bofill avait déjà été arrêté à trois reprises au cours des dix-huit dernières années, en 1967, en 1980, puis en 1983. Son état de santé serait préoccupant. Il aurait été libéré par les autorités cubaines jeudi 8 août et serait actuellement dans son appartement de La Havane, seul et sans aucune assistance familiale, sa femme et son fils se trouvant à Miami depuis 1980.

Les gouvernements français et norvégien étaient intervenus à La Havane en faveur de la libération de Ricardo Bofill. Des universitaires nord-américains avaient également entrepris des démarches en sa faveur. Depuis 1982, un certain nombre de personnalités ont été libérées par les autorités cubaines, en particulier M. Armando Valladares, qui a passé vingt-deux ans en prison, et qui vit actuellement en Espagne. Le 29 juin 1984, vingt-six prisonniers politiques ayant passé plus de vingt ans en prison ont été également libérés à la suite de l'intervention du pasteur noir Jesse Jackson, reçu à La Havane par M. Fidel Castro.

● *La Havane va conclure un accord sur sa dette extérieure.* — On apprend de bonne source que le gouvernement cubain s'apprête à conclure un accord pour le remboursement de sa dette avec des banques occidentales, alors que M. Fidel Castro a incité les dirigeants des pays d'Amérique latine à refuser de payer leur dette. Le dirigeant cubain a renouvelé cet appel à l'issue de la conférence latino-américaine qui a eu lieu la semaine dernière à La Havane. — *(Reuter.)*

# PROCHE-ORIENT

### M. MURPHY COMMENCE UNE NOUVELLE TOURNÉE EN ISRAËL, EN JORDANIE ET EN ÉGYPTE

Le secrétaire d'Etat adjoint américain pour le Proche-Orient, M. Richard Murphy, devait quitter les Etats-Unis lundi soir 12 août pour se rendre en Israël, en Jordanie et en Egypte, a indiqué la Maison Blanche.

En annonçant un peu plus tôt le voyage de M. Murphy, le département d'Etat avait pris soin de souligner qu'*« aucune décision finale »* n'avait encore été prise par les Etats-Unis au sujet du dialogue avec une délégation jordano-palestinienne pour relancer le processus de paix au Proche-Orient. Un haut fonctionnaire du département, ayant requis l'anonymat, a expliqué que le gouvernement américain n'avait toujours pris aucune décision quant à la liste de personnalités palestiniennes qui lui a été récemment transmise par la Jordanie dans la perspective de l'ouverture de ce dialogue.

Le même haut fonctionnaire a toutefois indiqué que le dialogue américano-jordano-palestinien pourrait débuter au cours de la visite de M. Murphy : *« c'est une option »*, a-t-il dit.

A Jérusalem, M. Hanna Siniora, rédacteur en chef du quotidien nationaliste palestinien *El-Fajr*, qui est officieusement désigné pour participer, au sein de la délégation jordano-palestinienne, à l'éventuelle rencontre avec les Etats-Unis, a indiqué lundi 12 août que cette première réunion pourrait avoir lieu d'ici deux semaines à Amman. Selon lui, la rencontre vise dans un premier temps *« à la normalisation des relations entre l'OLP et Washington »*.

D'autre part, le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. John Whitehead a été reçu lundi par le roi Hassan II, qui a ainsi pu lui faire part des résultats du récent sommet arabe de Casablanca. Au cours de ce sommet, le roi avait été chargé par ses pairs de prendre contact avec Washington et Moscou avant le sommet Reagan-Gorbatchev, qui doit avoir lieu les 19-20 novembre à Genève, pour leur exposer la position arabe concernant l'*« instauration d'une paix juste et globale au Proche-Orient »*. — *(AFP.)*

## Liban

LES DÉMARCHES EN FAVEUR DES OTAGES

### Le président de la Fédération internationale des droits de l'homme s'est rendu à Beyrouth

Beyrouth *(AFP)*. — Le président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), M. Michel Blum, a lancé, lundi 12 août, à la télévision libanaise, un appel pour la libération des otages occidentaux au Liban.

M. Blum était arrivé samedi, à Beyrouth, en compagnie du secrétaire général adjoint de la Fédération, M. Patrick Baudouin. Ils ont successivement rencontré le vice-président du conseil supérieur chiite, le cheikh Mehdi Chamseddine, le chef du bureau politique d'Amal, le colonel Akef Haïdar, et le cheikh Hussein Fadlallah, influente personnalité intégriste considérée comme proche du Parti de Dieu, le Hezbollah.

### Domaine de la solitude

*Après Libération et le Figaro, le Monde publie, cette semaine, les textes d'écrivains lus chaque matin sur France-Inter en faveur de la libération de notre confrère Jean-Paul Kauffmann et des trois autres otages français — le chercheur Michel Seurat et les deux diplomates Marcel Carton et Marcel Fontaine — détenus au Liban.*

Lorsque les otages américains ont été libérés, il m'a semblé discerner dans le ton des commentaires les plus autorisés et entre les lignes de la meilleure presse comme un vilain sarcasme : l'Amérique s'était montrée efficace, certes — on le reconnaissait du bout des lèvres — mais pour obtenir cette libération, que n'avait-elle pas dû *perdre ?...*

Maintenant que nous en sommes, et c'est horrible, à compter en semaines plutôt qu'en jours, un soupçon non moins sarcastique se présenterait volontiers à notre esprit : pour laisser ainsi s'éterniser la détention des siens, la France aurait-elle quelque chose à *gagner ?*

∴

Quelques jours avant qu'il ne parte à Beyrouth, j'ai vu Jean-Paul Kauffmann à Bordeaux. C'était pour un entretien hautement subversif (Kauffmann anime une revue *l'Amateur de Bordeaux*, à laquelle je participe depuis ses débuts). Comme de coutume, nous avons parlé de livres et de vins. Plus précisément, d'une bouteille dont le nom nous laissait songeurs : « Le domaine de la solitude ».

Jean-Paul, tu le savais pourtant, on ne se méfie jamais assez des fanatiques et des buveurs d'eau.

PIERRE VEILLETET.

### Libération de 101 prisonniers chiites du camp israélien d'Atlit

Cent un prisonniers chiites libanais ont été libérés mardi 13 août du camp israélien d'Atlit (au sud de Haïfa) et ont été embarqués à bord de trois autobus qui ont aussitôt pris la route en direction de la frontière libanaise. Les 101 hommes libérés devaient être emmenés hors de la zone de sécurité israélienne au Liban du Sud, a-t-il été précisé de source israélienne militaire. Il font partie des 1 200 hommes soupçonnés d'activités *« terroristes »*, transférés à Atlit, après que l'armée israélienne eut fermé son camp d'Ansar, au Liban. Après la libération mardi des 101 prisonniers, qui fait suite à celle de 300 autres relâchés le 3 juillet, et 100 le 24 juillet, il ne restera plus qu'environ 250 prisonniers originaires du Liban à Atlit, a annoncé un porte-parole militaire. — *(AFP, Reuter.)*

## Egypte

APRÈS AVOIR ÉTÉ DÉPOUILLÉS DE LEURS BIENS

### Des centaines d'ouvriers ont été expulsés de Libye

*Le Caire.* — Avec leur djellaba, leur turban blanc et leurs sandales en plastique, ils ressemblent aux centaines de milliers de travailleurs égyptiens émigrés qui, profitant des vacances d'été, reviennent au pays pour passer quelques semaines en famille.

Toutefois, une différence notable permet de déterminer d'où ils viennent. Contrairement à leurs compatriotes revenant de la péninsule Arabique, ils ne croulent pas sous les télévisions, les radiocassettes ou les ventilateurs japonais. Leur bagage est maigre, et pour cause : ils reviennent de Libye d'où ils ont été expulsés.

Au moment d'embarquer au port de Tripoli, ils ont découvert qu'ils n'avaient pas le droit d'emporter les appareils électroménagers, fer à repasser compris, qu'ils avaient acquis au long de leurs années de séjour. Les douaniers libyens s'en sont même pris à leurs économies : ils ont saisi tout ce qui dépassait les 1 000 dollars.

Amers et déçus, ceux qui s'étaient laissés tenter par l'eldorado de Cyrénaïque ou de Tripolitaine fulminent contre le colonel Kadhafi. Pour ces milliers d'ouvriers ignorant tout de la politique, il est la cause de leurs malheurs. Ne l'ont-ils pas vu les accuser d'être des *« traîtres »* sept jours de suite sur les écrans de la télévision libyenne ?

Résiliations de contrats, perquisitions et tracasseries policières ont commencé immédiatement après. Certains Egyptiens ont même été

De notre correspondant

agressés par une foule déchaînée.

Dans un entretien publié la semaine dernière par l'hebdomadaire *El-Ahali*, organe du Rassemblement progressiste unioniste égyptien (marxiste nassérien), le colonel Kadhafi a regretté *« certains excès »* mais a réaffirmé sa volonté d'expulser tous les travailleurs étrangers, et notamment égyptiens. Le numéro un libyen accusait ces derniers de soutenir indirectement *« le régime traître du Caire »* par le biais de l'argent qu'ils rapatrient chaque année : *« Cet argent sert à financer la construction de bases militaires dirigées contre la Jamahirya. »* Il a ajouté que les Egyptiens pouvaient demeurer en Libye à condition de prendre la *« nationalité arabe »* (libyenne).

Au Caire, les autorités ne s'inquiètent pas outre mesure. Le premier ministre, le général Kamal Hassan Ali, a estimé que le marché égyptien du travail était largement preneur, notamment en ce qui concerne les ouvriers. Les pouvoirs publics affirment que le brusque retour *« de quelques centaines de travailleurs de Libye ne pose aucun problème »*. On estime toutefois au Caire que les autorités minimisent le nombre d'Egyptiens travaillant en Libye. Ils seraient plusieurs dizaines de milliers, selon des estimations officieuses. Mais ce chiffre n'est qu'une goutte d'eau quand il est comparé aux quelque deux millions de travailleurs égyptiens disséminés aux quatre coins du monde arabe.

D'ailleurs la décision libyenne prise début juillet n'a pas surpris le gouvernement égyptien. La dégradation des relations entre Le Caire et Tripoli remonte, en effet, à juillet 1977, quand l'armée égyptienne a organisé *« une expédition punitive »* en territoire libyen. Expulsion de travailleurs égyptiens par Tripoli et démantèlement des réseaux terroristes libyens par Le Caire se sont, depuis lors, périodiquement ajoutés à la guerre des médias.

#### Les agents de Tripoli

La semaine dernière encore, les services égyptiens de sécurité ont arrêté *« une équipe de tueurs agissant pour le compte de la Libye »*. Selon le ministère de l'intérieur, l'équipe, composée de cinq Egyptiens, a été appréhendée le 6 août, au moment où elle s'apprêtait à assassiner, à Alexandrie, M. Ghayth Mabrouk, opposant libyen en exil. Selon la presse cairote, deux membres du commando avaient été embrigadés en Libye au début de l'année. Les services de renseignements de Tripoli les auraient aidés à franchir clandestinement la frontière (fermée depuis 1977) et leur auraient promis une récompense de 3 millions de francs une fois leur *« exécution »* accomplie.

Les apprentis espions avaient recruté trois complices appartenant à la pègre locale et acheté une mitraillette et un pistolet automatique datant de la deuxième guerre mondiale. Surveillés depuis leur arrivée, en mai, les membres du commando ont été pris la main dans le sac. Ils risquent aujourd'hui la peine de mort.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

● *Les expulsions de Tunisiens de Libye.* — Les expulsions de travailleurs tunisiens de Libye se sont poursuivies ces dernières vingt-quatre heures avec le renvoi en Tunisie de 486 personnes dans la nuit de dimanche à lundi, ainsi que le lundi 12 août, a-t-on indiqué officiellement à Tunis. Ces nouvelles expulsions portent à quelque 8 000 le nombre total de Tunisiens refoulés à la frontière depuis une semaine. — *(AFP.)* (*Le monde* daté 11-12 août.)

# société

MALGRÉ LA GRACE DU 14 JUILLET ET LES RÉFORMES DE M. BADINTER

## Les prisons restent surpeuplées

**Malgré la grâce du 14 juillet et les réformes de procédures décidées par M. Robert Badinter, le taux d'occupation des prisons reste de 118 %. Il y avait 38 553 détenus le 1er août et 19 209 prévenus, soit une proportion de 49,82 % de personnes attendant un jugement définitif, dont 8,36 % de condamnés ayant fait appel ou saisi la Cour de cassation.**

**Ces chiffres restent préoccupants, même s'ils traduisent un léger mieux. Ainsi la grâce présidentielle offerte à 2 763 condamnés et le creux traditionnel du mois d'août ont-ils provoqué une baisse sensible du nombre de détenus. Cette baisse est de 9,83 % sur un mois et de 4,51 % sur une année.**

**Autre motif de satisfaction pour le garde des sceaux : la proportion de prévenus, qui avait atteint 53 % par le passé, a décru régulièrement pendant sept mois. Elle est remontée en juillet, en raison de la baisse du nombre de condamnés consécutive à la grâce du 14 juillet. Mais, en chiffres absolus, le nombre de prévenus a baissé de 1 105 le mois dernier.**

**Trois facteurs expliquent ce phénomène : la réforme de la procédure de placement en détention provisoire ; la priorité donnée à la comparution immédiate de certaines catégories de délinquants devant les tribunaux correctionnels, au détriment de l'ouverture d'une information par un juge d'instruction. Enfin, le nombre de prévenus pourrait avoir baissé en raison des consignes de M. Badinter prescrivant aux parquets de s'opposer à l'incarcération des petits délinquants. A la place, la chancellerie encourage les formules qui, comme le contrôle judiciaire, permettent de laisser les inculpés en liberté.**

**Malgré tout, la proportion de prévenus reste la plus élevée d'Europe occidentale, à une exception près. Italie : 64,1 % ; France : 50,9 % ; Espagne : 50,4 % ; Pays-Bas : 35,9 % ; Turquie : 34,9 % ; Luxembourg : 34,8 % ; Belgique : 30,6 % ; Norvège : 24,5 % ; Grèce : 24,2 % ; République fédérale d'Allemagne : 23,8 % ; Danemark : 23,4 % ; Autriche : 23,2 % ; Royaume-Uni : 21,8 % ; Suède : 17,6 % (statistiques du Conseil de l'Europe au 1er février 1985).**

POINT DE VUE

## Complet

par BERNARD PRÉVOST (*)

PAR les temps qui courent, un *décret concernant l'organisation pénitentiaire* ne peut plus être présumé innocent. Aussi les mesures du 6 août *« modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale »*, ont, logiquement, alimenté la polémique.

A l'observateur de la vie publique, il reviendra de rechercher ce que ces textes doivent aux circonstances et de vérifier s'ils sont l'œuvre d'un garde des sceaux qui ne disposerait plus désormais d'une majorité parlementaire pour ses projets.

Au juriste — et plus encore au praticien, — il appartiendra de constater l'officielle, mais singulière, introduction de la loi de l'offre et de la demande en matière d'incarcération. C'est que parmi les cent sept articles qui viennent d'être modifiés ou complétés (pour imposer de bienfaisantes réformes), il en est un qui fait désormais obligation aux directeurs de prison d'informer chaque mois le président du tribunal de grande instance, le juge de l'application des peines et le procureur de la République *« de l'état des effectifs au regard des capacités d'accueil de l'établissement »*. Voilà bien — dira-t-on — une excellente mesure ! Et propre à réduire — voire à supprimer — les risques d'un surpeuplement ! Certes, il est possible qu'en termes de gestion ou de marketing, cette mise à jour régulière de la liste des places disponibles constitue une précaution pleine de sagesse et d'efficacité.

*Mais, est-ce aussi simple ?* Ne risque-t-on pas, par l'avènement de cette information, de dénaturer gravement le fondement même des décisions d'incarcération ou d'élargissement ? En réalité, n'est-il pas surtout pernicieux d'appliquer à la justice des règles qui ont assurément toute leur valeur dans l'hôtellerie et pour les agences de voyages ?

N'en viendra-t-on pas, en affichant chaque mois le nombre de cellules prêtes à l'emploi, à faire des magistrats des « fournisseurs » mis en demeure de statuer en fonction des données immobilières ? Faudra-t-il considérer — en comparaison des *stations balnéaires* — qu'il y aura à l'avenir des hautes ou des basses saisons dans les prisons françaises et donc des « chances » de séjour variables au gré du calendrier ? Décidera-t-on de priver un homme de liberté pour cette raison supplémentaire qu'à un moment donné il se trouvera quatre murs pour l'enfermer ? L'éthique sociale ou la morale collective devraient être les seuls critères de l'entrée ou de la sortie dans le monde carcéral. Ne vient-on pas d'y ajouter dangereusement une dimension strictement matérielle ?

Ces quelques interrogations pourront sembler excessives, sinon totalement déplacées. On aimerait se laisser convaincre de l'absence de tout danger de ce texte et croire qu'il est parfaitement anodin. Mais de deux choses l'une. Ou bien ce recensement mensuel *« des capacités d'accueil »* n'est pas destiné à influencer les juges, et alors on peut se demander s'il était opportun d'accroître les tâches administratives du personnel pénitentiaire pour le seul intérêt des statisticiens. Ou bien il s'agit d'introduire légalement dans les décisions des magistrats un paramètre nouveau et alors il est légitime de s'inquiéter. On voit mal que l'on puisse échapper à cette simple alternative.

A l'heure actuelle, toutes les prisons affichent « complet ». Il n'est pas besoin de changer le droit pour le savoir. En revanche, il est douteux que ce vrai drame puisse se résoudre par la transformation du « look » du code de procédure pénale en une sorte de code de la route. Avec ses sens uniques et ses « défenses de stationner ». La justice n'a que faire d'un « bison futé » qui imposerait à ceux qui la rendent des itinéraires de dégagement en raison de l'encombrement d'un réseau carcéral vétuste et insuffisant.

(*) Avocat à Paris.

L'ACCIDENT DU BOEING 747 DE LA JAL

## L'explication de la porte arrachée ne convainc pas

Si le bilan de la catastrophe aérienne japonaise se précise, ses causes restent par contre toujours aussi mystérieuses. Le seul élément jusqu'ici invoqué, la porte arrière droite de la cabine, est loin de donner une réponse suffisante à cette nouvelle tragédie aérienne. Le texte des conversations actuellement disponible ne permet pas de dire si, oui ou non, la porte a été arrachée ou simplement endommagée. L'arrachage paraît en tout cas bien inexplicable à certains pilotes de 747 interrogés.

Certes, on ne peut s'empêcher de penser à l'accident du DC 10 survenu en 1974 près de Paris, provoqué par l'arrachage d'une porte de soute. Mais, en l'occurrence, la porte avait été mal fermée par un personnel non compétent et l'avion avait décollé malgré des signaux d'alarme. Du fait de la conception du DC 10, la porte arrachée avait entraîné l'effondrement du plancher et la destruction de circuits vitaux. Une faiblesse revue depuis. En aucun cas cela n'a pu se produire avec le 747 de la JAL. Les vérifications de fermeture et de verrouillage se pratiquent à plusieurs stades, et les pilotes français interrogés considèrent que leurs homologues japonais respectent les mêmes règles de sécurité qu'eux-mêmes.

Si un problème devait se manifester avec une porte mal fermée, précise un pilote de 747, cela serait perceptible dès la montée de l'appareil. Une fuite, par exemple, produit un bruit horrible. Il serait impensable qu'il s'écoule 20 minutes — le temps passé entre le décollage de l'avion et le premier signal d'alarme du pilote — sans qu'une porte mal fermée et non détectée au sol soit repérée en vol. D'autant que la pression s'exerce sur la porte en question pendant la montée et que c'est alors que la destruction peut se produire.

L'explication de la porte arrachée n'est donc pour l'heure guère acceptable. D'autant que les pilotes, tous les six mois, s'exercent, au simulateur, à ce genre de problème et que, même en cas d'arrachage de porte, ils sont capables de maîtriser l'appareil et de procéder à une descente d'urgence. Qui plus est, la porte incriminée — la porte arrière droite la « porte cinq » pour les spécialistes — est une porte de moindre risque, qui ne peut en aucun cas emporter des circuits vitaux.

Il faut donc imaginer que le pilote a perdu le contrôle pour d'autres raisons et qu'il a été victime d'un cumul de pannes. Dans ces appareils où l'électronique prend de plus en plus de place, la foudre peut notamment être un élément de perte totale de contrôle de l'instrumentation. Or il faisait orage.

CLAIRE BLANDIN.

## Une série de facteurs

*(Suite de la première page.)*

Selon des informations livrées par l'aviation civile mardi matin, les contrôleurs avaient demandé au pilote d'effectuer un virage à gauche vers le large, pour rejoindre Haneda. Or, l'appareil a effectué un brusque *tournant vers la droite, remontant* au nord-nord-ouest. Un témoin au sol a affirmé ensuite que l'avion à ce moment-là oscillait et semblait avoir des difficultés à trouver son équilibre.

Le Boeing entame alors une course en zig zag en direction des montagnes qui se trouvent à l'ouest de Tokyo, au sud des « Alpes japonaises ». L'avion a été perdu par les radars qui le suivaient à la trace à 18 h 57. Il volait alors à environ 2900 mètres d'altitude. Il a percuté de plein fouet contre les pentes du mont Osotuka, à 19 h environ.

Depuis plusieurs minutes, Hajime Hinoue, un paysan japonais de soixante-trois ans, suivait avec inquiétude l'énorme avion blanc et rouge qui oscillait au-dessus de sa ferme, dans cette zone montagneuse de la préfecture de Nagano. *« Tout d'un coup*, raconte-t-il, *il y eu un bruit terrible, comme un coup de tonnerre, puis un grand éclair blanc.* » Un champignon de fumée grise s'est élevé dans le ciel tout de suite après, précise-t-il.

L'annonce de la disparition de l'avion sur les écrans des radars a été presque immédiatement suivie d'une communication de l'Agence nationale de défense, indiquant que les pilotes de trois appareils, deux Phantom F4 japonais et un C-13 de l'US Air Force, avaient aperçu un appareil en feu dans la région du mont Okura, voisin de l'endroit où les débris de l'avion seront finalement localisés.

Les forces aériennes d'autodéfense dépêchaient alors un hélicoptère sur le lieu présumé du drame. Le capitaine Izumi Omori, qui le pilotait, a indiqué qu'il avait vu *« des foyers dans dix endroits différents sur une surface de 300 mètres carrés environ »*. Des feux brûlants dans la nuit noire, c'est l'image que présentaient les premières photos reçues sur les téléscripteurs des agences de presse.

Sur la chaîne nationale de télévision NHK, antenne ouverte sans interruption pour la rédaction, une nuit de veille commençait. NHK publiait la liste complète des passagers présents à bord du Jumbo Jet, pour la plupart des Japonais qui rentraient dans leur famille pour le grand festival bouddhiste du « Bon ». Cruelle ironie, ce voyage est pour les vivants un moment de prière et de communication avec les âmes de leurs ancêtres.

A 2 heures du matin, en raison de la pluie et du brouillard qui noient la région de Nagano, l'hélicoptère de la défense dut interrompre ses recherches. La police de Nagano a mobilisé huit cent cinquante hommes pour constituer des colonnes de secours, qui partent vers un site inaccessible par la route. Espérées sur place à minuit, ces colonnes n'avaient toujours pas atteint le lieu du drame mardi en fin de matinée. La progression est très difficile, dans un terrain très accidenté et couvert de sapins.

En ce moment, le jour se lève tôt au Japon et, dès 4 h 30, les hélicoptères avaient repris leur vol dans un ciel dégagé. A 5 heures, le site de la catastrophe était localisé et filmé en direct pour la première fois, non loin du sommet du mont Osutaka, une énorme masse de végétation, formée d'arêtes aux pentes peu accentuées.

A 11 h 30 (heure locale) mardi matin, aucune réaction officielle n'avait été enregistrée du côté du gouvernement japonais. Emu aux larmes, le président de la JAL, M. Yasutomo Tagaki, a affirmé devant la presse qu'il était *« impossible d'imaginer comment ce type d'accident a pu se produire »*. Le président de la compagnie aérienne, qui jouit d'une grande réputation de fiabilité dans le monde du transport aérien, a nié que l'origine de l'incident qui a causé la perte du Jumbo puisse être due à des négligences dans la maintenance des appareils de JAL.

Mardi matin, le Japon attendait un bilan dont on savait déjà qu'il serait tragique. Au pied du mont Osutaka, les parents des victimes, conduits sur place par JAL, regardaient la montagne qui allait leur rendre leurs morts.

*(Intérim.)*

### UNE DES CATASTROPHES AÉRIENNES LES PLUS MEURTRIÈRES

**L'accident du Boeing 747 de la Japan Airlines (JAL), survenu le 12 août, constitue la plus grande catastrophe en vol de l'histoire de l'aviation. Le bilan le plus meurtrier (612 morts) avait été enregistré le 27 mars 1977 à l'aéroport de Ténériffe, dans les îles Canaries, mais il s'agissait d'une collision au sol entre deux appareils. Jusqu'ici, le plus grave accident ne mettant en cause qu'un seul avion était intervenu le 3 mars 1974, lorsqu'un DC 10 des lignes turques s'était écrasé dans la forêt d'Ermenonville (Val-d'Oise), faisant 346 morts.**

**Le Boeing 747 est le plus gros avion civil en service. Selon son aménagement intérieur, il peut transporter 450 à 510 passagers. Depuis sa mise en service en 1969, cet appareil a été livré à 608 exemplaires. Il a été frappé par les sept catastrophes suivantes, non comprise celle du 12 août :**

**— Le 20 novembre 1974 à Nairobi (Kenya), un 747 de la Lufthansa s'écrase : 59 morts.**

**— Le 27 mars 1977, à Ténériffe (Canaries), deux 747, un de la Panam et un de la KLM, se télescopent sur la piste : 612 morts.**

**— Le 1er janvier 1978, à Bombay (Inde), un 747 d'Air India plonge dans la mer : 213 morts.**

**— Le 19 octobre 1980, à Séoul (Corée du Sud), un 747 de la Korean Airlines sort de la piste : 14 morts.**

**— Le 1er septembre 1983, la chasse soviétique abat un 747 de la Korean Airlines au-dessus de la presqu'île de Sakhaline : 269 morts.**

**Le 27 novembre 1983, un 747 d'Avianca s'écrase à l'atterrissage près de Madrid : 179 morts.**

**— Le 23 juin 1985, un 747 d'Air India s'abîme dans l'océan Atlantique, près de l'Irlande, à la suite, semble-t-il, d'une explosion d'origine criminelle : 329 morts.**

UNE DÉCISION DE LA COMMISSION INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

## Quand Burberrys se donne au RPR

Pour avoir loué le fichier de ses clients au RPR, Burberrys vient de se faire taper sur les doigts par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). A la veille des dernières cantonales, le parti de M. Jacques Chirac s'était mis en tête de remplir ses caisses. Par ce geste, les généreux donateurs étaient censés s'opposer à l'*« incapacité flagrante des socialistes »* et à s'élever, parmi d'autre fléaux, *« contre l'insécurité grandissante qui règne dans nos villes »*.

*« Oui*, affirmait le bulletin de participation (...), *je veux contribuer personnellement (...) au redressement de la France. »* Suivait une offre de participation à cette campagne : 100 francs pour l'impression de dépliants, 300 francs pour des encarts dans la presse, 600 francs pour la location d'un panneau publicitaire, etc.

Pour ce genre d'opérations, les clients des boutiques de luxe sont évidemment plus sollicités que ceux de chez Tati. Et globalement ils penchent davantage à droite qu'à gauche. Hélas ! l'intérêt du mouvement pour ces clients « bon chic bon genre » n'allait pas tarder à être découvert. Les étiquettes de la lettre-circulaire du RPR ressemblaient comme des sœurs à celles utilisées par Burberrys pour diffuser son catalogue « printemps-été 1985 » : même impression, mêmes codes mystérieux et parfois mêmes fautes d'orthographe.

Des clients s'émurent. S'afficher avec la griffe Burberrys, certes, mais se trouver du même coup affublé de l'étiquette de sympathisant virtuel du RPR... Alertée, la CNIL a fini par enquêter et a adressé récemment, sous la signature de son président, M. Jacques Fauvet, un « avertissement » à Burberrys. Elle lui reproche d'avoir loué son fichier à d'autres et, surtout, de l'avoir fait sans prévenir ses clients que ce fichier pouvait, le cas échéant, être utilisé par des partis politiques *« à des fins de propagande électorale ou de collecte de subsides »*. Deux autres sociétés écopent du même avertissement sans frais, Wallabys et Presse Mailing Service, qui avaient servi d'intermédiaires entre Burberrys et le RPR.

### Bonne foi

Le parti de M. Jacques Chirac, lui, sort blanchi de l'affaire. *« La bonne foi du Rassemblement pour la République,* affirme la CNIL, *ne peut être mise en doute, celui-ci ayant pris la précaution de s'adresser à des professionnels dont il pouvait penser qu'ils connaissaient et respectaient les prescriptions de la loi du 6 janvier 1978 »*, celle relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés.

Cette décision ne manque pas d'intérêt, car elle fixe les limites à ne pas dépasser en matière d'utilisation de fichiers commerciaux. Lorsqu'une société constitue un fichier « clients », elle doit le déclarer à la CNIL. Sur ce point, Burberrys est irréprochable. De plus, cette déclaration doit mentionner ce qu'on appelle la « finalité » du fichier. En l'espèce, Burberrys affirmait avoir l'intention de louer ou d'échanger son fichier *« pour des prospections »*. Jusque-là, rien que de très normal. Mais, prescrit la loi, lorsqu'un magasin relève le nom et l'adresse d'un client, il doit impérativement informer celui-ci que ses fichiers risquent d'être loués à d'autres. Or, non seulement les clients de Burberrys ignoraient ce détail, mais la très *british* maison de confection n'a pas hésité à se livrer à un détournement de fichier, la diffusion d'une circulaire du RPR, note la CNIL, ne pouvant passer pour une opération de *« prospection »* normale.

Telle est la lettre de la loi que la CNIL entend désormais faire respecter, à charge, pour les entreprises commerciales, de se mettre en règle, pour leurs clients de se montrer vigilants et pour les partis politiques de faire preuve d'un peu plus de curiosité, la *« bonne foi »* reconnue au RPR ne pouvant, après cette affaire, être invoquée éternellement.

B. L. G.

## EN BREF

### L'extradition d'un ancien médecin belge

La France s'apprête à extrader un ancien médecin belge poursuivi dans son pays pour la manière dont il prétendait soigner les toxicomanes. Le docteur Claude Nystrom accueillait à la chaîne, dans son cabinet bruxellois, de nombreux drogués, notamment français, pour des « consultations » collectives.

Il leur prescrivait ensuite une série de médicaments censés les sevrer, dont un produit à base de *morphine*, le bézitramide, en vente libre en Belgique, mais dont l'exportation est interdite en France. La première séance coûtait au « patient » 200 francs et les suivantes 100 francs de plus à chaque fois. Les activités du docteur Nystrom avaient été dénoncées, sans qu'il soit nommé, dans *le Monde* du 16 novembre 1981, par le docteur Rodolphe Ingold, l'un des spécialistes français des soins aux toxicomanes.

Radié à vie de l'Ordre des médecins belges, condamné à quatre ans d'emprisonnement, M. Nystrom s'était enfui de son pays et réfugié en France via l'Espagne. La chambre d'accusation de Pau a donné le feu vert à son extradition et refusé ensuite sa demande de mise en liberté. M. Nystrom, qui observe actuellement une grève de la faim, devrait être incessamment extradé, car il ne s'est pas pourvu en cassation.

### Un directeur d'association écroué pour détournement de fonds à Grenoble

*(De notre correspondant)*

Grenoble. — La section financière de la police judiciaire de Grenoble a mis un terme, lundi 12 août, aux activités frauduleuses du directeur de l'Association pour l'accueil des jeunes (APAJ), M. Marcel Bonnet, trente-six ans. Cette association grenobloise reçoit d'importantes subventions de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DASS) de l'Isère, de la mairie de Grenoble, du conseil général, mais aussi du Secours catholique et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, dont le siège est à Paris.

Depuis le mois d'avril 1983, date de son arrivée à la tête de l'association, M. Bonnet avait détourné 2,6 millions de francs, dont 500 000 francs en 1983, 800 000 en 1984 et 1,350 000 francs pendant les six premiers mois de l'année 1985. Cet argent lui avait notamment permis d'acquérir un appartement dans une résidence de luxe et d'« offrir » à son épouse un magasin de prêt-à-porter dans le centre-ville. Cette dernière a été inculpée de recel, mais laissée en liberté.

C'est un découvert de 450 000 francs sur un compte de l'association qui a attiré l'attention d'un directeur de banque. Pour expliquer ce « trou », M. Marcel Bonnet devait fournir une fausse lettre à en-tête de la DASS, indiquant que cette dernière avait des retards de paiement de ses subventions. M. Bonnet a été inculpé d'abus de confiance, de faux et usage de faux et écroué à la prison de Varces. — C. F.

● *L'explosion de Biarritz revendiquée par Iparretarrak.* — L'attentat à l'explosif, lundi 12 août, contre les locaux d'une agence immobilière de Biarritz a été revendiqué par le groupe autonomiste basque Iparretarrak. Celui-ci avait déjà, au début de ce mois, revendiqué trois attentats commis depuis juin dernier contre des hôtels-résidences à Saint-Jean-de-Luz et un port de plaisance à Anglet. Dans un long communiqué, Iparretarrak critiquait le *« développement d'un tourisme industriel »*.

● *Mort du pilote allemand Manfred Winkelhock.* — Le pilote ouest-allemand Manfred Winkelhock a succombé à ses blessures, lundi 12 août, vingt-quatre heures après avoir heurté, au volant de sa Porsche 962 C, un mur de béton sur le circuit de Mosport (Canada), où il disputait une épreuve comptant pour le championnat du monde d'endurance.

Agé de trente-trois ans, Winkelhock était avant tout un pilote de Formule 1. Il avait à son actif quarante-sept Grands Prix, mais il n'a marqué qu'une seule fois des points au championnat du monde grâce à une cinquième place acquise à Rio-de-Janeiro en 1982. Il courait cette année pour l'écurie Ram-Hart aux côtés de Philippe Alliot. De son côté, le pilote de rallye finlandais Ari Vatanen, accidenté le 31 juillet dans le rallye d'Argentine, n'est plus dans un état critique. Le poumon artificiel qui lui permettait de surmonter ses difficultés respiratoires a été retiré lundi 12 août.

# MÉDECINE

## LE CONTENTIEUX FRANCO-AMÉRICAIN SUR LES RETOMBÉES FINANCIÈRES DES DÉCOUVERTES SUR LE SIDA

# Querelle de test

**Aucun compromis n'a pu encore être trouvé dans le conflit qui oppose depuis plusieurs mois Français et Américains à propos des brevets portant sur les applications liées à la découverte du virus du SIDA. En dépit de nombreux contacts et de plusieurs démarches, la situation apparaît pour l'heure totalement bloquée. Elle pourrait rapidement devenir conflictuelle, compte tenu de l'extension internationale de la maladie et du fait que les mesures de prévention qu'elle impose se doublent d'un enjeu financier d'importance. Qui touchera les substantielles *royalties* de la commercialisation des tests de dépistage du SIDA ?**

La partie de bras de fer franco-américaine pourra-t-elle encore durer très longtemps ? En toute rigueur scientifique elle n'aurait jamais dû commencer. Personne, officiellement, ne conteste plus aujourd'hui l'antériorité des travaux et des résultats français sur la découverte du virus (ou LAV) responsable du SIDA. Le professeur américain Robert Gallo lui-même (qui a aussi découvert le même type de virus) le reconnaissait sans équivoque il y a quelques semaines dans ces colonnes (*le Monde* du 17 juillet).

Ayant dès les premiers mois de 1983 identifié le virus responsable du SIDA, l'équipe de l'Institut Pasteur de Paris (professeur Luc Montagnier, docteurs Jean-Claude Chermann et Françoise Barré-Sinoussi) déposait à Londres en septembre de la même année une demande de brevet. Il s'agissait d'un brevet portant notamment sur les applications diagnostiques des protéines identifiées. La même demande était déposée, en décembre 1983, auprès du Patent Office américain.

Quatre mois plus tard, une demande de brevet similaire arrivait à ce même organisme. Elle émanait du professeur Robert Gallo et du National Institute of Health. Cette demande était aussitôt acceptée alors que le dossier français est toujours en cours d'examen. Explication officielle : de simples raisons administratives. Les Américains se seraient adressés à un service «moins chargé». *« Nous voulons croire,* nous a déclaré le professeur Dedonder, directeur de l'Institut Pasteur de Paris, *qu'il n'y a là qu'un incident de parcours. Un incident qui devrait ête réglé au plus vite compte tenu de l'extension du fléau et de l'absolue nécessité de coopération internationale qu'elle impose. »*

### M. Gallo change d'avis

Les enjeux commerciaux évoluent tout aussi rapidement. Aux Etats-Unis, cinq compagnies ont déjà obtenu à partir du brevet américain l'autorisation de fabriquer puis de commercialiser des tests de dépistage (1). Mais la société Diagnostics Pasteur, qui en France commercialise son test obtenu à partir de la souche française, n'a toujours pas l'autorisation de le mettre en vente (par l'intermédiaire de la société Genetics Systems) sur le territoire des Etats-Unis, alors que les autorités françaises ont récemment accordé leur visa à la firme américaine Abbott.

Il y a peu (*le Monde* du 17 juillet), le professeur Gallo déclarait au *Monde* : *« Il me paraît évident que le brevet américain et celui demandé par l'Institut Pasteur devraient avoir toutes les deux un libre accès au marché américain. Je ne comprends pas les mobiles des autorités américaines et, s'il est en mon pouvoir d'agir pour débloquer une situation que je tiens pour inacceptable, je le ferai certainement. »*

Il précise aujourd'hui qu'en réalité *« la situation est beaucoup plus complexe qu'il ne l'imaginait »* (voir encadré).

Les «repentirs» du professeur Gallo ne manqueront pas d'être interprétés comme une brutale offensive visant à exclure l'équipe pastorienne de cette compétition. On estime à 40 millions de dollars le marché européen diagnosticque du SIDA. On ne peut, dit-on du côté français, comme le fait le professeur Gallo établir de différence entre un test à visée clinique et un test pour les centres de transfusion. La mise au point du premier conditionne bien évidemment celle du second. On insiste aussi sur le fait que la demande de brevet porte bien *« sur les applications et non sur le virus lui-même »*. On souligne enfin qu'elle ne porte pas uniquement sur la protéine p 25 même si celle-ci *« présente un intérêt particulier »*, mais aussi bien sur d'autres comme la protéine p 41.

Le Patent office américain reconnaîtra-t-il l'antériorité du brevet français ? Le professeur Gallo avance un argument peu encourageant sur ce point : si Genetics Systems obtenait l'autorisation, ni cette société ni les autres sociétés américaines n'auraient plus à payer de royalties au gouvernement américian. Cette situation serait « injuste » selon lui.

Quoi qu'il en soit, il semble que Genetics Systems qui vise 20 % du marché américain soit bien décidée à commercialiser son test du SIDA dès le 1er octobre prochain. L'Institut Pasteur aura-t-il d'ici là obtenu gain de cause ? Qu'en sera-t-il alors du brevet du professeur Gallo ? Son associé américain sera-t-il poursuivi pour contrefaçon ? Les sommes en jeu, on l'a vu, sont loin d'être négligeables et d'autant plus que les royalties escomptées équivalent à 5 % de la vente des tests.

Parallèlement à ces passes d'armes politico-financières, les discussions continuent quant à la dénomination du virus du SIDA. A Pasteur, on accepterait aujourd'hui de mettre un H (pour Human) devant l'abréviation LAV. Une autre proposition avance HALV, dénomination scientifique certes, mais aussi un à peu près phonétique ; une allusion au partage « moitié-moitié », une « Half », auquel devront peut-être, faute de mieux, se résigner les adversaires.

**JEAN-YVES NAU.**

(1) Il s'agit des sociétés Abbott, Travenol, Electro-nucleonics, Litton bionetics et Du Pont de Nemours.

### LE PROFESSEUR GALLO COMPLÈTE SON INFORMATION

Dans une lettre datée du 5 août adressée au docteur Escoffier-Lambiotte, et qu'il souhaite voir publiée, le professeur Robert Gallo apporte de nouvelles et importantes informations concernant la contentieux franco-américain sur les brevets découlant de l'identification du virus du SIDA.

Il fait notamment valoir :

1) Que le virus dénommé LAV et celui dénommé HTLV III, s'ils sont semblables, ne sont pas identiques (1,7 % de différence, selon lui, au niveau de leurs génomes). « (...) *Nous avons isolé, documenté et breveté le variant haïtien (dénommé RF) du HTLV III, qui diffère plus du LAV que* tous *les isolats connus dans la littérature ! »*

2) Que la demande de brevet français porte spécifiquement sur les tests de diagnostic du SIDA et non, comme le leur, sur les tests de dépistage pour les banques de sang. *« C'est,* écrit-il, *une différence fondamentale. »*

3) Que la demande de brevet français concerne *« spécifiquement »* le dépistage des protéines centrales (p25) et non les protéines d'enveloppes du virus. *« Notre test,* écrit-il, *est basé sur les deux, mais, en fait, spécialement sur les protéines d'enveloppes. »*

4) Que la demande de brevet français porte sur le virus *per se. « Aux Etats-Unis, à ma connaissance,* écrit-il, *on ne peut breveter un organisme vivant ou un agent microbien. »*

## UNE ÉTUDE DE LA CROIX-ROUGE AMÉRICAINE

# Un mal urbain

Afin de déterminer la proportion de donneurs de sang ayant été en contact avec le virus du SIDA (séro-positifs), plus d'un million d'échantillons de sang (1 027 786 exactement) ont été étudiés aux Etats-Unis par la Croix-Rouge américaine (1). A la suite d'un premier test Elisa, 10 385 prélèvements (environ 1 %) étaient positifs pour le virus HTLV III. Après répétition de ce même test – une vérification indispensable pour éliminer les faux positifs, – il restait 1 727 (0,17 %) positifs. Enfin, après avoir contrôlé la plus grande partie de ces derniers échantillons (1 455) par la méthode de référence Western Blot (les autorités sanitaires françaises agissent de la même manière), la proportion de séro-positifs touche à 38 pour 100 000. A noter que les porteurs des marquent de l'hépatite B sont 33 fois plus nombreux parmi les séro-positifs que parmi les séro-négatifs.

Seule restriction à cette étude : la Croix-Rouge américaine n'ayant pas collecté de sang dans les endroits où l'incidence du SIDA est le plus élevée, un réajustement – en hausse – doit certainement être fait. Il est toutefois intéressant de noter que si la fréquence des séropositifs est de 0,11 % dans des villes comme Washington DC ou Los Angeles, elle tombe à 0,03 % à Boston et à... 0,003 % à Tulsa (Oklahoma).

**F. N.**

(1) Cette étude est publiée dans le dernier numéro du *New England Journal of Medicine* (daté du 8 août 1985).

# RELIGION

## RÉUNI EN ARGENTINE

# Le Conseil œcuménique des Eglises soutient les catholiques d'Amérique latine

**Le comité central du Conseil œcuménique des Eglises (COE) s'est réuni à Buenos-Aires du 28 juillet au 8 août. Le COE regroupe actuellement trois cent dix Eglises protestantes et orthodoxes et c'était, pour le comité central (qui en est l'instance de décision), la première rencontre avec la terre traditionnellement catholique de l'Amérique latine.**

Dans son rapport au comité central, le pasteur uruguayen Emilio Castro, secrétaire général du COE, a évoqué la question de la théologie de la libération qui *« doit être considérée comme la contribution théologique de l'Amérique latine à l'ensemble de la chrétienté »*, et exprimé sa tristesse et sa préoccupation au sujet de ce qu'il a appelé « l'affaire du Père Boff », qui, a-t-il dit, *« traduit un certain durcissement théologique à l'intérieur de l'Eglise catholique »*. Le représentant de l'Eglise catholique à cette renconte, Mgr Basil Meeking, est alors intervenu pour regretter ce qu'il considérait comme une ingérence dans les affaires internes de l'Eglise catholique : le secrétaire général l'a alors prié de l'excuser si sa *« passion latino-américaine a pu créer un quelconque préjudice »*. *« Mon intervention,* a-t-il ajouté, *n'était autre chose qu'un plaidoyer passionné pour que nous marchions ensemble dans une recherche commune. »*

Le comité central a adopté à l'unanimité le texte d'une lettre adressée au synode extraordinaire des évêques de l'Eglise catholique, qui doit se tenir à Rome à la fin du mois de novembre. Ce synode, est-il écrit, *« revêt une grande signification pour toutes les Eglises, pour l'unité de l'Eglise, et pour le mouvement œcuménique dans les années à venir »*.

Le texte insiste par ailleurs sur la nécessité de poursuivre le dialogue théologique entre le COE et l'Eglise catholique, et de trouver des réponses communes aux questions urgentes qui se posent sur la réconciliation entre les peuples, le désarmement, la justice...

La question de la justice et des droits de l'homme a été constamment évoquée au cours de cette session. La plupart des membres du comité central ont participé, jeudi 1er août, à un jeûne de solidarité avec le Père Miguel d'Escoto, ministre nicaraguayen des affaires étrangères, qui avait entrepris cette action avec l'accord de son gouvernement, parce que, a-t-il expliqué, *« les chrétiens doivent montrer de nouvelles voies pour surmonter la violence et l'agression »*.

D'autre part, une lettre a été adressée aux chrétiens d'Amérique centrale, exprimant la solidarité du COE à des Eglises qui *« rendent un fidèle témoignage à l'Evangile »*. A propos de la situation de l'Afrique australe, un mémorandum a été publié, condamnant l'état d'urgence instauré par le gouvernement sud-africain, et invitant les Eglises à user de leur influence *« afin d'accélérer la multiplication de mesures économiques effectives contre l'Afrique du Sud »*, et notamment le désinvestissement.

Enfin une déclaration a été adoptée sur les dettes du tiers-monde, appelant les Eglises à interpeller les gouvernements sur la *« nécessité de réestimer la dette sans retard »*, de limiter les taux d'intérêtt, de prolonger les délais de remboursement, et d'envisager *« la possibilité d'une annulation pure et simple des dettes des pays peu développés »*, les pays riches étant alors appelés à participer au financement des politiques d'ajustement nécessaires.

**MARIE-JO HAZARD.**

# LE CARNET DU Monde

### Naissances

– Olivier VASSEROT et Françoise DEFENDINI-VASSEROT sont heureux de faire part de la naissance de

**Caroline,**
à Marseille, le 8 août 1985.

9, rue Boyer-Barret,
75014 Paris.
27, avenue Cantini,
13006 Marseille.
15, boulevard Lord-Duveen,
13008 Marseille.

### Décès

– Oran. Marseille. Paris.

Mme Léon Bensaïd,
M. et Mme Jacques Bensaïd
et leur fils,
M. et Mme Maurice Cohen-Bacry
et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Abihssira
et leurs enfants,
Ses frères, sœurs, neveux et nièces, enfants, petits-enfants,
Parents et amis,

ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté,

**Léon BENSAID,**

survenu le 11 août 1985, 33, rue de La Loge, 13002 *Marseille.*
Les obsèques auront lieu le 13 août, à 14 h 30, au cimetière des 3-Lucs, traverse du Commandeur, Marseille.

– Mme Henri Bernard,
Sa famille,
Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

**M. Henri BERNARD,**
chevalier de l'ordre national du Mérite,
administrateur des sociétés Guyomarc'h et Générale Biscuit,

survenu au Cannet, le 10 août 1985, à l'âge de soixante et onze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 14 août, à 14 heures, en la paroisse Sainte-Marguerite, 36, rue Saint-Bernard, à Paris-11e.
L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Taverny (Val-d'Oise), dans le caveau de famille.

Résidence des Pins,
24, rue Gutenberg,
92100 Boulogne.
« Les Terrasses du soleil »,
Route des Breguières,
06110 Le Cannet.

– Madeleine Franck-Dousse,
son épouse,
Antoine et Matthieu Dousse,
ses fils,
Marguerite Raymond-Dousse,
sa mère,

ont la douleur de faire part du décès de

**Guy DOUSSE,**
dit Christian Guy,

survenu subitement le 7 août 1985, dans sa soixante-cinquième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Eugène-Labiche,
75116 Paris.
Fay-le-Bac,
77260 La Ferté-sous-Jouarre.

– M. Michel Jacob,
Ses enfants et ses petits-enfants
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Madeleine JACOB,**

survenu le 8 août 1985.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 12 août, à Paris.

Mme Brosseron,
Pavillon Crocus,
No 3, La Négresse,
04100 Manosque.

– M. Henri Lefort,
son époux,
Mme Gérard Lefort,
Mme Brigitte Lefort,
M. et Mme Guy Fontaine,
M. et Mme Jean-François Lefort,
Mlle Bernadette Lefort,
M. et Mme Robert Lavenir,
M. Didier Lefort,
ses enfants,
ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Henri LEFORT,**
née Geneviève Louis,

survenu le 8 août 1985, dans sa soixante-dix-neuvième année, munie des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité le mercredi 14 août, à 14 h 30, en l'église Saint-Sauveur du Petit-Andely (Eure), suivie de l'inhumation au cimetière du Grand-Andely.

76, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris.

– Mme Alexandre Lucas,
Ses enfants, Paul, Alain, Anne-Marie et Maryvonne,
Ses petits-enfants, Sébastien, Pierre, Antoine, Roman, Axelle, Julie et Marie,

ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Alexandre LUCAS,**
chevalier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie vétérinaire de France,

survenu le 3 août 1985.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité, le 5 août 1985, à Camaret (Finistère).
Cet avis tient lieu de faire-part.

10, avenue Reille,
75014 Paris.

– M. et Mme André May
et leurs enfants

ont la douleur de faire part du décès de

**M. René MAY,**

survenu le 11 août 1985, dans sa quatre-vingt-treizième année.
Ses obsèques auront lieu le mercredi 14 août, à 14 h 30, en l'église de Dun-sur-Auron (18).

2, Charia Trabless,
Rabat (Maroc).

### Remerciements

– Dourdan.

Marie-Christine, Jacques, Stéphane et Marie-José Audiard,

très touchés des nombreuses marques de sympathie témoignées lors du décès de

**Michel AUDIARD,**

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remercient bien sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur peine.

### Anniversaires

– Pour le dixième anniversaire de sa mort, son fils demande une pensée affectueuse à tous ceux qui ont connu

**Janine HERTZOG,**

l'ont estimée et sont restés fidèles à son souvenir.
Le 13 août 1985.

– Il y a un an disparaissait à Rabat

**Mme Geneviève LORSERIE.**

Que ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle.

● *Ordre national du mérite.* – M. Guy Fougier, préfet de police de Paris, a été promu commandeur dans l'ordre national du mérite.



# SPORTS

## VOILE

# Mâts à l'épreuve

Démâtage. Ce terme qui aurait provoqué le déshonneur d'un commandant de bord de la marine à voile est devenu habituel dans les communiqués de courses. Ainsi, dimanche 11 août, la tempête qui a soufflé sur le nord de l'Europe a provoqué le démâtage de trois des maxi-catamarans qui participent à la première course de l'Europe : *Formule-Tag* du Canadien Mike Birch ; *Roger-et-Gallet,* d'Eric Loizeau et *Région Nord-Pas-de-Calais (ex-Elf-Aquitaine)* d'Alain Comyn. *Charles-Heidsieck,* d'Alain Gabbay est rentré au port de Bremerhaven (RFA) à cause d'ennuis de gréement. *Jet-Service* de Patrick Morvan, le vainqueur de la première étape, a dû être pris en charge par un remorqueur sitôt la ligne d'arrivée franchie. Sa barre, qui avait cédé un quart d'heure plus tôt, le rendait ingouvernable.

La casse a été plus importante encore dans la course du Fastnet, cinquième et dernière épreuve de l'Admiral's Cup, où la tempête a contraint plus de la moitié de la flotte (128 bateaux sur 236) à abandonner, par suite de démâtages, d'ennuis de gréement, ou par peur de voir se renouveler le drame du Fastnet 1979, où quinze navigateurs étaient morts noyés et vingt-quatre bateaux avaient été abandonnés par leurs équipages dans la mer d'Irlande déchaînée.

Si l'honneur d'un commandant de bord ou d'un marin lui impose de ramener à bon port son bateau avec équipage et passagers, celui d'un skipper consiste à passer la ligne d'arrivée en premier avec son voilier. Quitte à prendre certains risques. Des gains de vitesse importants on pu être obtenus grâce aux études sur les coques ou à l'apparition de nouveaux matériaux plus résistants, et surtout plus légers, à base de carbone ou de fibres synthétiques. Mais le moteur d'un voilier reste... ses voiles.

### Surtoilages

Sur un multicoque de plus de 25 mètres de long, les mâts atteignent 30 mètres – la hauteur moyenne d'un immeuble de douze étages – et peuvent soutenir près de 1 000 m² de voiles avec le spinnaker. *Royale, Charente-Maritime* ou *Jet-Services* ont même été dotés de mâts en forme d'aile d'avion pour limiter les turbulences de l'air dans les voiles et augmenter la surface de prise au vent de près de 60 m². Sans la moindre voile, *Royale* a ainsi navigué à plus de vingt nœuds par le seul effet d'un vent violent sur son mât-aile.

Des calculs théoriques et des essais en soufflerie peuvent permettre de déterminer les forces de traction auxquelles peuvent être soumis sans dommage les mâts et les gréements. Mais comment tenir compte aussi de l'état de la mer ou de l'usure des matériaux ? Loïc Caradec, le skipper de *Royale,* a calculé que la multiplication des grandes courses imposait aux multicoques de parcourir près de 30 000 milles par an. C'est ce que parcouraient il y a peu de temps encore un voilier de course en cinq ans ou un voilier de croisière dans toute son existence.

L'importance de la course de l'Europe pour les commanditaires des bateaux et la perspective de naviguer au mois d'août par petit temps, voire avec la brise thermique à proximité des côtes, avaient incité certains concurrents à surtoiler plus encore leurs bateaux. C'était compter sans les colères imprévisibles de la mer.

**GERARD ALBOUY.**

**COURSE DE L'EUROPE**

*Classement de la première étape Kiel-Scheveningen (640 milles) :* 1. Jet-Services (Patrick Morvan) 59 h 38 mn ; 2. *Crédit-agricole* (Philippe Jeantot) à 1 h 19 mn ; 3. *Charente-Maritime* (Jean-François Fountaine) à 5 h 11 mn ; 4. *Royale* (Loïc Caradec et Philippe Facque) à 6 h 56 mn ; 5. *Ker-Cadelac* (François Boucher) à 7 h 32 mn.

Le Monde

# MEDECINE

## Des régimes qui profitent

***A la guerre des kilos, qui chaque année s'enflamme à la belle saison, que d'« opérations maigritude », où le spectaculaire n'a d'égal que l'éphémère !***

par le professeur BERNARD GUY-GRAND (*)

A gagner des batailles, on risque de perdre la guerre ou, au mieux, de se tromper d'adversaire. C'est méconnaître, en effet, la complexité du problème, même lorsqu'il apparaît minime et que l'objectif poursuivi se limite à la perte de quelques « petits » kilos. Le poids de chaque individu, la proportion de graisse qu'il contient, son volume et sa forme sont la résultante actuelle d'influences fort diverses, dont les importances respectives reflètent la personnalité de chacun. Parmi les plus notables figurent :

– Les facteurs constitutionnels génétiquement transmis ;

– Les facteurs liés à l'environnement social, familial et professionnel qui déterminent en partie *les aspects quantitatifs et qualitatifs* de la prise alimentaire comme *le niveau d'activité physique* ;

– Les capacités d'adaptation métaboliques et psychologiques aux changements d'environnement, elles-mêmes dépendantes de l'inné comme de l'acquis ;

– Les facteurs psychologiques, responsables éventuels de certains particularismes alimentaires, déterminants du projet plus ou moins conscient que tout un chacun a de soi-même et souvent à l'origine de la demande d'amaigrissement ;

– L'âge, le statut hormonal ; les efforts conscients consentis par l'individu pour contrecarrer les effets de la régulation biologique.

C'est méconnaître aussi les dangers potentiels de tout amaigrissement sauvage, dont le moindre n'est pas la récidive brutale et rapide, d'autant plus pénalisante que le poids repris pourra dépasser le poids initial et rendra plus difficiles les tentatives ultérieures.

Toute stratégie d'action cohérente doit prendre en compte ces dimensions multiples, au terme d'une analyse minutieuse de chaque situation personnelle. C'est une tâche difficile qui mérite temps, attention et compétence. Elle semble pourtant un préalable pour élaborer une vraie réponse à un problème correctement posé, ce qui n'est pas souvent le cas. Les approches monofactorielles cèdent bien souvent à la facilité. Les produits amaigrissants de tout genre n'échappent pas à cette critique fondamentale.

### Une auréole pseudo-scientifique

*Soutenu par une forte demande* qu'il contribue à renforcer, le *marché des produits amaigrissants* grand public déchaîne sa *publicité dans les médias féminins* : maigrir, ou, mieux, « mincir » devient possible sans effort, en un rien de temps, éventuellement sans modifications alimentaires, pour tout le monde, sous l'effet magique et miraculeux d'extraits végétaux, naturels évidemment ; *souvent relayé par* l'exemple réussi de telle ou telle vedette du show biz, le message passe et en abuse plus d'une. Cette vogue n'est pas nouvelle. On en retrouve la trace dans les journaux de la fin du siècle dernier.

Nouvelle, par contre, semble *l'auréole pseudo-scientifique*, mensongère dans sa forme ou son esprit, dont s'entoure cette réclame. Trompeurs, les *arguments qui prétendent fonder* l'action de ces produits sur les *vertus supposées* des principes qu'ils contiennent. Les enzymes *protéolytiques effectivement présents* dans les gélules d'ananas pourraient à la rigueur faciliter la digestion des protéines, mais ne *peuvent faire « fondre la graisse »*. Les inhibiteurs de l'amylase, bloquant la digestion des amidons, sont présents dans les graines de haricots mais non dans sa cosse ; celle-ci, en gélule ou pas, contient bien des fibres végétales ralentissant l'absorption des sucres, mais quel rapport avec une quelconque diminution des calories absorbées ? Les algues « mexicaines », les thés « extrême-orientaux », les cosses de haricots sont peut-être diurétiques : ne confondons pas la perte transitoire de quelques kilos d'eau par déshydratation avec la réduction de la masse grasse.

*Trompeurs aussi*, ces bulletins de victoire qui prétendent avoir mis en déroute l'obésité de centaines de milliers de sujets. Seuls des essais contrôlés pourraient prouver leur efficacité : ils sont *bien sûr absents des dossiers*. Toujours inefficace, alors ? *Probablement pas*. Ce serait oublier que l'administration d'un placebo (poudre inerte qui sert d'élément de comparaison pour tester l'efficacité d'un produit supposé actif) est souvent suivie d'effets à court *terme : il suffit d'y croire et de* réduire même inconsciemment *son alimentation. Au moins* peut-on supposer que ces produits consommés à long terme sont anodins et dépourvus de toxicité. N'étant pas légalement des médicaments, *ils ne sont pas tenus* d'en apporter la preuve.

*Les cosmétiques prétendent* vaincre en quelques jours la « culotte de cheval », aussi mal aimée qu'elle est physiologique, *affermir les tissus et permettre à* la femme de se réaliser dans une *image séductrice stéréotypée* (quel « machisme » sous-jacent !). *Ils transforment en* « preuves » les résultats de tests « *scientifiques* », *le plus souvent* confidentiels, largement extrapolés et qui ne résisteraient probablement pas à la critique sérieuse d'un journal médical de bon niveau.

### Une utilité thérapeutique contestable

Tout autres sont les produits de régime dit « substituts de repas ». Leurs fabricants sont en général des maisons sérieuses, souvent des firmes pharmaceutiques réputées (voir encadré). Eux aussi tentent d'accréditer malgré tout l'idée qu'il est toujours simple et possible de maigrir. Il vaudrait mieux que ces produits ne puissent se prêter à l'auto-prescription. Consulter les professionnels, médecins ou diététiciennes, permettrait d'apprendre à s'en passer et aiderait à déterminer la limite du possible.

De nombreux médicaments, à *l'exclusion des diurétiques*, qui n'ont rien à voir avec le problème, sont dotés d'actions sur les mécanismes physiologiques qui assurent la régulation du poids corporel et de la masse grasse (énergie de réserve). Très schématiquement, ils appartiennent à deux catégories. Celle des drogues thermogéniques, qui augmentent les *dépenses énergétiques* par stimulation du métabolisme des tissus périphériques. Celle des anorexigènes *(coupe-faim)*, *qui inhibent* la prise alimentaire en raison de *leurs interférences* avec les neuromédiateurs – catécholamines et *sérotonines* – au niveau du système nerveux central. En fait, *cette distinction classique est en* plein remaniement à mesure *qu'évolue le concept physiologique* de l'homéostasie pondérale : actions centrales et périphériques sont toutes deux parties prenantes d'une boucle régulatrice complexe. Toute tentative de déplacement du point d'équilibre sera suivie d'une adaptation correctrice qui en limitera l'ampleur ; l'arrêt du médicament sera suivi d'un retour à la case départ ou au-delà, sauf si entre-temps le point d'équilibre a changé, ce qui n'arrive pas souvent.

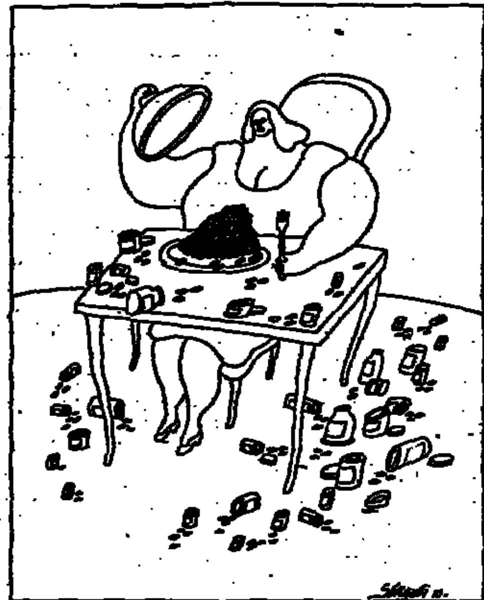
*Leur efficacité en tant* qu'agents amaigrissants a *été dûment prouvée* par des centaines d'essais contrôlés (comparaison à *un placebo*). *Leurs effets* secondaires indésirables également, justifiant *que certains, comme les* hormones thyroïdiennes, ne soient *plus utilisés dans cette indication* ou que d'autres, anorexigènes *amphétaminiques, soient* considérés comme assez dangereux (excitation, insomnie, risques de *perturbations psychiques graves* et de toxicomanies) pour être utilisés avec circonspection et pour un temps limité à quelques mois au plus. Habituellement, la perte de poids ne survit pas à l'arrêt de leur prescription. Leur utilité thérapeutique est donc contestable.

La plupart des médecins sont au fait de ces inconvénients, mais la demande des patients reste si forte qu'il est parfois difficile d'y résister. Rares sont les praticiens qui y recourent systématiquement, quelquefois au mépris de la loi Talon (1). Inadaptés à la solution d'un problème pondéral modeste, ils laissent entier le problème de l'obésité constituée. Leur prescription à long terme serait logique lorsque le surpoids est générateur de risques vitaux. Cela ne sera possible qu'après une expertise rigoureuse des effets de leur administration prolongée. Pour l'instant, peu sont de bons candidats pour cela.

En définitive, tous les produits amaigrissants favorisent la croyance magique qu'il est possible pour tout le monde de maigrir sans effort conscient, sans information ou éducation, sans risques. Leur contribution paraît au mieux modeste ou inutile, au pire dangereuse ou scandaleusement mensongère. Ou bien il s'agit de perdre 2 à 4 kg : il suffit de surveiller son alimentation et de boire... de l'eau du robinet. Ou bien le problème est plus sérieux et il relève clairement d'une approche médicale.

(1) La loi Talon du 7 septembre 1980 interdit la prescription magistrale de cachets composés d'une association de substances vénéneuses.

(*) Chef du service médecine et nutrition à l'Hôtel-Dieu de Paris.




### Point trop n'en faut

LES produits de régime *« hypocaloriques » sont* régis par un décret du 24 janvier 1975. Leur composition est bien définie, leur étiquetage complet et informatif, leur publicité grand public contrôlée. Ils sont appauvris en glucides et en lipides, souvent enrichis en protéines pour atteindre la *limite légale de 30 %* des calories. Les substituts de repas doivent être « équilibrés à 1 000 kilocalories », c'est-à-dire contenir 70 à 90 grammes de protéines pour 1 000 KCal, dont 50 % d'origine animale. Leur teneur en vitamines est également fixée. En poudre de préparation instantanée ou en biscuits et tablettes, ils peuvent entrer sans danger dans la composition d'un repas ou s'y substituer de temps à autre. Les notices expliquent correctement leur usage de substitution. *Bien qu'ils soient souvent* vendus en pharmacie, ils sont en général utilisés sans contrôle médical, ce que l'on peut regretter. Les doses conseillées par les fabricants apportent 200 à 300 KCal par repas : c'est souvent insuffisant, avec de nombreux *risques de dérapage ou d'utilisation* complémentaire d'aliments non souhaitables. Aliments inhabituels et monotones, leur consommation prolongée semble difficile. Au contraire, leur utilisation plus ou moins exclusive risque d'entraîner des pertes de poids trop *brutales et mal supportées*.

## L'Himalaya coupe le souffle

***Deux accidents survenus au cours d'expéditions himalayennes (« le Monde » du 1er août) soulèvent le problème de la pathologie liée à la haute altitude.***

LA réaction normale d'un sujet qui arrive en altitude est une accélération de la respiration et du cœur. Tous les autres systèmes (sécrétions hormonales, fonction rénale, circulation cérébrale, etc.) sont également affectés par le manque d'oxygène dans l'air ambiant. Il s'ensuit des perturbations qui, dans le meilleur des cas, s'estompent en trois ou quatre jours. Les signes ressentis par l'alpiniste se *limitent à un léger essoufflement*, quelques maux de tête et une *insomnie* : ce sont les symptômes sans gravité du « mal aigu des montagnes ».

L'aggravation du mal des montagnes peut conduire à deux complications redoutables, généralement mortelles, si le sujet ne peut être évacué rapidement dans la vallée : l'œdème pulmonaire et l'œdème cérébral d'altitude. L'apparition de ces complications est la plupart du temps liée à l'un des trois facteurs suivants : 1. Montée trop rapide en altitude (surtout en début de séjour) ; 2. Séjour trop long en très haute altitude (au-dessus de 6 000 mètres) ; 3. Effort physique *démesuré*. De plus, il existe une susceptibilité individuelle très marquée vis-à-vis de cette pathologie : certains sujets, bien que très entraînés, sont plus sensibles que d'autres au mal des montagnes. Des recherches sont actuellement menées pour déceler à l'avance cette prédisposition au mal des montagnes : il s'agirait d'une réaction insuffisante du système respiratoire au stimulus hypoxique.

Quelle est l'importance de cette pathologie ? La mortalité des expéditions en haute altitude est de 3 % à 10 % selon les statistiques. Les causes sont essentiellement accidentelles (avalanches, chutes de sérac, chutes en crevasse). Cependant, de 0,3 % à 1 % des alpinistes partant en expédition meurent d'un œdème pulmonaire ou d'un œdème cérébral. Il est important de préciser que, dans la plupart des cas, cette pathologie peut être expliquée, sinon évitée. Elle survient d'une méconnaissance de la symptomatologie et des mesures préventives permettant de *l'éviter*. D'une part, l'alpiniste a toujours tendance à mettre sa *méforme sur le compte d'autres facteurs* : la mauvaise nourriture, la fatigue, l'inconfort, le froid. D'autre part, il y a comme une honte à avouer que l'on est sensible au mal des montagnes. Comment faire le rapport entre le mal de tête et un air moins dense ? L'air, cela ne se voit pas...

### En attendant la pilule miracle...

Dans le Karakoram (Pakistan), où *plusieurs expéditions* françaises viennent de réaliser des « premières », on compte trois morts (les deux cités ainsi qu'un autre alpiniste, emporté par une foulée de neige instable), sur environ trente participants : il s'agit bien des 10 % de mortalité cités.

Pour l'un des alpinistes au moins, l'épuisement n'est pas la cause du décès. D'après les témoignages que nous avons recueillis auprès de ses camarades de cordée, il est clair qu'il s'agit d'un œdème cérébral associé, comme c'est souvent le cas, à un œdème pulmonaire. Un séjour trop long en très haute altitude (plus de dix nuits passées au-delà de 6 500 mètres, dont quatre consécutives à 7 400 mètres), des efforts intenses pour aider un camarade épuisé, constituent certainement deux facteurs essentiels responsables du décès de cet alpiniste, par ailleurs très entraîné et très bon grimpeur.

*L'himalayisme* subit en ce moment un tournant important. Des grimpeurs de très *haut niveau* réalisent des enchaînements impres*sionnants dans les massifs alpins*.

Outre les problèmes administratifs *et financiers que pose* la réalisation de ces objectifs, des questions médicales surgissent déjà. Trois conditions sont nécessaires pour pouvoir réaliser ces exploits : perdre le moins de temps possible au camp de base pour s'acclimater (surtout s'il fait beau), grimper le plus vite possible du camp de base vers le sommet, rester le moins longtemps possible en haute altitude. Les deux premières conditions constituent une forte *contrainte pour* l'organisme : en effet, un temps *minimum* est nécessaire pour s'adapter à environ 5000 m, une *montée* trop rapide par un *sujet* insuffisamment acclimaté favorise la survenue des accidents décrits plus haut. L'« himalayiste enchaîneur » doit donc viser juste : attendre juste le temps qu'il faut pour s'acclimater, monter vite, dans une période de beau temps, ne pas rester bloqué en haute altitude.

Un danger d'un autre type guette l'himalayisme de compétition qui commence à poindre *parmi les jeunes grimpeurs* : la recherche de la pilule miracle qui permettra d'accélérer l'acclimatation et de grimper plus vite. Actuellement, aucun médicament de ce type n'existe. Seul l'acétazolamide a été étudié sérieusement et présente un effet préventif assuré sur l'apparition du mal des montagnes ; mais ce produit ne permet certainement pas de grimper plus vite. Des pilules de toutes les couleurs commencent à passer de main en main dans les camps de base. Certaines sont aussi inefficaces *qu'inoffensives*, d'autres font certainement prendre à ceux qui les utilisent des risques aussi importants que ceux de la pathologie d'altitude elle-même.

Depuis le début de l'himalayisme s'est opérée une compétition amicale entre les physiologistes et les grimpeurs. Les premiers ont d'abord affirmé qu'il *était impossible d'atteindre* 8 848 m (l'altitude du sommet de l'Everest) *sans* bouteille d'oxygène. Il a fallu attendre 1978 pour *que* Reinhold Messner et Peter Habeler prouvent le contraire. Les médecins ont dit alors : oui, c'est possible, mais il faut s'acclimater longtemps et progressivement en installant de nombreux camps en haute altitude : si l'on monte trop vite, on s'expose aux œdèmes, si l'on reste trop longtemps trop haut, l'organisme se dégrade. Le modèle se resserre.

### Un laboratoire à 6 350 m

Le développement des connaissances physiologiques, de *plus en plus* fines, sur le comportement de *l'homme en haute altitude permet* maintenant de cerner les limites du système. Les mécanismes physiopathologiques nécessaires à une bonne adaptation à l'altitude et les dérèglements de ces mécanismes commencent à livrer leurs secrets. Les études se tournent vers la réponse des systèmes ventilatoire *et* circulatoire à l'hypoxie, la pharmacologie des récepteurs, le métabolisme des amines biogènes, la libération de substances (histamine, leucotriènes, produits d'oxydation) susceptibles de modifier la perméabilité vasculaire et d'induire des phénomènes d'œdème.

La recherche en médecine de haute altitude se fait *dans trois* types de conditions :

1. – *En laboratoire hospitalier*, en faisant respirer au sujet des mélanges de gaz appauvri *en oxygène*, restituant des conditions d'oxygénation semblables à celles de la haute altitude ;

2. – En laboratoire de haute altitude, comme l'observatoire Vallot (4350 m), situé sur le mont Blanc et en cours de rénovation ;

3. – Au cours d'expéditions scientifiques médicales comme celle organisée cet automne par l'Association pour la recherche en *physiologie de l'environnement* (1) sur les flancs de l'Anna*purna IV, au Népal. Cette* expédition de médecins va installer le *plus haut laboratoire de physiologie* du monde à 6350 m d'altitude pour essayer d'approfondir nos connaissances sur certains aspects du mal des montagnes et de la limitation de la performance en haute altitude.

A partir des données recueillies dans ce type de recherche, peut-être sera-t-il possible de mieux cerner les limites de l'organisme. Jusqu'où peut-on tolérer le manque d'oxygène. Comment l'homme s'adapte-t-il à ces conditions, certes extrêmes pour un sujet sain, mais parfois habituelles pour des sujets malades souffrant d'une pathologie respiratoire les exposant à une hypoxie d'intensité *semblable à celle d'un alpiniste à* 8000 m.

Des laboratoires pharmaceutiques comme Sandoz France ou *Roussel Uclaf s'intéressent* à ces recherches. Certes, la population des alpinistes et des randonneurs ne constitue pas un marché potentiel intéressant pour leurs produits, mais l'étude des effets de l'hypoxie (situation pathologique) sur des sujets sains peut fournir de précieux renseignements sur les mécanismes de régulation de l'organisme et donc sur les sites d'intervention possible du médicament.

Un réseau regroupant les organismes publics de recherche, l'industrie privée, les *fédérations* sportives et le ministère de la jeu*nesse et des sports permettra* peut-être de structurer cet effort et d'en *diffuser largement* les résultats.

Dr JEAN-PAUL RICHALET.

(1) ARPE, Faculté de médecine, *8, rue du Général-Sarrail, 94010 Créteil* Cedex.

# Non, la paillarde n'est pas morte...

***La chanson d'internat est sur le déclin. Le monde change, les carabins aussi. Une thèse de médecine « prend le pouls » du malaise.***

C'ÉTAIT il y a peu encore, dans une jolie ville du val de Loire. Il y avait les « potards » et les « carabins ». Plus « moderne », on parlait des « épiciers » et des « bouchers ». La faculté de médecine, comme celle de pharmacie, avait son équipe de rugby. De violents derbys les voyaient s'affronter, et une fanfare, la Fallope — hommage posthume aux découvertes de l'anatomiste italien, — réunissait la communauté. Une des dernières communautés étudiantes à perpétuer, sans effort, sur la place publique une vieille tradition de débauche plus ou moins chronique, de dérision professionnelle et de carnaval médical.

Une tradition harmonique aussi, où la chanson d'internat — la paillarde — occupait la place centrale. En quelques années, tout, ou presque, a disparu. C'est dans cette même ville qu'un médecin vient de consacrer sa thèse à cette tradition en voie d'extinction rapide (1). Thèse-plaisanterie ? Certainement pas. Enquête incomplète, sans doute, comme le souligne l'auteur, interne en psychiatrie, qui regrette ne pas avoir eu le temps de donner une dimension sociologique à son travail.

Réflexion nouvelle en tout cas, qui, à partir de l'analyse d'un symptôme collectif, éclaire d'un jour inédit cette profonde mutation qui bouleverse aujourd'hui le corps médical.

La paillarde se meurt ? En est-on bien sûr, et comment le savoir ? Le docteur Hervé Manchet a tenté de prendre le pouls du phénomène à partir d'une *« enquête multicentrique »* menée auprès des internats des vingt-six facultés de médecine de France. Signe du relâchement des liens de confraternité, seuls treize présidents d'internat lui ont répondu. Le diagnostic, pourtant, est significatif et sans nuance : tous estiment que la chanson paillarde dans les internats et les amphithéâtres est sur le déclin. Un mouvement apparemment irréversible, amorcé il y a environ une dizaine d'années.

Aucune explication n'emporte l'unanimité. On se partage en particulier sur le fait de savoir s'il faut ou non attribuer ce déclin au recrutement *« plus strict »* des étudiants, à l'*« anxiété »* professionnelle liée à la crise économique ou à la féminisation croissante du corps médical. Tout le monde s'accorde en revanche pour voir là une marque de la disparition de la convivialité ou du corporatisme médical. *« C'est le grand drame,* explique-t-on à Besançon. *Tout fout le camp pourrait-on dire. Le médecin a perdu sa place de médiateur entre les hommes et Dieu, et perdra les clés et les langages propres à son métier et à son art, la paillarde appartenant à ces langages et étant presque une initiation. »*

### Amours, délices et organes

Un discours quelque peu original, compte tenu du traditionnel hermétisme du médecin et du chirurgien en formation à toute interprétation faisant référence au « psy » ou aux sciences humaines. Paillarde symptôme du corporatisme alors ? « Oui », *à l'unanimité.* Rite rassurant devant la mort et la maladie ? Sept oui contre six non. Forme de psychodrame ? Huit non contre deux oui.

Qu'en conclure ? Le rite, de toute évidence, s'étiole, le cérémonial s'appauvrit et disparaît. La paillarde agonise sur la place publique et, coûteux souvenir, se vend « reliée plein cuir ». Faut-il pleurer ou s'en réjouir ? Les féministes applaudiront sans doute ici des deux mains, tant ces chansons pouvaient véhiculer une idéologie apparemment phallocratique. Mauvais goût délibéré, propos scatologiques, grivois, lubriques, volontairement scandaleux : on s'excommuniait en chantant.



Les thèmes ? La paillarde traite avant tout de l'amour, de sexe et de vénérologie. Les héros en sont les internes, les prostituées et les organes sexuels masculins et féminins. C'est, le plus souvent, un étrange cocktail de dérision et de nihilisme sur fond d'anticléricalisme et de chanson à boire. Cocktail poétique aussi, où les plaisirs sont, entre autres, ceux du verbe, qu'il s'agisse d'onomatopées, d'argot ou de jeux de mots.

Femmes dangereuses et voraces (*Charlotte, Stances à Sophie, Margot, Marie-Suzon,* etc.). Hommes démesurés ou ridicules (*Jean-Gilles, le Curé de Saint-Sulpice, le Jeune Homme de Besançon, le Duc de Bordeaux, les Trois Orfèvres, le Père Dupanloup, etc.*), la paillarde chante, à peine voilée, l'angoisse omniprésente de la castration. Sans doute veut-elle exprimer en partie, comme l'évoque le docteur Manchet, *« une désacralisation obsédante de l'épouse-mère-surveillante générale ».* Sans doute y a-t-il là aussi *« une compensation plus ou moins satisfaisante de la peur de la mort »* et de l'image (toute-puissante chez ces jeunes hommes en quête d'avenir professionnel) du *« père-patron-castrateur ».*

### Un salon culturel

Mais la paillarde demanderait aussi une analyse historique. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, il n'y a pas là de vraie tradition rabelaisienne. Etroitement lié au système de l'internat, le folklore de salle de garde doit — luttant continuellement contre l'administration hospitalière — attendre le dix-neuvième siècle pour atteindre son apogée.

L'internat est alors salon culturel (*« Gambetta, Toulouse-Lautrec, Michelet, Léon et Alphonse Daudet, fréquentent les salles de garde parisiennes »*) et la paillarde violemment anti-cléricale chante, par exemple, les louanges de la masturbation condamnée par l'Eglise et par... la médecine. *« Les thèmes de la chanson paillarde,* résume l'auteur de la thèse, *balancés entre l'hyperbole et la dérision en général et en particulier de la femme, dont la chanson paillarde chante paradoxalement la gloire, ressortissent de plaisirs infantiles refoulés, à la convivialité, au rire et au plaisir de se laisser aller dans le jeu des mots et du langage. »*

Parce qu'elle correspond aussi à celle d'une forme de convivialité, la disparition de la paillarde témoigne d'une évolution récente du corps médical, qu'il soit ou non en formation.

Se réjouir de la fin d'un esprit agressif, obscène ou blasphématoire ? Voire. Cette expression d'un groupe au contact quotidien de la souffrance, des excréments et de la mort avait de toute évidence une fonction : celle d'un rite conjuratoire. Une fois cette grossièreté disparue, dès lors que cette mise en scène ne sera plus possible, qui pourra prendre le relais ?

**JEAN-YVES NAU.**

(1) La chanson d'internat aujourd'hui. Résultat d'une enquête multicentrique. Thèse pour le doctorat en médecine soutenue le 18 juin 1985 à Tours par M. Hervé Manchet.

# Le moucheron qui tue

***Parce qu'elle sévit en permanence au Brésil, en Inde, en Afrique, on croit, à tort, que la leishmaniose est une maladie exclusivement tropicale.***

POURTANT, point n'est besoin d'aller dans le tiers-monde pour la rencontrer, même si c'est dans les traités de médecine tropicale qu'elle est inscrite sous sa forme viscérale appelée aussi Kala Azar. Il suffit d'interroger les vétérinaires du littoral provençal ou languedocien, des Cévennes ou de Provence intérieure. Pour peu qu'il y ait des conditions climatiques — chaleur et humidité — favorisant le pullulement d'une espèce de moucheron appelée phlébotome, on les entend décrire les manifestations déconcertantes de ce mal qui se transmet à l'homme sous nos latitudes, essentiellement par l'intermédiaire du chien ou des canidés sauvages.

Les vétérinaires connaissent bien les symptômes variés par lesquels s'annonce la leishmaniose : saignements de nez subits et répétés, amaigrissement, ulcère cutané aux oreilles, ongles poussant démesurément ou encore kératites parsemant le poil de pellicules rappelant des débris d'amiante.

*« Je vois entre sept et dix chiens par mois atteints de leishmaniose,* confie le docteur Fabrice Segard, vétérinaire à Roquevaire (Bouches-du-Rhône), une petite localité en bordure de l'Huveaune où le phlébotome trouve des conditions favorisant son développement. *La leishmaniose est dans le sud de la France en nette et régulière expansion depuis 1964 et les courbes suivent celles de la prolifération des chiens. »*

Dans le service de parasitologie du professeur Quilici au CHU La Timone, à Marseille, où l'on centralise toutes les observations régionales sur cette maladie, on a dénombré l'an dernier 1 099 cas de leishmaniose canine et 27 cas de leishmaniose humaine atteignant fréquemment de jeunes enfants (la moyenne est habituellement de 15 cas par an).

C'est la forme viscérale de la maladie qui atteint les humains dans le sud de la France, tandis que les chiens sont affectés par l'une ou l'autre de ces formes.

De quoi s'agit-il ? D'une maladie parasitaire provoquée par un protozoaire unicellulaire qui colonise les cellules du foie, de la rate, des ganglions de la moelle ou de la peau et qui s'y multiplie par divisions, les faisant éclater avant d'en parasiter d'autres. Ce parasite est véhiculé du chien à l'homme par le phlébotome, dont la femelle a besoin des protéines du sang des mammifères pendant la gestation ; la contamination se fait soit par piqûre de phlébotome infecté, soit par contact direct à la faveur de lésions de l'épiderme du chien, soit par transfusion. Si la forme cutanée de la leishmaniose est facilement repérable, à cause des lésions provoquées au niveau de la peau, il n'en va pas de même de la forme viscérale, qui incube sournoisement avant d'apparaître d'une façon spectaculaire : fièvre élevée, vomissements et diarrhées, anémie, abattement, hypertrophie du foie, amaigrissement spectaculaire. Sans traitement, la mort survient au bout d'un an.

Il existe des traitements efficaces consistant en injections de glucantine et de lomidine, mais c'est un traitement « de cheval », la lomidine ayant pour inconvénient de provoquer des hypoglycémies sévères et des troubles psychiques se manifestant par une « déprime » grave.

*« Le traitement du chien,* précise le docteur Segard, *se fait par des injections répétées de sel d'antimoine. Traitement long puisqu'il faut le renouveler chaque année tout au long de la vie de l'animal, et qui coûte 600 F par an pour les seules injections. Il est également contraignant (une injection quotidienne durant quinze jours). »*

Le problème que pose la leishmaniose est qu'il n'existe pratiquement pas de prévention efficace puisque le moucheron, à cause de sa petite taille, passe même au travers des moustiquaires. Les vétérinaires recommandent de ne pas laisser les bêtes dormir en plein air, puisque les piqûres sont surtout nocturnes, et d'utiliser, si besoin, des produits insecticides (flecton) que l'on place habituellement sur l'oreille des bovins et qui peuvent être accrochés au collier du chien

**JEAN CONTRUCCI.**

# « Janov peut partir »

par le docteur RICHARD MEYER (*)

LE dernier faux pas de Janov, le créateur du cri primal, est bien plus qu'une maladresse : une faute. On ne ferme pas brutalement un centre de thérapie pour mettre ses clients en rupture de prise en charge, surtout quand il s'agit d'une thérapie intensive et prolongée, basée sur la régression. A ce titre, les médias (dont *le Monde* du 19 juillet) interviennent très justement pour dénoncer l'erreur. Mais Janov n'est pas toute la thérapie, et cette thérapie n'est pas à bout de souffle. Il ne faudrait pas élargir la panique en l'étendant aux milliers de patients des thérapies « émotionnelles » qui pourraient douter de leur choix à cause de ... Janov. En fait, la nouvelle thérapie, dont le « cri primal » est l'un des prototypes, se porte bien et se développe sans tapage — sinon sans bruit — dans le milieu psychiatrique, libéral et hospitalier.

Certes, Janov n'en est pas à son premier faux pas. Il aurait déjà fermé le centre de New-York. Il a fait breveter l'expression « cri primal » et engagé des procès. Il rejette tous les thérapeutes qui ne seraient pas ses salariés, bien mal payés... Et il coûte cher. Combien de mes patients ont d'abord écrit à Los Angeles et ont été refusés parce qu'ils ne disposaient pas des... 50 000 ou 60 000 francs nécessaires au départ... On dirait que cela fait partie de la profession ! Lacan s'est fait assigner en justice pour la dissolution de l'Ecole freudienne, et ses successeurs recourent encore à la justice pour la garde de ses saintes paroles. Il manque aux psychothérapeutes beaucoup de lucidité sur la dynamique des groupes et les règles du fonctionnement social !

Pourtant, Janov a connu un grand succès, littéraire et, surtout, populaire. Son livre, le *Cri primal,* s'est vendu à 100 000 exemplaires, court-circuitant ainsi la filière professionnelle beaucoup plus discrète et longue et s'attirant la méfiance, sinon le rejet, de ces mêmes professionnels. Il a obtenu en France une audience télévisée de quatre fois une heure, ce qui est tout à fait exceptionnel. L'impact du « cri primal » est donc très large, touchant directement les clients par-dessus la tête des psy qui rechignent toujours encore à le lire. La recette de ce succès réside dans les présentations de cas qui font dire aux lecteurs : il a écrit mon histoire, il a écrit pour moi ! Les raisons de cette concordance résident dans une théorisation très simple, qui renvoie aux inévitables souffrances de la petite enfance et à la possibilité de les retrouver puis de s'en libérer par le travail émotionnel basé sur le cri.

Alors, disons-le tout net, ce succès correspond quand même au double mérite de Janov : de revenir à une conception plus émotionnelle et moins intellectuelle de la névrose et de proposer un nouvel outil thérapeutique : l'expression vocale et émotionnelle poussée jusqu'au cri. Il n'a rien inventé de neuf par là ; Mesmer, Ferenczi et Reich l'ont devancé ; Casriel en a fait autant. Mais il a su le réintroduire en thérapie. Voilà ce que les professionnels ne peuvent pas occulter, même s'ils peuvent et doivent dès à présent aller plus loin pour éviter les erreurs de Janov.

### Prendre dans les bras

En effet, si la thérapie de la souffrance primale n'est pas fausse, elle est cependant incomplète et partielle. Aussi ne peut-on pas la généraliser sans tomber dans l'idéologie ni en faire une arme contre les autres thérapies sans être malhonnête. Janov le sait, qui cherche maintenant à fonder sa théorie du côté de la neurobiologie. Malheureusement, l'écart est trop grand entre les recherches biologiques et les applications psychothérapiques, et toute prétention explicative est prématurée. C'est pourquoi les quatre émissions télévisées sur Janov sont tendancieuses parce qu'elles suggèrent un fondement scientifique du simple fait qu'elles mettent en parallèle la praxis du cri primal et les dernières découvertes des neurosciences.

Ces sollicitations théoriques sont bien analysées et combattues dans le milieu psychiatrique français.

Alors, Janov peut partir. Les thérapeutes français sont prêts à accueillir ses orphelins. Il y a même une prise en charge — partielle — par la Sécurité sociale, et complémentaire — jusqu'à l'intégralité — par les caisses privées. La thérapie émotionnelle se développe en tant que forme nouvelle, mais elle vise surtout à réintroduire la dimension émotionnelle dans toute thérapie et, surtout, à l'hôpital. Bientôt, on ne recourra plus systématiquement à l'injection de valium quand un malade fera une « crise », mais on le laissera s'exprimer, on le prendra dans les bras, on entendra ce qui se communique là.

(*) Président de l'Association des jeunes psychiatres.

# culture

## DIGRESSIONS, par Bernard Frank

### 1 UNE VILLE EXTRAORDINAIRE

LA capitale de l'Empire ottoman a inspiré à Chateaubriand une page célèbre par sa brièveté qui a frappé d'étonnement tous ceux qui l'ont commentée. C'est sur un fond de néant et de silence que Chateaubriand appréhende une cité que le néophyte en Constantinople aurait volontiers imaginée bruyante et colorée. *« L'absence presque totale des femmes, le manque de voitures à roues et les meutes de chiens sans maître furent les trois caractères distinctifs qui me frappèrent dans l'intérieur de cette ville extraordinaire. »* La Constantinople de Chateaubriand est une ville morte où glissent des ombres furtives... *« On ne marche guère qu'en babouches... On n'entend point de bruit de carrosses et de charrettes... Il n'y a point de cloches... Le silence est continuel... »* La foule est *« muette »* et semble vouloir *« se dérober aux regards »*. On va sans cesse *« d'un bazar à un cimetière, comme si les Turcs n'étaient là que pour acheter, vendre et mourir »*.

Ce qui se voit le plus à Constantinople, ce qui a l'air le plus vivant, ce sont en effet *« les cimetières sans murs et placés au milieu des rues »*. Ces cimetières dans la ville sont *« des bois magnifiques de cyprès »*. Et comme par hasard, *« les colombes font leurs nids dans ces cyprès et partagent la paix des morts »*.

Certains commentateurs pensent que Chateaubriand, en faisant de Constantinople une ville morte; a voulu punir les Turcs de camper en Europe et sur les Lieux saints. En rayant Constantinople de sa géographie sentimentale, l'auteur du *Génie du christianisme* ferait son travail de propagateur de la vraie foi. D'autres pensent que c'est Napoléon qu'il vise avant tout, et de citer la fin de la page en question : *« Au milieu des prisons et des bagnes s'élève un sérail, Capitole de la servitude : c'est là qu'un gardien sacré conserve soigneusement les germes de la peste et les lois primitives de la tyrannie »*. Jean-Claude Berchet ne fait pas tant de façons.

***

Si Chateaubriand est récalcitrant au charme de Constantinople; et d'une façon presque comique, c'est qu'il était pressé, et qu'il n'a rien vu ou rien voulu voir. Il n'est pas le seul, ni le premier : *« Vous serez peut-être étonné d'apprendre que dans le grand nombre de voyageurs qui abordent en cette ville il en soit très peu qui puissent en rapporter des idées un peu exactes. Rien n'est cependant plus vrai : les plus observateurs ont épuisé leur curiosité à visiter les monuments de la Grèce et n'envisagent les Turcs que comme les destructeurs des objets de leur culte. Ils arrivent pleins de cette idée, se logent dans le quartier des Francs et daignent à peine traverser une fois le port pour aller voir la mosquée de Sainte-Sophie et revenir chez eux. »* Ainsi parle le comte Jean Potocki (1761-1815) qui, vingt deux ans avant Chateaubriand, avait visité Constantinople et écrit ses impressions sous forme de lettres à sa mère.

Né dans un château de l'Ukraine polonaise (cf. *Un témoin de l'époque des Lumières, le comte Jean Potocki* de E. Krakowcki, Gallimard), Potocki a été exhumé avec bonheur par Roger Caillois en 1958 (meilleure année pour la littérature et le général de Gaulle que pour les vins et la IVe République) qui édita le *Manuscrit trouvé à Saragosse* (Gallimard), histoire terrifiante qui se dédouble à l'infini. On peut se procurer les *Voyages* (réédition 1980 en deux volumes) chez Fayard. Potocki, qui avait été jusqu'en Mongolie, se suicida — il ne faut pas voir là de cause à effet ! — en 1815 en se tirant dans la tête une balle d'argent qu'il avait fabriquée avec sa théière.

Si l'on consulte les *Mémoires d'outre-tombe*, par exemple dans l'édition du Centenaire établie par Maurice Levaillant (Flammarion), l'on constate la même discrétion que dans l'*Itinéraire*. *« J'arrive à Constantinople »* dit Chateaubriand qui enchaîne aussitôt sur la phrase fameuse que nous avons déjà cité, *« L'absence presque totale des femmes... »*, *etc.* Il est amusant de noter qu'en reprenant ouvertement dans les *Mémoires* le fragment de son *Itinéraire*, Chateaubriand a jugé bon de couper deux phrases, et sans le préciser. L'une assez ennuyeuse qui reprend le thème de la servitude des *« yeux du despote »* attirant les esclaves, et qui sent sa version latine, mais celle-ci, suspecte, insolite : *« Les tristes sons d'une mandoline sortent quelque fois du fond d'un café, et vous apercevez d'infâmes enfants qui exécutent des danses honteuses devant des espèces de singes assis en rond sur de petites tables »*. Supprimez *« tristes »*, *« quelquefois*, *« infâmes »*, *« honteuses »*, *« espèce de »*, et votre bonheur sera parfait.

### 2 NERVAL A CONSTANTINOPLE

LE *voyage en Orient* de Nerval qui parut sous ce titre chez Charpentier en 1851 (depuis 1984, on peut lire ce voyage dans l'excellente et nouvelle édition établie par Jean Guillaume et Claude Pichois pour le compte de la Bibliothèque de la Pléiade (Gallimard) tome II des œuvres complètes), recouvre, on s'en doute, une réalité aussi complexe que son auteur. C'est d'abord un voyage réel entrepris après les premières crises de folie de 1841. Une façon de les faire oublier aux yeux du monde. Une cure. C'est ainsi du moins qu'il présente la chose à son père, le docteur Etienne Labrunie, dans une lettre datée du 25 décembre 1842 (le mois même de son départ de Marseille) : *« Il fallait sortir de là par une grande entreprise qui effaçât le souvenir de tout cela et me donnât aux yeux des gens une physionomie nouvelle. »*

Ce voyage est aussi un voyage imaginaire. Que ce soit à Malte, en Egypte, en Syrie ou à Constantinople, Nerval est à la recherche de son *Je* perdu. L'expression est impropre. En Orient, il est à la recherche de ses rêves. Il va vérifier sur le terrain ce que sa tête invente. On peut dire également qu'il gâche des kilomètres de pellicules pour filmer les lieux où ses héros mythiques pourront se déplacer à leur aise. Dans un sens, il est déçu, ce voyage est un *« échec »*. Et il l'écrit. A Jules Janin : *« L'Orient n'approche pas de ce rêve éveillé que j'en avais fait (...) j'en ai assez de courir après la poésie. »* A Gautier : *« Constantinople est un séjour peu attrayant. »* Et pourquoi ça ? Pas du tout pour les mêmes raisons que Chateaubriand et que d'autres voyageurs. Pour Nerval, il y a trop de choses à voir. Et ce que l'on voit en surabondance, on l'avait déjà vu... *« La nature vous assassine de beautés à bout portant (...). Partout les peintres nous ont découpé l'Asie en petit carrés pendus au mur. »* Si l'on regarde les choses à voir avec trop de fixité, on ne voit en définitive que ce que les autres ont vu. Le regard des autres nous empêche de voir, gâche le paysage !

***

Il y a bien une issue pour échapper à cette beauté figée, *photographique* des choses : le hasard, l'imprévu. On sait peut-être que Nerval était parti en Orient avec un daguerréotype qui ne le quitta pas de tout le voyage. Hélas ou tant mieux, cet appareil encombrant, cette *« machine compliquée et fragile »* portée par un âne, si elle est revenue à Paris *« en bon état »* n'a servi à rien ou presque. *« Les composés chimiques nécessaires se décomposèrent dans les climats chauds ; j'ai fait deux ou trois vues tout au plus. »* (Je ne saurais trop conseiller aux lecteurs qui s'intéresseraient aux rapports entretenus par Baudelaire et Nerval avec leurs propres photos, c'est-à-dire avec le réalisme, de lire dans le numéro spécial de la revue *Critique* (août-septembre 1985) consacrée à la photo-peinture, l'article d'Eric Darragon : « Nadar en double ». Vous verrez, c'est passionnant).

Quand Nerval s'exclamait : *« J'en ai assez de courir après la poésie ! »*, et, maintenant lorsqu'il découvre *« le hasard et l'imprévu »* qui dérangent l'ordre des lieux, il brûle. Il devient *ce qu'il est*, poète, reporter *inspiré*. De sa déception naît ce livre qui nous étonne par sa liberté et sa fantaisie au milieu du fatras d'ouvrages consacrés à l'Orient.

**Orient : silence rêves et fleuves**

### 3 HISTOIRE D'EAUX

CETTE histoire vraie aurait fasciné Chateaubriand qui collectionnait, nous *l'avons vu*, les eaux des fleuves célèbres. A Constantinople, raconte Nerval, comme on ne peut pas vendre extérieurement *« les liqueurs fermentées ou spiritueuses »* et que l'eau du cru (elle vient de l'aqueduc de Valens) conservée dans des *réservoirs* qui datent des empereurs byzantins a un goût détestable, on importe de l'eau, et il s'est créé une école de buveurs qui la dégustent et la jugent comme s'il s'agissait de grands vins. Il y a des Fauchon, des Hédiard, des Nicolas de l'eau ! *« L'eau du Nil est la plus estimée, attendue qu'elle est la seule que boive le sultan (...) elle est réputée favorable à la fécondité ! »*

L'eau de l'Euphrate conviendrait à mon tempérament : *« Un peu verte, un peu âpre au goût »*, elle est recommandée *« aux natures faibles ou relâchées »*. L'eau du Danube, *« chargée de sels, plaît aux hommes d'un tempérament énergique »*. Le millésime compte beaucoup comme il se doit. Ainsi *« l'on apprécie beaucoup l'eau du Nil de 1833, bouchée et cachetée que l'on vend très cher... »* ! « Les nuits de Ramazan » dont ce fragment est extrait forment la dernière partie du *Voyage en Orient*. Elles furent publiées en feuilleton de mars à mai 1850 chez notre excellent confrère le *National*. Ah ! Il y avait des journaux et des écrivains à cette époque !

## MUSIQUE

### « LE RETOUR D'ULYSSE » au Festival de Salzbourg

# La nouvelle cuisine de Hans Werner Henze

Salzbourg a été doté le 11 août d'un nouveau « Singspiel » au Manège aux rochers, où *La Flûte enchantée* réalisée par Ponnelle continue immuablement sa carrière triomphale. Avec, le croirait-on ? l'opéra le plus dépouillé de Monteverdi. *Le Retour d'Ulysse dans sa patrie* (1641), si dépouillé qu'il n'en reste plus qu'une copie d'époque, incomplète, ne comportant que la ligne vocale et la basse continue, et quelques « sinfonies » à cinq voix.

Hans Werner Henze, qui a trouvé en Italie sa patrie d'élection, l'a subrepticement dérobé aux tenants de la musique ancienne (Harnoncourt, Malgoire) pour en faire un opéra au goût du jour, à la grande joie du public de Salzbourg. S'il respecte l'écriture vocale originale (malgré quelques vocalises, de Minerve notamment, d'une générosité belcantiste assez douteuse), il compose des « à la manière de » pour les interludes manquants et remplit abondamment les « vides » de la partition par une polyphonie d'une densité quasiment wagnérienne, riche en contrepoints, contrechants, guirlandes, inventions de tous genres, où les styles se mêlent, du 17e siècle à nos jours, d'une élégance et d'une cocasserie souvent irrésistibles.

Mais, la plupart du temps, tout ce qui fait l'immense beauté expressive, poignante, abrupte du récital disparaît, noyé dans ce perpétuel madrigalisme instrumental. Monteverdi n'est plus que le prétexte d'un divertissement hautement « culinaire » (au sens brechtien), auquel il fournit certes une matière vocale d'une richesse incandescente, mais édulcorée par des sauces et des crèmes fouettées d'une saveur quelque peu écœurante à la longue.

Divertissement d'autant plus culinaire que l'orchestration est délibérément moderne, humoristique, et joue de toutes les ambivalences entre les timbres anciens et actuels. Aux cordes graves, bois et cuivres habituels, s'ajoutent guitare, harpes, banjo, vibraphone, marimba, glockenspiel, harmonium, piano, célesta, gong etc., entre lesquels Henze opère avec une virtuosité confondante mille transmutations, pour tisser la trame des ses « madrigaux » en un parterre de timbres miroitants. Et l'on ne sait plus si l'on entend du luth ou de la harpe, de la régale, à l'accordéon ou de l'harmonium. Melanto danse sur un rythme de valse musette, et le ballet des prétendants prend l'allure de la scène du cabaret dans *Wozzeck*...

Certes tout cela est savoureux, drôle; d'un art exceptionnel, mais Monteverdi, c'est tellement plus beau. N'est-ce pas le trahir que de travestir avec de fausses perruques ? Henze, n'aurait-il pu composer une œuvre délicieuse en marge de l'opéra baroque, comme Strauss dans *Ariane à Naxos* ? Mais sans doute, cet étourdissant « *pasticcio* » aura-t-il plus de *succès* que ses extravagantes *Bassarides*, créées ici-même il y a de nombreuses années, car, si l'on peut regretter la faiblesse de l'invention créatrice à notre époque, on doit non moins déplorer l'incapacité du public à accueillir toute pensée originale pour se complaire dans l'héritage du passé, fût-ce sous des formes aussi adultérées.

#### Les personnages du kaléidoscope

On ne boudera pas pour autant le merveilleux spectacle monté par Michael Hampe et son décorateur Mauro Pagano, les magiciens du *Cosi fan Tutte* qui se donne toujours dans la salle voisine. Ils ont utilisé toutes les ressources que leur fournissaient le genre fastueux de l'opéra, les machineries, les changements de lieux, les apparitions des dieux, le mélange des scènes familières et majestueuses, du dramatique, du poignant et du comique, dans cette boîte à malices qu'est le Manège aux rochers.

Dans l'immense astrolabe construit devant les galeries courant le long des murs, le prologue — où le temps, la fortune et l'amour tournent autour de la fragilité humaine (incarnée par Ulysse) — prend une grandeur métaphysique. Un fronton doré soutenu par de courtes et puissantes colonnes doriques monte du sol pour figurer les appartements de Pénélope. Des nappes furieuses de la mer secouées par les Néréides sort l'imposant Neptune entouré de ses chevaux, comme à Versailles, tandis que, dans une niche du haut, tonne Jupiter devant son grand aigle couleur de feu. Derrière un nuage apparaît le char ailé de Minerve, armée comme une walkirie. Les rochers glissent sur la scène, la terre s'entrouvre pour l'apparition fantastique d'Ulysse dans toute sa gloire guerrière devant un Télémaque ébahi. Et, à la fin du drame, après l'épouvantable massacre des prétendants avec feux et tonnerre, toutes les loges creusées dans le mur s'illuminent d'un ciel du soir splendide après l'orage pour l'ultime duo d'amour du couple enfin rassemblé.

Mais dans ces décors amusants et grandioses, c'est plus encore la régie d'acteurs de Michael Hampe qui séduit, la caractérisation noble, charmante ou pittoresque de chacun, le climat frais et pur qui, incontestablement, cherche une parenté avec *la Flûte enchantée*, de Pénélope et Ulysse arrivant au bonheur le plus haut par les épreuves, comme Pamina et Tamino, à Minerve guidant Ulysse de sa nef aérienne comme les trois enfants, ou à Iro le glouton qui rappelle Papageno le bon vivant. Jamais la recherche de l'anecdote ne l'emporte sur la vérité des personnages.

Parmi une distribution trop nombreuse pour être détaillée, il faut au moins citer le splendide Ulysse de Thomas Allen, grand, profond, douloureux ; Kathleen Kuhlmann, Pénélope sévère, ancrée dans son deuil jusqu'à l'absurdité ; Robert Tear, Eumée d'une bouleversante humanité, si simple ; l'éblouissante Minerve d'Ann Murray aux vocalises inextinguibles ; les prétendants, les dieux, les serviteurs, qui mettent tous une nuance de couleur personnelle dans ce kaléidoscope. Et l'on n'oubliera pas la succulente cuisine dispensée par l'Orchestre de la radio autrichienne, dirigé par Jeffrey Tate, ce jeune chef auquel Salzbourg devrait bien confier une œuvre plus significative de ses mérites exceptionnels.

JACQUES LONCHAMPT.

### LE 15 AOUT A PLARENNEC

## Le défi du menhir relevé

Jeudi 15 août, dans la commune de Plabennec, près de Brest, quatre cents personnes vont tenter, à la seule force des bras, de relever un menhir de 19 tonnes, qui se trouve couché dans un champ.

L'idée hantait depuis trois ans les membres de Croaz Hent (la Croisée des chemins), une association culturelle locale. Leur défi, qui donne matière à cinq jours de fête, n'est *pas absurde* : il relance une énigme sur laquelle butent historiens et archéologues : pourquoi et comment a-t-on pu ériger dans une civilisation lointaine ces énormes blocs granitiques ?

Le menhir de Prat Ledan à Plabennec est probablement vieux de cinq mille ans. Mais pour quelle raison a-t-il *été dressé* là ? Comment a-t-on pu le tailler au néolithique ? Quels moyens ont été employés pour le transporter d'une carrière voisine ? C'est le mystère le plus complet. Mais les hypothèses ne manquent pas : culte religieux ou funéraire, inscriptions de routes, de sources, etc. En tout cas une chose est certaine : ce menhir a bien été érigé : des bulletins paroissiaux apprennent qu'il est tombé en 1882.

Pour les organisateurs du « relevage », un tel menhir devait assurément avoir une signification profonde, si l'on se réfère à toutes les difficultés rencontrées pour l'ériger de nouveau. Et encore les Armoricains n'avaient pas à leur disposition de mathématiciens : les membres de l'association Croaz Hent ont demandé conseil à des scientifiques de l'université de Bretagne occidentale. Ceux-ci, au terme de leurs calculs, ont conclu à l'impérieuse nécessité d'avoir quatre cents personnes sous la main pour redresser ce menhir, après l'avoir fait basculer dans une fosse qui lui servira de fondation.

Afin de réaliser un authentique exploit, *« une première mondiale depuis cinq mille ans »*, souligne un organisateur, l'association a fait reconstituer cette énorme pierre retrouvée en 1978, cassée en trois morceaux, en recollant à l'aide de colle chimique et en cicatrisant les plaies par de la résine et du granit en grain. Aujourd'hui le menhir de Prat Ledan est comme neuf ; et il faudra tirer fort, par Toutatis !

GABRIEL SIMON.

## NOTES

### HOMMAGES

#### Victor Hugo à Guernesey

A Guernesey, dans le cadre de l'Année Victor Hugo, la compagnie Instant théâtre présente le jeudi 15 août, à 14 heures et 20 heures, dans les jardins de *Candie, à Saint-Peter-Port*, un récital « Hugo à Guernesey », avec Catherine Chevallier et François Roy. Le conseiller littéraire est M. Arnaud Laster, maître de conférences à la Sorbonne, auteur de *Plein feu sur Victor Hugo* (Editions de la Comédie-Française), et de *Victor Hugo, le livre du centenaire* (Belfond). La musique est de Dominique Probst.

Cet unique hommage rendu cette année à Victor Hugo dans l'île est composé exclusivement de textes écrits par Hugo pendant les quinze années d'exil. Il a été rendu possible grâce à une intervention particulière de M. Robert Badinter, ministre de la justice, garde des sceaux (1), et avec le soutien du ministère de la culture, du comité national Victor Hugo, de M. Robert Sabourin, administrateur de Hauteville House (la maison de Victor Hugo à Guernesey), et enfin du Guernesey Museum and Art Gallery, qui présente actuellement et jusqu'au 18 août une exposition *Victor Hugo à Guernesey*.

(1) *Le Monde* du 24 mai a publié un texte de M. Badinter sur Victor Hugo.

### ROCK

#### Le concert du siècle en images

Le 13 juillet dernier, un spectacle planétaire unique réunissait l'aristocratie du rock et un milliard de téléspectateurs. Le rock retrouvait une fonction et une raison d'être puisque le concert était donné pour que des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants cessent de mourir de faim sur le sol africain.

Yan D. Pennor's et Lionel Rotcage ont conçu avec *VSD* un numéro spécial de cent pages en quadrichromie : « Band Aid : le concert ». Il est composé de *documents photographiques* souvent admirables. Bob Dylan voisine avec Jack Nicholson, Keith Richard, Bryan Ferry, Mick Jagger, David Bowie, Tina Turner, Paul McCartney, Lionel Ritchie. Pete Townshend, le leader des Who s'exclame : *« Mon Dieu, comme c'était bizarre de jouer de nouveau devant un public ! »*

Des textes racontent l'événement musical, mais surtout mettent l'accent sur les causes de la famine et de la malnutrition dans le monde. Bob Geldof, créateur du Band Aid et du concert, relate un voyage en Afrique et une *honte ressentie « si violente qu'elle devrait nous brûler comme le soleil brûle le désert »*.

*« L'urgence maintenant,* écrit Lionel Rotcage, *c'est d'aider tous les Band Aid du monde à se développer. »* — C.F.

★ Band Aid : le concert. 35 F.

### EXPOSITIONS

#### Céramiques en Picardie

Les collections de céramique de Sinceny, en provenance des musées d'Amiens et de Saint-Quentin, de très rares poteries vernissées du Beauvaisis prêtées par le musée du chef-lieu de l'Oise, des belles pièces de Saint-Omer, de Saint-Amand-les-Eaux et de Lille, tout cela est présenté par « Richesses de la céramique dans les musées de Picardie » (1), une exposition visible au musée Boucher-de-Perthes à Abbeville (Somme) jusqu'au 1er septembre.

On y trouve aussi des productions à caractère populaire du nord de la France : faïences de Desvres, Hesdin, Vron, Choisy, Creil ; terres vernissées de Sorrus et Englefontaine. L'exposition donne en plus un aperçu des céramiques venues de *Rouen, Nevers, Delft*. On y découvre enfin quelques majoliques, pièces venant de l'Italie des 15e et 16e siècles. *(Corresp.)*

(1) Cette exposition est la première organisée par l'Association des conservateurs des musées de Picardie.



# COMMUNICATION

## TF 1 A L'HEURE DE LA RIGUEUR

# *Cinquante millions d'économies*

*« Resserrer les boulons », « Faire la chasse au gaspillage »*. D'une année sur l'autre, les mots d'ordre ressent les mêmes à TF 1, en matière budgétaire. Soucieux d'éviter un dérapage trop grave en 1985, le conseil d'administration de la chaîne a décidé, au début de l'été, de réviser à la baisse le budget des dépenses d'un montant de 50 millions de francs. Les deux tiers de ces économies porteront sur les programmes et le reste sur les dépenses de fonctionnement classiques, dont environ 20 % concerneront les frais de représentation.

Cette décision s'imposait, nous a déclaré M. Jacques Peskine, directeur administratif et financier de TF 1, dans la mesure, dit-il, où *« les recettes budgétaires réelles de l'exercice en cours vont être nettement inférieures à celles prévues par la loi de finances »*. Parmi ces recettes figure celle de la redevance, dont le manque à gagner, pour la première chaîne, représente environ 35 millions de francs (1).

Le responsable financier de TF 1 reconnaît que ce n'est pas *« la seule cause des difficultés »* de la chaîne, mais ce facteur vient s'ajouter à la diminution d'autres recettes (commerciales, publicitaires, ainsi que les *« services rendus à d'autres administrations »*). Au total, redevance comprise : un trou de 60 à 70 millions de francs. Il fallait donc agir d'autant plus énergiquement que les résultats de 1984 se révèlent négatifs, avec une perte d'exploitation de l'ordre de 17 à 20 millions de francs (10,32 millions en 1983). Il convient, toutefois, estime M. Peskine, de *« relativiser »* ce déficit, puisqu'il représentera moins de 1 % d'un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards de francs (le budget 1985 de TF1 est de 2,324 milliards de francs). Une telle réalité s'inscrit, selon lui, dans *« une dégradation générale de la situation de l'audiovisuel qui a pesé plus fort sur TF1 »* que sur ses confrères.

Antenne 2, il est vrai, peut se féliciter de connaître une situation financière satisfaisante malgré les aléas de la conjoncture. Pourquoi tel n'est-il pas le cas pour TF1 ? D'abord, pour des raisons historiques liées à sa structure depuis l'éclatement de l'ORTF en 1974. La première chaîne, explique-t-on au secrétariat d'Etat des techniques de la communication, a hérité de charges supplémentaires, notamment en personnel (une centaine d'emplois de plus qu'à Antenne 2), et elle compte un nombre plus grand d'équipes de programmation internes qui rendent sa gestion plus complexe à contrôler. Autre élément moins connu : TF1, jusqu'à une date récente, n'avait pas de tradition d'économies budgétaires. De 1975 à 1982, dit M. Peskine, *« on avait toujours prévu de consommer la totalité des recettes votées par le Parlement, l'équilibre du budget se faisant bon gré mal gré »*.

Ces *« habitudes »* de cigale, la première chaîne a commencé à s'en repentir en 1983, lorsque les budgets votés pour l'audiovisuel ont cessé d'augmenter sensiblement plus vite que l'inflation (alors que ce système prévalait deuis des années) et que, dans le même temps, selon le responsable financier de la chaîne, les recettes réelles ont été inférieures aux recettes prévues. *« Cela fait trois ans de suite*, dit-il, *que le pouvoir d'achat de notre budget diminue. »* Faut-il s'étonner, dans ce contexte et alors que le bas de laine est à peu près vide, qu'il ait été *« extrêmement difficile »* pour TF1 d'absorber rapidement les effets de la politique de rigueur gouvernementale ?

### Redorer le blason

Depuis sa nomination à la présidence de la chaîne, à l'été 1983, M. Hervé Bourges a dû faire face à une telle situation, alors que, parallèlement, il apparaissait indispensable de redorer le blason d'une maison dont l'image et l'audience étaient fort mal en point et qu'à l'intérieur dominaient désenchantement et sentiment d'échec. Il fallait faire des choix, explique M. Peskine : *« Cela n'avait pas de sens de chercher à rétablir des équilibres financiers dans une société qui était elle-même sur la pente descendante. Il fallait d'abord freiner cette descente. Ce qui a été fait, mais nous a empêchés d'agir aussi fortement qu'on aurait pu le souhaiter sur la situation financière »*. Une sorte d'aveu, en fin de compte.

Une politique de nouveaux programmes, d'augmentation du volume des émissions et de développement du secteur de l'information a été mise en route. Là encore, les nouveaux responsables de TF1 se sont heurtés à un écueil supplémentaire : le stock des émissions était très faible, principalement celui des fictions. *« Anormalement bas »*, déplore M. Peskine. On avait très peu produit en 1982, *« justement une année où on avait beaucoup d'argent ! »* Rattraper ce retard a coûté cher. Peut-être parfois un peu trop : la grille de TF1 est plus coûteuse que celle d'Antenne 2, on ne le nie pas. De même que l'on admet avoir un budget cinéma *« assez élevé »* (132 millions de francs en 1985). L'ouverture de l'antenne la nuit a, elle aussi, grevé le dubget : une heure de diffusion après minuit revient à 30 000 francs. Dans les mesures d'économie, il est, du reste, prévu de se limiter à une seule émission nocturne par mois.

L'argent a-t-il été jeté par les fenêtres ? On s'en défend à TF 1. Si tel avait été le cas, la situation serait, aujourd'hui, *« bien plus désastreuse »*, déclare-t-on. Mais ne pouvait-on mieux prévoir et contrôler les dérapages ? Au secrétariat d'Etat de M. Georges Fillioud, on reconnaît que les responsables de TF 1 avaient à redresser une situation qui était *« assez compromise »* et qu'ils ont été *« obligés de prendre des mesures qui ont inévitablement pesé sur leurs finances »*. Cela dit, on fait tout de même remarquer que la première chaîne *« a vécu au-dessus de ses moyens, du moins dans le cadre de la loi de finances »*.

Quant à l'éventualité d'une aide particulière de l'Etat en cas de coup trop dur on la rejette aussi bien au secrétariat d'Etat qu'à TF 1. *« On a en France*, dit M. Peskine, *un système audiovisuel qui marche de manière autonome et cela est très bien. »* Le service public, selon lui, doit être capable de fonctionner avec ses recettes et si ses budgets ne sont pas *« anormalement élevés »*, ils sont *« quand même suffisants pour vivre, à condition que les recettes prévues rentrent normalement »*.

L'Etat semble, néanmoins, consentir à faire un effort particulier en 1986, pour soutenir le développement des programmes et de la création. En effet, confie-t-on au secrétariat d'Etat, alors que les finances prévoient d'imposer à tous les organismes du service public un abattement de 3 % en francs courants sur leurs dépenses de fonctionnement, cette mesure ne touchera pas les programmes, dont les budgets *« suivront donc le coût de la vie »*. Ce ballon d'oxygène suffira-t-il aux trois chaînes de télévision et en particulier à TF 1, à l'heure où elles sont confrontées au défi des mutations technologiques et de la nouvelle concurrence du secteur privé ?

ANITA RIND.

(1) La direction du budget avait tablé, pour 1985, sur une hypothèse de rentrées de la redevance de 8 381 millions de francs. Une hypothèse qui a été rectifiée dès le début de l'exercice (en février) avec une perspective de 8 074 millions de francs, soit 300 millions de francs en moins pour l'ensemble de l'audiovisuel.

## NRJ-STRASBOURG

# Jugement remis au 26 août

De notre correspondant

Strasbourg. – Faut-il faire taire NRJ ? Le tribunal de Strasbourg, siégeant en référé, a examiné lundi 12 août la requête de Télédiffusion de France contre NRJ-Strasbourg (*le Monde* du 8 août). L'établissement public demande une décision *« exemplaire »* contre cette radio illégale, l'arrêt des émissions sous astreinte de 100 000 F par jour d'inexécution et, le cas échéant, la saisie du matériel d'émission.

C'est le droit qu'a plaidé Mᵉ Schreckenberg pour TDF. La loi du 29 juillet 1982 subordonne les émissions des radios locales privées à une autorisation de la Haute Autorité, et fait de TDF le *« contrôleur »* des ondes, a-t-il expliqué. Or l'Association pour le développement de la communication alsacienne, qui exploite NRJ-Strasbourg, s'est vu refuser cette autorisation par la Haute Autorité le 15 mai 1985. La loi prévoit des sanctions, et TDF a, d'ailleurs, déposé une plainte contre X... auprès du procureur de Strasbourg. L'intransigeance des responsables de NRJ, *« sourds à toute proposition de regroupement »* a amené TDF a agir en référé.

Du reste, pour l'avocat de TDF, le *« trouble manifestement illicite »* que constitue le fonctionnement de NRJ-Strasbourg permet à lui seul la procédure de référé, déjà utilisée contre deux autres radios à Nantes et à Rennes. D'autre part, l'émetteur de 3 kilowatts (au lieu des 500 watts normalement autorisés), situé en plein centre-ville, trouble les liaisons de la navigation aérienne et du PC autoroutier, *« écrase les autres radios, qui, elles, sont autorisées »* et gêne les émissions de la station ouest-allemande *Sudwestfunk 2*, ainsi que celles de la radio des Forces canadiennes en Allemagne et de France Inter, tous voisins sur cette bande de fréquence.

Mᵉ Schreckenberger, qui a reconnu au passage le succès incontesté de NRJ, a dénoncé *« la valeur culturelle nulle »* de ses programmes. *« NRJ n'est ni plus ni moins qu'une entreprise commerciale franchisée. (...) Derrière cette association, qui n'a d'alsacien que le nom, se dissimule un groupe puissant qui a des appétits, notamment, dans le domaine de la télévision. »* *« TDF manie les ciseaux de la censure ! »*, s'est indigné Mᵉ Daniel Schmidt, pour le compte de NRJ. Accompagné de trois valises remplies des pétitions pour *« la plus belle des radios »*, l'avocat a surtout défendu *« la liberté »*. Celle que confortent les sondages – 80 000 Strasbourgeois sur 280 000 écouteraient NRJ plus de trois heures par jour – et que voudrait *« bafouer »* TDF. *« Nous ne sommes pas un grand groupe, mais une petite association »*, a souligné Mᵉ Schmidt, qu'on aurait écartée du partage des fréquences aux profits des radios de presse – comme Radio Nuée bleue ou Média-plus, – alors même qu'elle avait reçu un avis favorable de la commission consultative.

La loi n'impose pas de puissance, mais un rayon de 30 kilomètres, a encore estimé Mᵉ Schmidt. *« NRJ ne peut pas respecter de cahier de charges – puisqu'elle n'en a pas – mais conteste les calculs faits par TDF. »* L'émetteur est puissant, mais performant, et la radio disposée à changer de fréquence. Par huissier, NRJ a d'ailleurs demandé à voir le *« plan de fréquence »* de TDF, sans obtenir de document sous ce titre. Mᵉ Schmidt a demandé un sursis d'exécution jusqu'à ce que le Conseil d'Etat se prononce sur le recours déposé contre la décision de la Haute Autorité. Réponse le 26 août prochain.

JACQUES FORTIER.

## A RTL

# Philippe Labro devient directeur général des programmes

Philippe Labro remplacera M. Raymond Castans au poste de directeur général des programmes de RTL le 23 août prochain. Le principe de cette succession était déjà acquis depuis quelques semaines, mais cette passation de pouvoir, initialement prévue pour l'automne, a été précipitée par la nomination à la Haute Autorité de M. Castans, qui siégera parmi les neuf « sages », à partir du 22 août.

[Agé de quarante-huit ans, Philippe Labro est un ancien de RTL, où il a longtemps exercé les fonctions de chroniqueur, de responsable de l'information du week-end puis de rédacteur en chef du journal de la mi-journée. Il devint ensuite présentateur d'« Antenne 2-midi ». Depuis septembre 1982, il avait réintégré la station périphérique, où il animait tous les samedis l'émission « RTL-Cinéma ». Collaborateur de nombreux organes de presse (*United Press, France-Soir et Paris-Match* notamment), Philippe Labro est également écrivain (*Un Américain peu tranquille, Des bateaux dans la nuit...*) et cinéaste. Il a réalisé des films à succès comme *La Crime* ou *Rive droite, rive gauche*.]



# SPECTACLES

# théâtre

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.
CLOITRE DES BILLETTES (523-49-78), 19 h 30 : Le blé se couche (dern.).
COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.
DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.
FONTAINE (874-74-40), 21 h : Du rififi dans les labours.
GALERIE 55 (326-63-51), 19 h : Sexual Perversity in Chicago ; 21 h : Madame's Late Mother.
LUCERNAIRE (544-57-34), 20 h : I. C'est rigolo ; II. 18 h : Diabolo's 1929-1939 ; 20 h : Chôme qui peut ; 21 h 45 : Commedia dell'arte ; Petite salle, 21 h 30 : Max Mahler et S. Courtecuisse.
MATHURINS (265-90-00), 21 h : les Mystères du confessionnal.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : Le bluffeur.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Gigi.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.
PORTE ST-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TOURTOUR (887-82-48), 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Tango pile et face.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

## *Les cafés-théâtres*

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.
BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?
CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : Le chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 22 h : les Méthodes de Camille Bourreau.
PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Tant pis si je vous fais rire.
POINT - VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent,

## *Les chansonniers*

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : la Gauche mal à droite.



## *Mardi 13 août*

## *Le music-hall*

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.
LUCERNAIRE (544-79-79), 21 h 30 : Duo d'idylle.

## *Les concerts*

(voir également la rubrique « Festival »)

Eglise Saint-Médard, 21 h : G. Fumet, R. Siegel (Vivaldi).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h : R. Parrot, Th. Fevre (Vivaldi, Albinoni, Corelli).

## *Jazz, pop, rock, folk*

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : G. Mighty Flea Connors.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Amed Gulbay ; 0 h 30 : Jean Bonnard.
MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : J. Griffin, H. Sellin, R. Del Fra, Ch. Bellonzi.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : De Preissac Jazz Group.
TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 h : Voices of America ; Paul Cooper.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h 30 : A. Penon, R. Pelinski, E. Klainer.

## *XXᵉ Festival estival de Paris*

(354-84-96)

SORBONNE, amphithéâtre Richelieu, 18 h 30 : J.-M. Luisada (Chopin).

## *En région parisienne*

FLAGY, Festival (85) 59-47-09 : 21 h : H. Cartier-Bresson (Chopin).

# cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

## *La Cinémathèque*

**CHAILLOT (704-24-24)**

Carte blanche à P. Vecchiali : 16 h, David Golder, de J. Duvivier ; 19 h, le Golem, de J. Duvivier ; 21 h : Cinéma japonais contemporain : l'Esprit malin du Japon, de Kazuo Kuroki.

**BEAUBOURG (278-35-57)**

Relâche.

## *Les exclusivités*

ADIEU BONAPARTE (Fr.) : Cluny Palace, 5ᵉ (354-07-76).
AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2ᵉ (742-97-52) ; Lucernaire, 6ᵉ (544-57-34) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8ᵉ (387-35-43).
LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82). V.f. : Impérial Pathé, 2ᵉ (742-72-52) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).
L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15ᵉ (554-46-85).
L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16).
BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17ᵉ (267-63-42).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6ᵉ (633-97-77) ; Parnassiens, 14ᵉ (335-21-21).
LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3ᵉ (772-94-56) ; Grand Pavois, 15ᵉ (554-46-85) ; Boîte à films, 17ᵉ (622-44-21).
BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Parnassiens, 14ᵉ (320-30-19). V.f. : Capri, 2ᵉ (508-11-69) ; Parnassiens, 14ᵉ (335-21-21).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14ᵉ (320-30-19).
CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17ᵉ (380-30-11).
CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5ᵉ (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14ᵉ (544-43-14) ; Rialto, 19ᵉ (607-87-61).
CINQ FEMMES A ABATTRE (**) (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Paramount City, 8ᵉ (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Gaîté Rochechouart, 9ᵉ (878-81-77) ; Paramount Galaxie, 13ᵉ (580-18-03).
CONTES CLANDESTINS (Fr.) : Républic, 11ᵉ (805-51-33).
COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5ᵉ (325-78-37).
DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : UGC Biarritz, 8ᵉ (562-20-40) ; Epée de Bois, 5ᵉ (337-57-47).
LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (633-10-82). V.f. : Opéra Night, 2ᵉ (296-62-56).
LE DERNIER DRAGON (A., v.o.) : UGC Normandie, 8ᵉ (563-16-16). V.f. : Rex, 2ᵉ (326-83-93) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44).
DESIDERIO (It., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (633-10-82).
DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5ᵉ (354-99-22).
L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19ᵉ (245-66-00).
EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8ᵉ (562-41-46).
LES ENFANTS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6ᵉ (326-48-18) ; Rialto, 19ᵉ (607-87-61).
ESCALIER C (Fr.) : Forum 1ᵉʳ (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Colisée, 8ᵉ (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (579-33-00).
LE FACTEUR DE SAINT-TROPEZ (Fr.) : George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; Bastille, 11ᵉ (307-54-40) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86).
LE FEU SOUS LA PEAU (Fr.) : Paris Ciné, 10ᵉ (770-21-71).
LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8ᵉ (359-92-82). V.f. : Paramount Marivaux, 2ᵉ (296-80-40).
LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Bretagne, 6ᵉ (222-57-97) ; UGC Danton, 6ᵉ (225-10-30) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (720-76-23) ; Kinopanorama, 15ᵉ (306-50-50). V.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (522-46-01) ; Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5ᵉ (636-63-20). V.f. : Opéra Night, 2ᵉ (296-62-56).
GROS DÉGUEULASSE (Fr.) : UGC Ermitage, 8ᵉ (563-16-16).
LA GROSSE MAGOUILLE (Fr.) : Gaumont Colisée, 8ᵉ (359-29-46).
GYMKATA (A., v.f.) : Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).
L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17ᵉ (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11ᵉ (700-89-16).
LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; UGC Odéon, 6ᵉ (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8ᵉ (562-20-40).
JOY AND JOAN (**) (Fr.) : George-V, 8ᵉ (562-41-46).
KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Epée de Bois, 5ᵉ (337-57-47).
LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic, 14ᵉ (544-43-14).
MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Arcades, 2ᵉ (233-54-58).
MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3ᵉ (272-94-56) ; Calypso, 17ᵉ (380-30-11).
MASK (A., v.f.) : Impérial, 2ᵉ (742-72-52).
MISHIMA (A.) : Cinoches, 6ᵉ (633-10-82).
NOM DE CODE : OIES SAUVAGES (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2ᵉ (233-67-06).
NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6ᵉ (326-12-12).
LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Denfert, 14ᵉ (321-41-01) ; Républic, 11ᵉ (805-51-33).
LES NUITS CHAUDES DE CLÉOPATRE (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9ᵉ (770-72-86).
LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Républic Cinéma, 11ᵉ (805-51-33).
PARIS TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-51-36).
POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; (V.f.) : Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).
PORKY'S CONTRE-ATTAQUE (A., v.o.) : George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; v.f. : Lumière, 9ᵉ (246-49-07) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (335-30-40).
RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6ᵉ (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (562-20-40).
LE RETOUR DU CHINOIS (Brit., v.o.) : UGC Rotonde, 6ᵉ (574-94-94). – V.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Ermitage, 8ᵉ (563-16-16) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44).
LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Danton, 6ᵉ (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5ᵉ (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Pagode, 7ᵉ (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8ᵉ (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; Escurial, 13ᵉ (707-28-04) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15ᵉ (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24).
LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8ᵉ (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2ᵉ (742-60-33).
SALE TEMPS POUR UN FLIC, (A., v.f.) : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; UGC Convention, 15ᵉ (574-93-40) ; Images, 18ᵉ (522-47-94) ; Tourelles, 20ᵉ (364-51-98).

## LES FILMS NOUVEAUX

LA BASTON, film français de Jean-Claude Missiaen : Forum, 1ᵉʳ (293-53-74) ; Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Cluny Palace, 5ᵉ (354-07-76) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Monte-Carlo, 8ᵉ (225-09-83) ; Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Bastille, 11ᵉ (307-54-40) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01) ; Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).
DIESEL, film français de Robert Kramer : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; UGC Danton, 6ᵉ (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (574-95-40) ; Athéna, 12ᵉ (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37) ; UGC Convention, 15ᵉ (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99).
RUNAWAY, L'ÉVADÉ DU FUTUR : film américain de Michael Crichton (v.o.) : Forum Orient-Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; UGC Odéon, 6ᵉ (225-10-30) ; UGC Normandie, 8ᵉ (563-16-16) ; (v.f.) : Grand Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; UGC Convention, 15ᵉ (574-93-40) ; Images, 18ᵉ (522-47-94) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99).
SAINT-TROPEZ INTERDIT (**) : film français de José Benazeraf-Georges Cachoux : Paramount Marivaux, 2ᵉ (296-80-40) ; Paramount City, 8ᵉ (562-45-76) ; Paramount Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (579-33-00).
LES ZÉROS DE CONDUITE : film américain de Neal Israel (v.o.) : Forum Orient-Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; Parnassiens, 14ᵉ (335-21-21) ; (v.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8ᵉ (387-35-43) ; Lumière, 9ᵉ (246-49-07) ; Bastille, 11ᵉ (307-54-40) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Convention Saint-Charles, 15ᵉ (579-33-00) ; Images, 18ᵉ (522-47-94).

# politique

## LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT SUR L'ÉVOLUTION DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

## L'opposition lance une nouvelle bataille de procédure

La procédure utilisée par le gouvernement pour faire revenir devant le Parlement la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie après la censure partielle du Conseil constitutionnel est-elle contestable ? Peut-elle à son tour être *déférée aux neuf* sages, après la nouvelle délibération actuellement en cours et éventuellement encourir leur sanction ? La thèse et l'intention ont nourri, lundi 12 août, analyses et attaques de l'opposition tout au long du premier acte de la nouvelle délibération.

En vérité, c'est M. Valéry Giscard d'Estaing qui a lancé les premiers brandons, aux abords de l'hémicycle. L'opposition, a-t-il proclamé, déposera un nouveau recours devant le Conseil constitutionnel « *si le gouvernement s'en tient à la procédure employée* », qui n'est pas, selon lui, constitutionnelle.

Le débat tourne autour de l'usage fait en la circonstance de l'article 10 de la Constitution pour demander la nouvelle délibération de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie. Cet article dispose : « *Le président de la République promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée. Il peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut être refusée.* »

C'est de cette faculté qu'a usé le chef de l'État pour convoquer le Parlement en session extraordinaire à partir du 12 août et lui soumettre un projet de loi absolument identique au texte adopté par l'Assemblée nationale le 26 juillet, et un unique amendement qui porte de dix-huit à vingt et un le nombre des conseillers de la région sud (Nouméa).

### Polémique sur l'article 10

Or l'article 10, a soutenu dans les couloirs l'ancien chef de l'État, avant d'amples développements sur le sujet par d'autres membres de l'opposition à la tribune, ne pouvait être utilisé. « *Cet article,* selon M. Giscard d'Estaing, *permet au président de la République de provoquer une nouvelle délibération d'un texte dont il n'est pas satisfait. Ce n'est pas le cas puisque, en l'occurrence, c'est l'opposition qui a saisi le Conseil.* »

- Pour le prédécesseur de M. Mitterrand, la « *procédure normale* » eût été de faire préparer par le gouvernement un nouveau projet de loi indiquant le nombre des élus par région, de consulter sur ce projet l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et de le soumettre au Parlement.

On voit l'avantage pour l'opposition d'un tel scénario : des semaines et des semaines gagnées dans la bataille de retard, voire d'empêchement, à l'approche de l'échéance électorale de mars 1986, du processus politique amorcé par le pouvoir socialiste en Nouvelle-Calédonie.

M. Michel Debré, qui opposait une exception d'irrecevabilité repoussée par l'Assemblée (322 voix, PC et PS, contre 166), a accusé à ce propos le gouvernement de « *détournement de procédure* ». Pour l'ancien premier ministre du général de Gaulle, tout est dit sur la procédure à suivre dans les articles 22 et 23 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 sur le Conseil constitutionnel : « *Aux termes de l'article 22, quand le Conseil constitutionnel déclare que la disposition inconstitutionnelle est inséparable de l'ensemble de la loi, la loi ne peut être promulguée. En vertu de l'article 23, si la disposition inconstitutionnelle n'est pas inséparable de la loi, le président de la République peut promulguer celle-ci à l'exception de cette disposition, ou demander aux Chambres une nouvelle lecture* ». (1)

Or, soutient M. Debré, la nouvelle lecture « *ne convenait pas au gouvernement* » car elle « *ne supposait pas de navettes, interdissait la commisssion mixte paritaire, ne donnait pas à l'Assemblée le droit de dernière lecture. Dans ces conditions, le gouvernement n'était pas certain de faire triompher ses vues* ».

Deux voies restaient praticables, soutient M. Debré : « *Présenter un nouveau projet ou un nouvel article. Mais le gouvernement n'a pas voulu les suivre car il aurait fallu demander l'avis de l'Assemblée territoriale* [de Nouvelle-Calédonie] *et du Conseil d'État* ». D'où ce recours à l'article 10 de la Constitution, qui, dit M. Debré, « *ne s'applique pas en la circonstance ! Ainsi le gouvernement a fait commettre au président de la République un acte inconstitutionnel* ». Pour M. Debré comme pour M. Giscard d'Estaing, « *l'article 10 concerne le cas où le président de la République lui-même n'est pas satisfait d'un texte, il n'a aucun rapport avec une décision du Conseil constitutionnel* ».

Cette polémique sur l'article 10 de la Constitution, dont M. Jean-Pierre Soisson a fait siens les termes au nom de l'UDF, n'a guère de précédents qui puissent permettre d'en évaluer les termes.

Disposition traditionnellement reconduite des constitutions françaises (mais qualifiée par Paul Ramadier en 1946 de « *droit respectable et archaïque* (...) *qui pourrait peut-être avoir sa place au muséum de la paléontologie constitutionnelle* »), cet article a été fréquemment utilisé sous la IVe République.

Sous la Ve République, on ne peut mentionner qu'un précédent qui ne mérite pas complètement cette appellation. Lorsqu'il a renoncé en juillet 1983 à l'exposition universelle de 1989, M. Mitterrand a, en effet, demandé une nouvelle délibération de la loi..., qui n'a jamais eu lieu.

### Brûler les étapes

Pour M. Jean-Pierre Soisson, nul doute : « *Cette disposition est destinée à permettre au chef de l'Etat de demander au législateur de reconsidérer une décision prise et elle n'est nullement destinée à permettre au président d'utiliser des artifices de procédure pour aider le gouvernement à brûler les étapes normales du processus législatif.* »

Faux débat que ce débat-là, a estimé en réponse le député socialiste Alain Richard. On ne peut, a-t-il répliqué à toutes ces attaques, demander une nouvelle lecture aux Chambres sans se plier en même temps aux exigences de la Constitution. En l'occurrence, ces exigences font que, à une exception près, « *force prépondérante revient toujours à l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel direct, lorsqu'il y a désaccord entre les deux Chambres* ». « *En conséquence, lorsque la loi organique dispose que le président de la République demande aux Chambres une nouvelle lecture, elle impose nécessairement que les deux Chambres se prononcent après la décision du Conseil constitutionnel — ce qu'elles vont faire — et qu'en cas de désaccord l'Assemblée tranche* ». Ainsi article 23 de la loi organique et article 10 de la Constitution « *se confondent pour constituer une seule et même obligation* ».

Tels sont les termes du débat qui risque d'être porté devant le Conseil constitutionnel si l'opposition persiste dans son intention. Les neuf sages auraient alors sans doute aussi à se prononcer sur l'apparente bizarrerie évoquée par M. Soisson : « *Qui ne serait donc surpris de constater que le texte soumis à nouvelle délibération contient la disposition censurée ? En vérité, le président de la République demande au Parlement de délibérer d'une disposition anticonstitutionnelle.* »

Ces éléments ne seront peut-être pas seuls soumis au Conseil constitutionnel. L'opposition, encore incertaine sur ce point lundi, s'interrogeait sur l'opportunité de déférer une nouvelle fois aux neuf sages l'article 4 de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie pour tenter de faire reconnaître le caractère insuffisant de sa modification par le gouvernement.

MICHEL KAJMAN.

(1) L'ordonnance du 7 novembre 1958, portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, indique : « *Dans le cas où le Conseil constitutionnel déclare que la loi dont il est saisi contient une disposition contraire à la Constitution sans constater en même temps qu'elle est inséparable de l'ensemble de cette loi, le président de la République peut soit promulguer la loi à l'exception de cette disposition, soit demander aux Chambres une nouvelle lecture.* » Les conditions de cette nouvelle lecture ne sont pas précisées par l'ordonnance.

## Variations sur l'article 4, ou comment remplacer 18 par 21

« *Par courtoisie, le président a voulu soumettre à nouvelle délibération l'ensemble de la loi. En fait, le débat porte sur l'alinéa 2 de l'article 4* », avait cru devoir rappeler devant les députés M. André Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement. Le rapporteur du projet de loi (examiné en urgence), M. François Massot (PS, Alpes-de-Haute-Provence), avait insisté de son côté : « *Cette nouvelle délibération qui, formellement, porte sur l'ensemble de la loi, paraît devoir être limitée, en l'espèce, aux seules dispositions de l'alinéa 2 de l'article 4, qui sont séparables de l'ensemble de cette loi et n'ont pas d'incidence sur d'autres dispositions de celle-ci.* »

Peine perdue. L'Assemblée nationale a quand même examiné et repoussé quelques amendements portant sur d'autres articles de la loi qui lui était une nouvelle fois soumise. Des amendements souvent déjà déposés, discutés, repoussés au cours de précédents examens de ce texte qui n'en aura pas manqué.

### Obscur Conseil constitutionnel

Pour le gouvernement, la cause était entendue. Le Conseil constitutionnel avait annulé le seul alinéa 2 du seul article 4, fixant le nombre des conseillers de chaque conseil de région à créer en Nouvelle-Calédonie. Il fallait donc modifier ce seul bout d'article pour répondre à l'arrêt des neuf sages. Vingt et un conseillers dans la région Sud au lieu de dix-huit ; neuf dans les régions Nord et Centre ; sept pour la région des îles Loyauté (chiffres inchangés). Telle était sa proposition.

Dire que tout le monde, dans la majorité, a tiré sans rechigner les conclusions de la décision du 8 août du Conseil constitutionnel serait exagéré. Certes, M. Edgard Pisani, ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, a été très déférent à son égard, lui reconnaissant le mérite d'une « *analyse extrêmement fine* ». M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise), vice-président de la commission des lois, qui s'exprimait en l'absence, dans l'hémicycle, de M. Raymond Forni, son président, happé par l'imminence de ses nouvelles fonctions au sein de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, s'est dit (et montré) « *fermement décidé à ne pas commenter* » les décisions du Conseil constitutionnel.

Mais le rapporteur de la commission des lois a été moins réservé. Il a trouvé « *imprécis, contradictoires, surprenants* », les éléments invoqués par le Conseil constitutionnel. « *Comment*, s'est demandé M. Massot, *corriger les bases « essentiellement démographiques »* (ce sont les termes mêmes du Conseil constitutionnel) par « *d'autres impératifs d'intérêt général* » tout en restant « *dans une mesure limitée* » ?

M. Massot a aligné toutes sortes de motifs d'incompréhension de la philosophie des neuf sages : « *La différence entre les régions allait de 1 à 2,14 contre 1 à 2,20 dans la loi que nous avions votée le 7 août 1984 et qui constituait le premier statut de la Nouvelle-Calédonie. A l'époque, vous aviez admis cette disproportion qui n'avait pas été soumise à la censure du Conseil constitutionnel. Je suis donc étonné qu'aujourd'hui l'opposition ait saisi le Conseil constitutionnel alors que les différences entre les régions sont moindres que dans la loi précédente.* »

Sans parler, ajoutait alors M. Massot, des disparités qui existent en métropole à cet égard. C'était le cas dans les anciennes circonscriptions législatives. C'est le cas dans les cantons : « *Mon département, les Alpes-de-Haute-Provence, compte un canton de 200 habitants et un autre de 16 000 habitants. Le rapport est de 1 à 67 !* » « *Le Conseil constitutionnel*, affirmait enfin le rapporteur de la commission des lois, *déclare que la représentation ne doit pas être nécessairement proportionnelle à la population de chaque région. Mais quand la mesure est-elle donc dépassée ? Le Conseil constitutionnel ne fournit aucune lumière sur ce point. Est-ce pour s'ériger en juge de l'opportunité ?* »

M. Massot a accompagné ses variations sur l'article 4 de variations sur le Conseil constitutionnel. M. Jacques Brunhes, député communiste des Hauts-de-Seine, n'a pas eu besoin des premières... pour se livrer aux secondes. A la hache, plutôt qu'au stylet : « *Ce gouvernement des juges vient, une fois de plus, de prendre une décision qui témoigne du rôle croissant et exorbitant qu'il joue dans la vie des institutions, jusqu'à s'arroger un véritable pouvoir constitutionnel.* »

De là à juger « *bien étranges* » les attendus de la décision du Conseil constitutionnel, « *organe présidé, je le note au passage, par un socialiste* », il n'y avait qu'un pas. Et de là à trouver que cette décision « *semble arranger beaucoup de monde, elle exhale même un certain parfum de « cohabitation »* », un tout petit pas encore.

Le Conseil constitutionnel a, enfin, été aussi violemment défendu par M. Debré qu'il avait été attaqué par M. Brunhes : « *Un faux référendum en Nouvelle-Calédonie, une situation insurrectionnelle de rupture dans l'outre-mer, voilà ce que le Conseil constitutionnel a sanctionné.* »

### Garder l'objectif

A chacun ses arguments, à chacun ses conclusions. Celles du gouvernement l'ont donc conduit à faire passer le nombre des conseillers représentant la région de Nouméa de 18 à 21 : 4 052 habitants pour un siège (4 727 dans le texte censuré par le Conseil constitutionnel) ; une disparité régionale de représentation ramenée de 2,13 à 1,82.

M. Pisani fut bien sûr d'avis que tout cela est bel et bon : « *La répartition que nous vous proposons ne donne pas la majorité à une ethnie minoritaire.* » Elle permet en outre de « *garder le même objectif d'équilibre politique* ». Comme tout un chacun dans le camp gouvernemental, M. Pisani y est allé de ses exemples des disparités en France métropolitaine, criantes jadis, inéluctables dans le système le plus juste, a-t-il dit, car « *aucun n'est jamais parvenu à réaliser une exacte photographie arithmétique dans la désignation des assemblées délibérantes* ».

Alors va pour 21 au lieu de 18 ? Ce ne pouvait être l'avis de tout le monde. Au nom du RPR, M. Pierre-Charles Krieg a successivement défendu deux amendements. En commission, il avait, en vain, proposé une représentation des sièges strictement proportionnelle : 7 sièges pour les régions Nord et Centre, 5 sièges pour les îles Loyauté et 24 pour la région Sud.

En séance, M. Krieg a soutenu le principe d'une autre répartition : 9 conseillers au Nord et au Centre, 7 aux îles Loyauté, 24 à la région Sud. Pour lui, dans la proposition gouvernementale « *la disparité reste choquante* ». A un conseiller pour 4 052 habitants dans la région Sud (proposition gouvernementale), il a voulu opposer « *quelque chose d'admissible* » : « *un conseiller pour quelque 3 500 habitants contre environ 2 500 dans les autres* » et un rapport de 1 à 1,6 entre les régions les plus et les moins représentées.

Au nom du groupe UDF, M. Jean-Pierre Soisson (Yonne) a, lui, défendu, en séance, le principe d'un nombre de membres des conseils de région « *calculé en fonction de la population des quatre régions* ». Il a observé qu'avec « *15 % de la population, la région Nord avait neuf sièges, soit 20 % des sièges ; la région Centre, avec 16 % de la population, neuf sièges, soit 20 % des sièges ; la région des îles Loyauté, avec 10 % de la population, sept sièges, soit 15 % des sièges et la région Sud, avec 59 % de la population, vingt et un sièges, soit 45 % des sièges* ».

Il serait normal, a ajouté M. Soisson, que la région Sud ait autant de sièges que les trois autres réunies, soit vingt-cinq. Mais « *21 n'est pas plus satisfaisant que 18* » (1).

18, 21, 24, 25 ? M. Gaudin s'est même emmêlé dans cette arithmétique qu'il invoquait, allant jusqu'à réclamer 36 représentants pour la région de Nouméa. Le gouvernement voulait 21. Ce fut 21. L'Assemblée adopta (284 voix contre 204 — RPR, UDF, PC) le chiffre mardi 13 août peu avant 1 h 30 du matin. Elle venait de consacrer plus de cinq heures à remplacer dans la loi — autrement inchangée — sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie, 18 par 21.

M. K.

(1) Au cours des précédents débats au Parlement, M. Jacques Lafleur à l'Assemblée et M. Etienne Dailly au Sénat avaient réclamé 20 conseillers pour la région de Nouméa.

## Le décret de Latché et les horaires d'avion

Pour *une session extraordinaire* dans la semaine du 15 août, destinée à modifier un alinéa d'un article d'une loi déjà abondamment discutée, les députés sont venus nombreux, lundi, au Palais-Bourbon. Toute *peine méritant récompense*, ils se sont offert, pour commencer, *une de ces séances d'invectives* ordinairement réservées au mercredi, jour des questions au gouvernement.

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF, avait prévenu le gouvernement, dès dimanche, *qu'il* allait avoir droit à une belle série de rappels au règlement. Cette procédure, qui permet aux députés d'intervenir indépendamment de la répartition des temps de parole entre les groupes, est limitée, en prin*cipe, par l'obligation de se référer* à un ou plusieurs articles du règlement de l'Assemblé nationale, que l'on estime non respectés. M. Philippe Marchand (PS, Charente-Maritime), qui présidait les débats, a toléré une interprétation très libérale de cette disposition.

On chercherait vainement, en effet, l'article du règlement qui justifierait l'affirmation de M. Gaudin, selon laquelle la « *tradition républicaine* » veut que toute activité politique cesse pendant la semaine de l'Assomption. « *Je ne sais pas de quelle tradition il voulait parler, mais sûrement pas de la tradition républicaine* », observait ensuite, dans les couloirs, M. André Billardon, président du groupe socialiste. Mais de quel article du règlement M. Billardon lui-même pouvait-il se réclamer pour dénoncer les « *numéros* » de l'opposition *qui « ne grandissent par le Parlement » ?* Quant au porte-parole du groupe communiste, M. Jacques Brunhes, il a, carrément, invité ses collègues à rechercher *eux-mêmes* l'article *qu'il pouvait invoquer* pour mettre en cause le Conseil constitutionnel.

Ah ! ce décret de convocation du Parlement signé par le président de la République à Latché, sa maison de campagne des landes ! « *Latché est-elle devenue la capitale de la France ?* », demandait-on à droite. « *Je soupçonne M. Gaudin de regretter une partie de pétanque interrompue* », répliquait M. Billardon. M. André Labarrère, ministre délégué, *chargé des relations* avec le Parlement, tentait, irénique, de réconcilier tout le monde dans un hommage aux gendarmes, si prompts à apporter à chaque député la notification de la session extraordinaire...

Le silence ne se sera fait que pour écouter M. Roch Pidjot, le vieux député de la circonscription à majorité canaque de la Nouvelle-Calédonie, apparenté au groupe *socialiste. Eh oui ! si* M. Jacques Lafleur, député (RPR) de la circonscription de Nouméa, alimentait la polémique, depuis deux jours, sur les *horaires d'avions* qui ne lui permettaient pas d'être à Paris lundi, M. Pidjot, lui, tout simplement, était là. Il était resté dans la capitale à attendre la décision du Conseil constitutionnel.

Y avait-il mieux à faire pour un député de la Nouvelle-Calédonie ? Mais M. Lafleur était absent, déjà, lors du débat sur *l'état d'urgence* dans le territoire, en janvier dernier, et, aussi, lors de la deuxième lecture, en juillet, du texte soumis aujourd'hui à une nouvelle délibération.

Le débat sur les horaires des vols Nouméa-Paris pouvait laisser la place à l'examen du nouvel article de la loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie.

PATRICK JARREAU.

## Le tribunal administratif de Montpellier annule le contrat de plan Etat-Languedoc-Roussillon

De notre correspondant

Montpellier. — *Saisi par une* requête, en date du 16 août 1984, de M. Willy Dimiglio, conseiller général de l'Hérault (UDF-PR), le tribunal administratif de Montpellier vient d'annuler — ce qui constitue une première en France — la délibération du 16 mars 1984 par laquelle le conseil régional de Languedoc-Roussillon approuvait le plan régional et le contrat de plan Etat-région.

M. Dimiglio fondait son argumentation sur le fait que, contrairement à l'article 15 de la loi du 29 juillet 1982, la consultation des départements et des principales communes n'avait pas eu lieu. Il en avait avisé le président du conseil régional le 27 avril 1984 dans le cadre d'un recours gracieux.

Dans son mémoire en défense, le conseil régional demandait le rejet de la requête déposée, selon lui, trop tardivement et soutenait sur le fond que les consultations voulues avaient été réalisées. En effet, un mois après le vote, les élus du conseil régional s'étaient rendus dans les départements au cours d'une « tournée du plan régional » pour informer élus et partenaires socio-économiques locaux et recevoir leur avis.

Mais le tribunal administratif a estimé, sur la forme, que la requête n'était pas tardive, le recours administratif ayant « *interrompu le délai du recours contentieux* », et, sur le fond, qu'il n'était « *ni établi ni même soutenu que les organes délibérant des collectivités locales... aient examiné le projet de plan régional ; qu'ainsi la procédure de consultation ne s'est pas déroulée conformément aux règles fixées* ».

● ***Plus de campagne double pour les anciens combattants du Sud marocain.*** — La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) s'étonne, dans un communiqué, que « *le gouvernement ait décidé de supprimer un droit acquis par les militaires stationnés en 1928 et 1930 dans le Sud marocain et dans les confins du Sahara* ».

« *C'est par décret en date du 2 août, paru au* Journal officiel *du 8 août, que le bénéfice de la campagne double leur a donc été supprimé* », ajoute la FNACA, qui considère que cette mesure a pour objectif de contrarier la campagne qu'elle mène pour l'égalité des droits et notamment pour que les participants à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de la Tunisie entre 1952 et 1962 bénéficient à leur tour de la campagne double que l'*on s'évertue à leur refuser.* »

★ FNACA, 37-39, rue des Gatines, 75980 Paris Cedex 20 ; tél. : 797-13-79.

# EUROPE

## Espagne

### L'impossible dialogue au Pays basque

*(Suite de la première page.)*

Les « modérés » du PSOE au Pays basque ne le croient pas. Selon eux, le fait qu'une formation politique puisse défendre, par la voie légale, l'option indépendantiste pourrait convaincre, en fin de compte, les plus radicaux de l'inanité de poursuivre la « lutte armée ». En outre, nombre de socialistes, à Bilbao, ne cachent pas leur exaspération face à la politique du ministre de l'intérieur, M. Barrionuevo, qui paraît très peu se soucier des « bavures policières » et des méthodes expéditives qui caractérisent trop souvent l'offensive antiterroriste.

Les excès policiers... et parapoliciers provoquent plus de mécontentement encore dans le camp nationaliste, non seulement chez les sympathisants de l'ETA, mais également au sein des secteurs modérés du PNV. Les relations entre le PSOE et le PNV se sont améliorées avec le « pacte de législature », mais tout ne va pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes. *« Les socialistes, à Madrid, ont eu tort de présenter ce pacte comme la panacée qui allait tout résoudre comme par miracle et, notamment, le problème de la violence »*, souligne M. Jésus Inxausti, le président du PNV.

Entre les deux formations, le climat s'est pourtant amélioré et le temps de l'invective semble révolu. Mais il en faudrait davantage pour effacer une vieille rivalité et nombre de divergences de fond demeurent. Les transferts d'attribution de souveraineté au gouvernement autonome basque ne sont pas achevés et plusieurs problèmes de taille subsistent, comme celui de la Sécurité sociale : les socialistes se refusent, comme le voudraient les nationalistes, à remettre en question le principe d'une caisse unique au niveau national. Les deux partis sont également en désaccord sur le rôle de la police autonome basque dans la lutte contre le terrorisme, d'autant que le statut d'autonomie de 1978 permet, par l'ambiguïté de son texte, diverses interprétations à cet égard.

C'est d'ailleurs toute l'analyse du phénomène de la violence au Pays basque qui sépare socialistes et nationalistes. *« Une violence d'origine politique suppose un traitement politique »*, affirme M. Inxausti, pour qui *« l'idée d'une victoire militaire sur l'ETA est un leurre »*. Mais ce sont là des idées qui, pour évidentes qu'elles puissent paraître à Bilbao, ne rencontrent que peu d'écho à Madrid.

THIERRY MALINIAK.

# A TRAVERS LE MONDE

## Argentine

• CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALE SUR LES MALOUINES. – Le ministère argentin des affaires étrangères a créé une commission spéciale chargée d'élaborer une stratégie susceptible de permettre à l'Argentine d'exercer sa souveraineté sur les îles Malouines, a-t-on appris samedi 10 août à Buenos-Aires de source officielle. Un communiqué du ministère justifie la création de cette commission par le fait que la revendication des droits argentins sur les Malouines, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud (rattachées à la Grande-Bretagne) *« constitue un objectif prioritaire de la politique extérieure »* argentine. Cette commission sera présidée par le secrétaire des relations internationales, M. Jorge Sabato, assisté notamment du sous-secrétaire pour les affaires australes, m. Marcelo Delpech, et le représentant permanent aux Nations unies, M. Carlos Muniz. – *(AFP.)*

## Inde

• LES SIKHS RÉCLAMENT UN DÉDOMMAGEMENT. – Les autorités religieuses sikhs, représentées par leur président Gurcharan Singh Tohra, ont engagé, lundi 12 août, une procédure judiciaire contre le gouvernement indien pour réclamer plus de 833 millions de dollars à la suite des dommages causés par l'armée, en juin 1984, lors des assauts contre plusieurs temples sikhs, dont le Temple d'or d'Amritsar. Pour ce dernier, les dégâts sont estimés à plus de 166 millions de dollars. Outre les destructions matérielles, plus de six cent cinquante personnes ont été tuées lors de l'opération « Etoile bleue » qui visait à déloger les militants sikhs réfugiés dans le Temple d'or et quarante-deux autres lieux saints. Les autorités religieuses sikhs exigent aussi que le gouvernement leur *« présente des excuses complètes »*.

## Nicaragua

• QUATRE INGÉNIEURS AGRONOMES ASSASSINÉS PAR LES CONTRAS. – Des membres de la Force démocratique nicaraguayenne (FDN, organisation armée antisandiniste basée au Honduras) ont tué et décapité quatre ingénieurs agronomes à l'issue d'une embuscade dans la province de Zelaya, sur la côte atlantique. Selon le ministre de l'intérieur de Managua, les rebelles ont arraché les yeux de leurs victimes à la baïonnette. D'autre part, Managua a demandé au Costa-Rica l'extradition d'un dirigeant de la Contra qui a revendiqué l'enlèvement du groupe de pacifistes américains qui descendaient le rio San-Juan. (*le Monde* du 13 août). – *(Reuter.)*

## Pologne

• DEUX PRÊTRES CONDAMNÉS. – Deux jeunes prêtres polonais, les Pères Marek Labuda et Andrzej Wilczynski, ont été condamnés le lundi 12 août en appel à respectivement un an avec sursis et dix mois avec sursis pour avoir participé à une grève, avec occupation, de lycéens protestant contre le retrait par l'administration des crucifix des salles de classe, a-t-on appris de source religieuse officielle. Ils sont les premiers ecclésiastiques polonais à être condamnés par la justice dans le cadre de la « guerre des crucifix » qui, depuis près de deux ans, oppose l'Eglise et le pouvoir qui souhaite voir disparaître les symboles religieux des lieux publics. En première instance, le 11 juin dernier, le tribunal régional de Jedrzejow avait condamné le Père Labuda (vingt-six ans) à un an de prison ferme. – *(AFP.)*

## RFA

• ESPIONNAGE. – Un colonel de l'état-major de l'armée de terre ouest-allemand est entendu depuis le 12 août par le parquet fédéral dans le cadre de l'enquête sur la disparition de Mme Lüneburg, la secrétaire du ministre de l'économie soupçonnée d'espionnage (*le Monde* des 11 et 12 août). Stationné à Hambourg, il serait un ami de Mme Lüneburg, qui a disparu depuis dix jours. Sonia Lüneburg pourrait avoir eu accès au ministère à des documents confidentiels relatifs aux exportations d'armement. – *(AFP.)*

## Suède

• SOS RACISME CHEZ M. PALME. – Le premier ministre, M. Olof Palme, a jugé *« parfaitement concevable qu'un immigré exerce des fonctions ministérielles en Suède d'ici vingt-cinq ans »* en recevant le samedi 10 août à Soedertalje, près de Stockholm, une trentaine de « voyageurs de l'égalité » participant à la tournée organisée en Scandinavie par SOS-Racisme.

Après avoir rappelé que les immigrés ont le droit de vote en Suède pour les élections communales et régionales, M. Palme a déclaré que cette pratique était juste *« puisque les immigrés payent leurs impôts dans le pays »*. – *(AFP.)*

## Thaïlande

• ATTENTAT CONTRE L'AMBASSADE D'ISRAËL A BANGKOK. – Une bombe a explosé dimanche 11 août devant l'ambassade d'Israël à Bangkok, sans faire de victimes. Toutefois, les vitres des maisons voisines, dont celle de la fille du vice-premier ministre thaïlandais, M. Bhichai Rattakul, ont volé en éclats. La bombe a explosé vers 13 h (GMT) au pied du mur d'enceinte de l'ambassade, situé dans le centre ville, à une dizaine de mètres de l'entrée principale. Une explosion avait déjà endommagé cette ambassade le 3 décembre 1983. – *(AFP.)*

# ASIE

## Taiwan, une petite Chine toute seule...

### II. – *Tolérances et frustrations*

De notre envoyé spécial ALAIN JACOB

**Dans un premier article, Alain Jacob a décrit la relative libéralisation du régime taiwanais, en partie encouragée par les Etats-Unis, mais qui résulte également de transformations sociales dont le pouvoir a dû tenir compte (*le Monde* du 13 août).**

Taipeh. – *« Qu'êtes-vous, à votre avis ? Chinois ? Taiwanais ? Chinois d'outre-mer ? »* La question prend un peu nos interlocuteurs au dépourvu, comme si l'on avait perdu l'habitude de se la poser.

*« Chinois d'outre-mer »*, sûrement pas : c'est l'appellation réservée aux compatriotes de la diaspora dispersée à travers le monde, aux Etats-Unis, en Europe comme dans toute l'Asie du Sud-Est.

Mais *« Chinois »* ou *« Taiwanais »* ? Le premier des deux termes vient d'abord à l'esprit – à condition qu'il ne puisse prêter à confusion, c'est-à-dire qu'il ne puisse signifier que l'on se considère comme ressortissant de la République populaire. *« Taiwanais »* n'est pas plus... confortable : la formule aurait, elle aussi, une connotation politique si elle impliquait soit une adhésion au régime du Koumintang qui détient le pouvoir à Taipeh, soit une revendication *« indépendantiste »* que l'on ne souhaite pas exprimer.

Pas simple. L'hésitation à se définir reflète assez bien l'ambiguïté d'une situation avec laquelle on vit mais sans tout à fait l'accepter dans toutes ses conséquences.

Le mouvement indépendantiste formosan paraît avoir perdu beaucoup de la vigueur qu'il avait encore il y a quelques années et surtout jusqu'à la fin du règne de Tciang Kaï-chek. Pour une large part au moins, il trouvait alors son origine dans une réaction des habitants de Taiwan contre la mainmise sur leur île d'*« émigrés »* du régime nationaliste, chassés du continent par les communistes en 1949 et qui, accrochés à leur rêve d'une reconquête du pouvoir sur l'ensemble de la Chine, ne pouvaient admettre que cette conception puisse être contestée sur l'étroit territoire même où ils avaient trouvé refuge.

La répression, d'abord, est intervenue pour annihiler le mouvement formosan. Impitoyable, elle a fait des morts – dans des circonstances mal éclaircies – et elle n'a pas cessé aujourd'hui. Prendre contact avec des indépendantistes formosans à l'étranger, au Japon, aux Etats-Unis ou ailleurs, implique encore pour un ressortissant de Taiwan le risque d'attirer l'attention de la police du KMT, d'être interrogé à son retour, voir d'aller passer quelque temps dans un camp où l'on s'appliquera à faire sa « rééducation ».

La répression, toutefois, n'explique pas tout. Le régime, d'une certaine manière, s'est lui-même « taiwanisé ». Aujourd'hui, 80 % des membres du KMT sont nés à Taiwan, et si les positions de numéro un dans le gouvernement, les grandes administrations, sont encore le plus souvent tenues pardes personnalités originaires du continent, il est de plus en plus fréquent que les numéros deux soient des Taiwanais de souche – comme le vice-président.

M. Lee Teng-hui, nommé au début de l'an passé aux côtés du président Chiang Chingk-kuo. Chacun, parmi ceux dont les familles sont venues autrefois du continent, se souvient parfaitement de sa province d'origine – dont le nom figure d'ailleurs sur sa carte d'identité – mais les populations se sont mêlées, les générations ont passé. Bref, les antagonismes se sont beaucoup atténués et la revendication indépendantiste avec eux.

#### Relations indirectes

Aussi bien, si l'on parle de sentiment national, des questions plus délicates se posent-elles au sujet des relations avec la Chine populaire. Non que l'aspiration à la réunification soit très vive, ni que le régime communiste exerce une attirance très forte sur une population qui estime vivre incomparablement mieux à Taipeh qu'à Pékin ou Shanghai. Mais les ambiguïtés de la situation actuelle font peser sur l'avenir d'inconfortables incertitudes.

Que des relations de fait existent entre l'île et le continent, personne ne le nie. Commerciales d'abord, et en pleine croissance, via Hongkong qui est en passe de supplanter le Japon pour la deuxième place (après les Etats-Unis) parmi les partenaires économiques de Taiwan. Or on estime, de source « indépendante », que de 50 % à 70 % des produits taiwanais exportés vers Hongkong sont, en réalité, destinés à la Chine populaire. En sens inverse, le flux est beaucoup moins important, mais on trouve à Taiwan certains produits – de médecine traditionnelle, notamment, – dont chacun sait qu'ils ne peuvent provenir que du continent.

Le gouvernement met en garde les hommes d'affaires contre les « risques » de ce commerce avec des communistes sans foi ni loi, qui ne cherchent qu'à les rouler et qui annulent sans préavis d'importants contrats, mettant leurs partenaires au bord de la faillite ou entraînant des licenciements massifs. Cela étant dit, la doctrine est que les autorités ne peuvent interdire ces échanges indirects et qu'elles ne font rien pour cela – d'autant moins peut-être que leur interruption entraînerait désormais de graves conséquences pour l'économie taiwanaise.

Même tolérance pour le courrier. Il est de notoriété publique que lettres, colis, mandats vont de Taiwan à toutes les provinces chinoises et inversement, en passant par Hongkong, le Japon, les Etats-Unis, voire l'Europe. Ce n'est pas très pratique, les circuits sont un peu longs, mais ils fonctionnent et l'on s'en accommode. Si l'on sait l'importance dans la société chinoise des liens familiaux, on comprend que le KMT se garde d'interdire ce genre de communications, sous peine de provoquer de dangereuses tensions.

Les visites posent un peu plus de problèmes et sont, de toute évidence, vues d'un œil plus sévère. L'écrivain Bo Yang – autrefois condamné à Taipeh pour motif politique, mais qui jouit aujourd'hui de toute sa liberté (*le Monde* du 8 juin 1984) – n'ose pas se rendre à Pékin, où l'attendent d'importants droits d'auteur, de peur d'être inquiété à son retour. La vigilance des autorités, sur ce terrain, reste de mise, et tant pis si l'industrie du tourisme pâtit du fait qu'en sens inverse on ne peut mettre les pieds à Taiwan sans délivrance préalable d'un visa.

#### L'expérience de Hongkong

Combien de temps ce genre de situation peut-il durer ? Pour les autorités du Koumintang, il ne saurait être question de s'engager dans la politique des *« petits pas »* suggérée par Pékin. Il n'y a pas et il n'y aura pas, affirme le secrétaire général adjoint du KMT, M. Ma, de *« contacts officiels »* avec les communistes, qui ne cherchent d'ailleurs *« qu'à nous faire chanter »*. Aussi bien ne manquent-ils jamais de rappeler qu'ils n'ont pas renoncé à faire usage de la force pour *« récupérer »* Taiwan, et Deng Xiaoping a même déclaré à des Japonais qu'un *« blocus de l'île pouvait être envisagé »*.

A l'heure actuelle, Taipeh répond à cette menace par le maintien de ses propres forces sur le pied de guerre : pour l'année fiscale 1985-1986, les dépenses militaires, en augmentation de plus de 13 %, représenteront près de 40 % du budget national et des sommes presque équivalentes à celles de l'année dernière seront consacrées à l'achat d'armements aux Etats-Unis (760 millions de dollars). *« Nous devons*, conclut M. Ma, *être préparés au pire. »*

On ne tient pas exactement le même langage dans tous les milieux, même si la méfiance envers les communistes – *« Et qu'adviendra-t-il après Deng ? »* – est assez largement partagée. En un mot, la question de la réunification *« n'est pas d'actualité »*, c'est *« un mythe »*, *« les niveaux de vie sont trop différents »* sur le continent et sur l'île et *« l'éducation a ancré l'anticommunisme dans les jeunes générations »*. Au mieux, selon un jeune représentant de l'opposition, on pourra en reparler vingt ou trente ans après l'entrée en vigueur de l'accord sino-britannique sur Hongkong (en 1997) : si l'expérience se déroule bien, il sera alors temps de suivre cet exemple pour Taiwan.

C'est dire que l'on estime avoir le temps devant soi, au point de demander au visiteur venu de Pékin pourquoi les gens d'en face ont l'air si pressés. Oui, mais d'ici là ? La crainte de l'épreuve de force, celle de la subversion, justifient-elles encore toutes les interdictions, surtout si les contacts « indirects » sont, eux, autorisés à se développer ? Ne vit-on pas un peu dans une sorte de fiction ?

#### Pas de vagues

Il ne semble pas que la réponse à ces questions ait un caractère d'urgence dans les milieux d'affaires. Mais on y songe tout de même – et d'autant plus qu'un pays voisin, la Corée du Sud, ne paraît guère gêné par son absence de relations diplomatiques avec Pékin pour tenter sa chance sur le marché chinois. Le commerce « indirect » permettra-t-il de résister à cette concurrence nouvelle ? Car on se rend très bien compte à Taipeh que les protestations plus ou moins discrètes adressées à Séoul ont peu de chances de mettre un terme à ce flirt sino-sud-coréen.

Mais la question est plus politique. On soupçonne le président Chiang Ching-Kuo, vieilli et dont la santé laisserait à désirer, de s'enfermer dans un immobilisme, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, inadapté à des situations en pleine évolution et qui menacent finalement Taiwan d'isolement. C'est à ce propos que dans des cercles où l'on ne se définit nullement comme « radical », on parle de frustration. Le moins de vagues possible, ouvrir de temps à autre une soupape de sécurité, donner – en dénonçant publiquement tel ou tel scandale – une meilleure image morale du régime, c'est une manière de survivre, pas vraiment de faire face aux transformations en cours.

Pour autant qu'on le sache, c'est un raisonnement que peu de gens osent tenir devant le président Chiang, que ses antécédents familiaux, l'âge, la partie la partie conservatrice de son entourage et des cadres du régime – ceux de l'armée notamment – incitent peu à innover et à prendre des risques. Ce qui signifie – même si aucune solution ne semble s'ébaucher – que le problème de la succession commence à se poser.

FIN

### *Nuages sur la croissance*

De notre envoyé spécial

Taipeh. – Avec un taux de croissance qui a atteint près de 11 % en 1984, l'économie taiwanaise est l'une de celles qui ont été le moins affectées jusqu'à présent par la crise. Elle commence cependant à en ressentir les effets en raison, notamment, du ralentissement de l'activité économique aux Etats-Unis – vers lesquels sont dirigées près de la moitié des exportations de Taiwan.

Les autorités de Taipeh avaient donc prévu un objectif plus modeste de 8,5 % pour 1985, mais la plupart des experts le corrigent en baisse et estiment plus vraisemblable un taux de croissance réel inférieur à 8 %. A plus long terme, M. Tsui Tsu Kan, vice-président du conseil de planification économique et de développement, table sur un taux annuel moyen de l'ordre de 6,5 % d'ici l'an 2000.

Les nuages qui planent sur la croissance de l'économie taiwanaise ne viennent pas seulement du grand large. *« Nous faisons face,* explique M. Tsui, *à une concurrence de plus en plus sévère de la part des autres pays nouvellement industrialisés* (c'est-à-dire des voisins). *Nos coûts de main-d'œuvre, notre niveau de vie se sont élevés. Il est indispensable de donner un souffle nouveau à notre économie, à nos exportations. »* Un groupe de travail de haut niveau a été formé pour présenter, d'ici à la fin de l'année, des propositions à ce sujet.

La stratégie est assez claire : il s'agit de passer d'une économie à forte participation de main-d'œuvre à une économie « technologiquement intensive ». Mais y parvenir suppose d'importants investissements. Or ceux-ci sont en baisse...

Dans le secteur privé, les détenteurs de capitaux disponibles hésitent à se lancer dans des aventures technologiques où le cycle de vie des productions est souvent de courte durée, compte tenu des nouveautés qui ne cessent d'apparaître sur les marchés. Ils sont d'autant moins enclins à prendre des risques que dans un pays sans inflation, le simple placement bancaire leur assure de confortables revenus. Du coup, l'épargne a représenté, en 1984, plus du tiers du produit national brut.

Le secteur public n'a pas pris le relais et, selon M. Tsui, ses investissements ont également été en baisse en 1984.

Reste l'appel aux capitaux étrangers. Il est vivement encouragé, notamment par des aménagements fiscaux et douaniers exceptionnels. Plus originale est l'expérience tentée, non loin de Taipeh, d'associer des investisseurs étrangers à des programmes de recherche et de développement dans le cadre d'un « parc de la science » où réside une petite population de chercheurs et de leurs étudiants-assistants. Le projet, fortement financé par le gouvernement, vient de démarrer.

Tous ces efforts ont porté quelques fruits : les investissements étrangers, qui s'étaient élevés à 466 millions de dollars au début de la décennie et avaient un peu chuté par la suite, ont atteint 559 millions de dollars en 1984. Progrès notable mais qui ne dispense pas d'une relance des investissements intérieurs si doit s'accomplir le changement qualitatif souhaité vers un autre type de développement.

A. J.

## Chine

### Personnage controversé de la révolution culturelle

### LE GÉNÉRAL XIAO HUA EST MORT

Pékin *(UPI)*. – **L'agence Chine nouvelle a annoncé, le lundi 12 août, la mort du général Xiao Hua, à l'âge de soixante-neuf ans.**

∴

*Le général Xiao Hua a été l'un des personnages les plus célèbres de l'armée chinoise. D'abord pour avoir été sans doute l'un des plus jeunes membres du PCC, auquel il adhéra dès sa jeune adolescence. Ensuite pour avoir participé, en 1935, à la Longue Marche, à l'avant-garde de la colonne que Mao Zedong conduisit du sud au nord à travers la Chine.*

*Mais Xiao Hua devait surtout jouer un rôle de premier plan pendant la révolution culturelle. C'est à lui, en effet, qu'il revint de présenter dès 1966 un rapport très critique sur les militaires chinois, leur reprochant d'être* « séparés des masses » *et leur rappelant le* « pouvoir absolu » *dont le parti devait disposer sur l'armée.*

*Chef du département politique de l'armée, Xiao Hua passe alors pour l'un des officiers supérieurs les plus proches de Mao Zedong et de Lin Biao. Un an plus tard cependant, au début de 1967, il est accusé de s'écarter de la* « ligne prolétarienne » *incarnée par le président, puis accusé, en 1968, d'être un* « contre-révolutionnaire », *lié en coulisse à des éléments favorables au président de la République déchu, Liu Shaoqi.*

*Xiao Hua refit surface en 1974 avec quelques autres revenants et commanda par la suite la région militaire de Lanzhou. Il se serait intéressé alors à la mise en scène du premier opéra-ballet produit en Chine après la mort de Mao Zedong,* la Route de la soie, *dont l'action se déroule dans cette partie de la Chine.*

## Sri-Lanka

### La deuxième série de négociations avec les séparatistes tamouls s'est ouverte dans la capitale du Bhoutan

Le gouvernement sri-lankais et cinq principaux groupes militants tamouls ainsi que le Front uni de libération tamoul, principal parti tamoul, ont commencé, lundi 12 août, une deuxième série de pourparlers à Thimphu, capitale du Bhoutan, afin de trouver une solution au conflits interraciaux de l'île. Les Tamouls ont manifesté leur désapprobation en ce qui concerne la personnalité du chef de la délégation sri-lankaise, M. Hector Jayewardene, le propre frère du président en titre, M. Junius Jayewardene, car ils souhaitaient que les négociations ne soient pas menées par une personnalité officielle.

Les négociateurs sri-lankais ont posé comme préalable à un règlement négocié que les séparatistes tamouls déposent les armes et démantèlent les camps d'entraînement, a rapporté l'agence de presse indienne PTI. De leur côté, les dirigeants tamouls n'ont pas encore fait connaître leurs réponses, mais leurs revendications portent essentiellement sur la création d'un Etat autonome réunissant les régions à majorité tamoule, la reconnaissance du droit à l'autodétermination ainsi que le droit à la citoyenneté sri-lankaise. Ayant reçu des informations selon lesquelles les combattants radicaux pourraient attaquer Colombo, la police était en état d'alerte, de crainte que les séparatistes sabotent les négociations en cours. Les forces de sécurité ont trouvé une bombe à retardement, lundi, dans un train venant de Jaffna, dans le nord du Sri-Lanka, qui devait exploser dans la gare de Colombo aux heures de pointe, au moment même de l'ouverture de dialogue à Thimphu. D'autre part, durant le week-end, quatorze personnes, dont cinq policiers, ont été tuées au cours d'affrontements inter-ethniques à Vavunya, dans le nord du pays. Sept autres personnes ont été abattues par des tireurs non identifiés dans des camps de réfugiés tamouls. – *(Reuter, UPI, AP, AFP.)*

# SPECTACLES

SANG POUR SANG (A.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

SPÉCIAL POLICE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Convention, 15e (574-93-40).

STARMAN (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).

SUBWAY (Fr.) : St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ POURRI (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

VENDREDI 13, CHAPITRE 5, UNE NOUVELLE TERREUR (A., v.o.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

VISAGES DE FEMMES (Ivoirien, v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

## Les grandes reprises

L'ACROBATE (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

BORN TO BE BAD (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

CABARET (A.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Georges-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

DÉLIVRANCE (A, v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-it., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées-Lincoln, 8e (354-36-14).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (h.-sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

2001 L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LA FEMME MODÈLE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

GUERRE ET PAIX (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).

L'HOMME AUX PISTOLETS D'OR (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Nation, 12e (243-00-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (882-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

MAMAN KUSTER S'EN VA-T-AU CIEL (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71) ; Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

METROPOLIS (All.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOGAMBO (A.) : Champo, 5e (354-51-60).

MOONRAKER (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PAIN, AMOUR ET FANTAISIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

PAIN, AMOUR ET JALOUSIE (It., v.o.) : Médicis, 5e (633-25-97).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PHASE IV (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.f. : UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE PROCÈS (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76)) ; v.f. ; Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

SCANNERS (A., v.f.) : Montparnos, 14e (327-52-37).

SOLEIL VERT (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch, v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

LES VALSEUSES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26).

LA VIE PASSIONNÉE DE VINCENT VAN GOGH (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Balzac, 8e (561-10-60).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

## Les festivals

CHARLOT, Péniche des Arts, 15e (527-77-55), 21 h : Charlot papa ; Charlot à l'hôtel ; Charlot et Mabelle en promenade.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN (v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 16 h : Louisiana Story ; 18 h : Rêves de femme ; 20 h : Furie ; 22 h : L'homme qui rétrécit.

LES COMÉDIES MUSICALES DE L'ÉTÉ 85 (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

L'ÉTÉ D'EASTWOOD (v.o.), Action Rive gauche, 5e (329-44-40), l'Inspecteur Harry. – Salle 2, l'Epreuve de force.

A. KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), en alternance : Dersou Ouzala, Barberousse, Dodes Caden ; + Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : les Sept Samouraïs (version intégrale), Chiens enragés.

E. ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : le Genou de Claire ; la Carrière de Suzanne – la Boulangère de Monceau ; la Marquise d'O ; la Collectionneuse ; + Denfert, 14e (321-41-01) : le Beau Mariage, Pauline à la plage.

CYCLE A. TANNER, 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Retour d'Afrique.

TEX AVERY (v.o.), Action-Christine, 6e (329-11-30) ; George-V, 8e (562-41-46).

GENE TIERNEY (v.o.), Action Christine, 6e (329-11-30).

## Les séances spéciales

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

CUL-DE-SAC (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 20 h.

LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h 10.

LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

FEMMES NOIRES, FEMMES NUES (Iv., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

FURYO (Jap, v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 17 h 30.

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 22 h.

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 45.

LOLITA (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), 21 h 45.

MACAO, LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 18 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 30, 0 h 20.

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h 20.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 50, 0 h 10.



# RADIO-TÉLÉVISION

## Mardi 13 août

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**20 h 35 Haroun Tazieff raconte « sa » Terre.**
Haroun Tazieff et les volcans (dernier volet de la série), réal. : J.-L. Prévost.
Nº 7. *Deuxième partie d'une série consacrée aux éruptions volcaniques. Du Kivu au Congo à l'Erebus au cœur de l'Antarctique en passant par l'Etna, l'illustre volcanologue raconte les mésaventures de la Terre.*

**21 h 30 Théâtre : les Violettes.**
Comédie de G. Schehadé, mise en scène de G. Guillot (enregistrée au théâtre de l'Athénée), collab. ministère de la culture. Avec M. Baquet, L. Rovère, H. Poirier.
*Une pension de famille peuplée de curieux personnages : un baron ami des poules de basse-cour, une vieille dame bigote, un professeur savant atomiste et un homme à tout faire, une comédie surréaliste.*

**23 h 15 Vidéo-danse : Rude raid.**
Réal. M. Caro. Avec E. Larondo, M. Prelonge, P. Decoufle, F. Werle ; chorégraphie : R. Chopinot.
*Spectacle en douze tableaux conçu avec les moyens vidéo les plus sophistiqués : incrustations de personnages, décors miniatures.*

**23 h 30 Journal.**

**23 h 45 Choses vues : V. Hugo lu par Michel Piccoli.**

### DEUXIÈME CHAINE : A 2

**20 h 35 Cinéma : le Petit Baigneur.**
Film français de R. Dhéry (1967), avec L. de Funès, R. Dhéry, C. Brosset, A. Parisy, F. Fabrizi, J. Legras. (Rediffusion.)
*Un constructeur de bateaux court après son inventeur qu'il a imprudemment chassé et dont il a besoin pour assurer une commande.*

**22 h 10 Rêves de stars : Guy Marchand.**
Emission de S. Vannier et C. Genest.
*Deuxième numéro d'une nouveauté estivale. Une personnalité (ici l'acteur Guy Marchand) raconte un rêve, illustré en partie d'une séquence vidéo. Ce rêve est ensuite analysé par un psychothérapeute.*

**23 h Journal.**

**23 h 25 Bonsoir les clips.**

### TROISIÈME CHAINE : FR 3

**20 h 35 Cinéma : SAS à San-Salvador.**
Film franco-allemand de R. Coutard (1982), avec N. O'Keeffe, R. Harmstorf, A. Diffring, D. Lassander, C. Jarret, M. Kaelin.
*Un prince autrichien au service de la CIA doit neutraliser un homme qui impose sa propre loi au San-Salvador. Le premier roman de Gérard de Villiers porté à l'écran. On a voulu en faire un événement. C'est un naufrage.*

**22 h Journal.**

**22 h 25 Théâtre : la Révolte des « Cascavèus ».**
De R. Lafont, réal. : J.-Ph. Monnier. Création du Centre dramatique occitan de Toulon, mise en scène A. Neyton, avec G. Louret, J. Ferrié, D. Noé.
*1630 : le cardinal de Richelieu resserre l'étau du pouvoir central sur les provinces. La noblesse en colère pousse le peuple à l'insurrection. Spectacle chanté en français et en langue occitane.*

**23 h 20 Rencontres de l'été.**

**23 h 25 Prélude à la nuit.**

### CANAL PLUS

20 h 30, le Vol du Sphinx, film de L. Ferrier ; 22 h 20, La Garce, film de C. Pascal ; 23 h 50, Cet homme est dangereux, film de J. Sacha ; 1 h 20, Les superstars du catch ; 2 h 15, Document : Les derniers marins.

### FRANCE-CULTURE

20 h 30, Feuilleton : « le Chevalier à la charrette » ; 21 h, Ve Festival international de piano de La Roque-d'Anthéron : récital de piano Sviatoslav Richter ; 23 h, Nuits magnétiques : les hôtels.

### FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert : *la Fée de midi*, poème symphonique de Dvorak ; *Concerto pour piano et orchestre nº 3 en ut mineur*, de Beethoven ; *Symphonie nº 5 en si bémol majeur*, de Glazounov, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. W. Weller ; sol. : Radu Lupu, piano. En complément de programme : *le Baiser de la fée*, de Stravinski.

23 h 5 « A la mi-août, c'est tellement plus romantique » : œuvres de Messager, Milhaud, Luzzaschi, Sibelius, Fauré, Ketelbey...

## Mercredi 14 août

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**11 h 15 ANTIOPE 1.**
**11 h 45 La une chez vous.**
**12 h Jeu : Le grand labyrinthe.**
**12 h 35 La bonne aventure.**
**13 h Journal.**
**13 h 45 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.**
**13 h 50 Croque-vacances (et à 16 h 30).**
**14 h 30 Reprise : Chapeau (Dalida).**
**15 h 30 Série : la Maison des bois.**
**17 h 30 La chance aux chansons.**
**18 h 5 Mini-journal pour les jeunes.**
**18 h 15 Série : Les mystères de Paris.**
**19 h 15 Jeu : Anagram.**
**19 h 40 Les vacances de Monsieur Léon.**
**19 h 55 Tirage du Tac-o-Tac.**
**20 h Journal.**
**20 h 35 Tirage du Loto.**

**20 h 40 Feuilleton : le Bateau.**
D'après le roman de L. G. Buchheim, réal. W. Petersen. Avec J. Prochnow, H. Gronemeyer, K. Wennemann...
Nº 3. *Fin 1941, le bateau s'approche d'une zone de perturbations dans l'Atlantique nord. Le faisceau de détection du sous-marin rencontre la coque du bateau.*

**21 h 35 Variétés : Show Rose.**
Réal. J.-J. Sheitoyan.
*Spectacle enregistré en public à Montréal, avec Diane Dufresne, Jacques Higelin, Manhattan Transfert...*

**22 h 55 Téléfilm : A toute allure.**
De R. Kramer, prod. INA. (Rediff.)
*L'univers glacé d'une tour de béton avec ses adolescents sans travail.*

**0 h 25 Journal.**

**0 h 40 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.**

### DEUXIÈME CHAINE : A 2

**6 h 45 Télé matin.**
**10 h 30 ANTIOPE.**
**11 h 45 Récré A 2.**
**12 h Journal et météo.**
**12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.**
**12 h 45 Journal.**
**13 h 35 Série : Magnum.**
**14 h 25 Aujourd'hui la vie.**
**15 h 30 Série : Une affaire pour Manndli.**
**16 h Sports été.**
**18 h Récré A 2.**
**18 h 40 Flash info.**
**18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
**19 h 15 Informations régionales.**
**19 h 40 Feuilleton : Hôtel du siècle.**
**20 h Journal.**

**20 h 35 Téléfilm : Regina.**
De P. Rey, réal. J.-Y. Prate, musique : Lorin Maazel. Avec A. Gardner, A. Quinn, A. Karina, R. Sharkey.
*Un soir de Noël, un couple attend la visite de leur fils Cany, quarante ans, qui vient présenter sa future épouse. Cette dernière, nullement favorisée par la nature, sera la cause d'un affrontement entre un fils immature et sa mère castratrice.*

**22 h 10 Carte de presse : Mourir à fond la caisse.**
Magazine de H. Chabalier et M. Honorin. (Rediff.)
*13 000 morts, plus de 50 000 handicapés, c'est le triste bilan des accidents de la route en France. Ils coûtent aux contribuables plus que le chômage.*

**23 h 5 Journal.**

**23 h 25 Bonsoir les clips.**

### TROISIÈME CHAINE : FR 3

**19 h 10 Dessin animé : La panthère rose.**
**19 h 15 Informations régionales.**
**19 h 40 Coups de soleil.**
**19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.**
**20 h 5 Les jeux.**

**20 h 35 Je t'aime, moi non plus : Julien Clerc, Régine Desforges.**
Série de C. Fléouter. Réal. P. Sisser.
*Après le très beau face-à-face Gainsbourg-Birkin, c'est au tour de Julien Clerc d'être interrogé par Régine Desforges, auteur de la* Bicyclette bleue. *Une rencontre faite d'instants attachants, mais qui laisse un peu sur sa faim.*

**21 h 20 Journal.**

**21 h 40 Feuilleton : la Flèche dans le cœur.**
D'après le roman de L. Zuccoli. Réal. G. Fago. Avec L. Terzieff et A. Canovas...
*Numéro trois d'une coproduction franco-italienne. La passion d'un enfant romantique dans l'Italie du début du siècle.*

**22 h 35 Rencontres de l'été.**

**22 h 40 Prélude à la nuit.**

### CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 10, Top 50 (et à 19 h 15) ; 7 h 45, Robin des Bois ; 8 h 35, Dancin'days (et à 13 h 5) ; 9 h 5, Cabou Cadin (et à 13 h 35 et 17 h 25) ; 9 h 10, Bienvenue, Mr Chance, film de H. Ashby ; 11 h 15, Comédie : Elle voit des nains partout ; 15 h, Les pionniers du Kenya ; 15 h 50, Téléfilm : Prototype ; 18 h 10, Bioman ; 18 h 35, Jeu : les affaires sont les affaires ; 19 h 5, L'esclave Isaura ; 20 h 55, les Branchés du bahut, film de R. Butler ; 22 h 45, le Tartuffe, film de G. Depardieu ; 1 h, Camp disciplinaire, film de R.-J. Siegel ; 2 h 30, Séries rock.

### FRANCE-CULTURE

9 h 5, Temps libres (et à 11 h, les billettistes : C. Sarraute, Plantu ; à 11 h 30, feuilleton : Un voyage en Vendée ou le Royaume de Louis XVII ; à 14 h 30, la télépathie ; à 16 h, les répondeurs ; la mort de près ; la quinzaine littéraire ; à 18 h 30, Festival estival de Paris ; à 19 h 15, façons de parler.) ; 9 h 30, Mémoires du siècle, avec Martin Flinker ; 10 h 30, L'opérette, c'est la fête : Franz Lehar ; 12 h, Panorama : entretien avec Le Clézio ; à 12 h 45, les tables célibataires ; 13 h 40, Chansons pour un été : chansons d'outre-France (Québec) ; 14 h, Nouvelles policières : « la Péniche aux deux pendus », de Georges Simenon ; 15 h 30, Le crépuscule des albatros ; 17 h, Héros du rock : Syd Barrett (première vague psychédélique) ; 17 h 10, Le pays d'ici : à Foix ; 18 h 5, Agora, avec Jean Autin, historien ; 19 h 30, Penta-di-Casinca, un village de Haute-Corse.

20 h 30 Feuilleton : le Chevalier à la charrette.

21 h Ve Festival international de piano de La Roque-d'Anthéron : musique du vingtième siècle, création mondiale.

22 h 30 Pamphlet pour servir : René Crevel.

23 h 30 Nuits magnétiques : trompe l'oreille.

### FRANCE-MUSIQUE

9 h 8, Le matin des musiciens : Bartok en son temps ; 12 h 5, Concert : œuvres de Wernet, Clostre, Taira, Thien, Chaynes, Meier, par Denise Megevand, harpe celtique, Jean-Claude et Marc Tavernier, percussions, Claude Giroux ; 14 h 2, La mémoire des sillons : petite histoire du phonographe, Nellie Melba ; œuvres de Gounod, Verdi, Donizetti ; 15 h, Harmonies : œuvres de Poulenc, Debussy, Mendelssohn, Stravinski ; 16 h, Musique sacrée du XIXe siècle : œuvres de Beethoven, Schubert ; 18 h, Une heure avec... Gilbert Bezzina, violon baroque, et Blandine Verlet, clavecin ; 19 h 5, Le temps du jazz : Rencontre du troisième type ; 20 h 4, Avant-concert.

20 h 30 Concert : Pavane *le Testament de Sieur Belleville*, pour deux violons, alto et basse continue, de Pohle ; *Partita en la mineur*, de Biber ; *Sonate en trio nº 3 en mi mineur pour deux violons et basse continue*, de Furchein ; *Giacona à quatre*, de Krieger ; *Concerto en ré majeur pour flûte traversière, deux violons et basse continue ; Sonate en sol mineur pour deux violons et basse continue ; Concerto en ré majeur pour flûte traversière et cordes*, de Vivaldi, par l'ensemble Musica antiqua de Cologne.

22 h Cycle GRM : *Cantus Tenebrarum*, de Lejeune.

23 h 5 Dans un monde lointain : œuvres de Sibelius, Rameau, Rimski-Korsakov, Prokofiev, Ravel...

# INFORMATIONS « SERVICES »

## JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du lundi 12 août et mardi 13 août :

DES DÉCRETS

● Relatif à l'utilisation par la direction générale des impôts du Répertoire national d'identification des personnes physiques.

● Modifiant certaines dispositions du code du service national (prestations sociales).

UN ARRÊTÉ

● Portant fixation pour 1985 par département du taux de subvention spéciale prévue à l'article 5 du décret du 1er juillet 1985 (calamités agricoles).

## PARIS EN VISITES

### JEUDI 15 AOUT

« Déjeuner et spectacle médiéval au château de la chapelle Belloin fin d'après-midi au château de Nitray ». Tél. (1) 526-26-77.

« Abbayes et châteaux secrets de la forêt de Lyons à la vallée de l'Andelle ». Tél. (1) 526-26-77.

« La basilique de Saint-Denis et les tombeaux des rois ». 15 heures devant l'entrée (P.-Y. Jaslet).

« Une journée à Varengeville », inscriptions (1) 273-28-30.

« Les Salons du ministère des finances. Réhabilitation Napoléon III au tribunal de l'Histoire ». 15 heures, 93, rue de Rivoli.

« La Mosquée de Paris, souk café Maure ». 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite (A. Ferrand).

« Bayeux et les plages du débarquement ». Tél. (1) 274-22-22.

« Le Château de la Malmaison. 14 h 30, devant les grilles du château.

« Une heure au Père-Lachaise ». 10 heures et 11 h 30, entrée principale.

« Cent personnages célèbres au Père-Lachaise ». 14 h 45, sortie escalator, métro Père-Lachaise.

« Vestiges et curiosités de la Montagne Sainte-Geneviève ». 10 h 30, métro Cardinal-Lemoine.

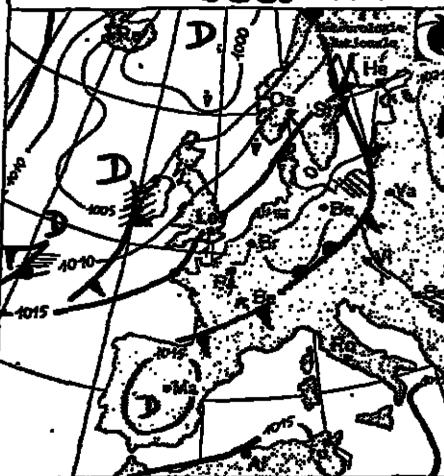
« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre ». 15 heures, métro Abbesses, ou 10 h 30, métro Abbesses, ou 15 heures, 2, rue du Mont-Cenis.

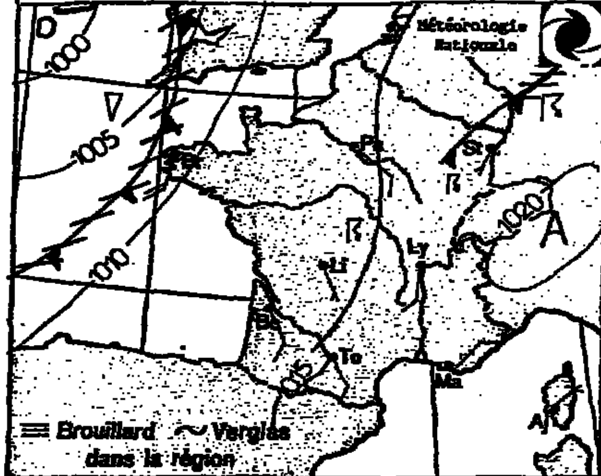
« Le Vieux Belleville et ses jardins ». 15 heures, sortie métro Télégraphe.

« Le Marais ». 15 heures, parvis Hôtel-de-Ville devant la poste, ou 14 h 30, métro Saint-Paul, ou 15 h 15, 6, rue des Haudriettes.

« Le Marais illuminé, 21 heures, parvis Hôtel-de-Ville devant la poste.

## MÉTÉOROLOGIE




**Evolution probable du temps en France entre le mardi 13 août à 0 heure et le mercredi 14 août 1985 à minuit.**

**Situation générale :**

La zone dépressionnaire centrée sur l'Irlande dirige sur la France un flux de sud à sud-ouest cyclonique dans lequel circulent des masses d'air humide et instable.

**Mercredi matin**, un temps peu nuageux ou nuageux prédominera sur tout le pays ; quelques orages seront observés du nord des Alpes aux Vosges, et les nuages risquent d'être abondants sur le Languedoc-Roussillon et l'Aquitaine ainsi que sur la Bretagne et les côtes normandes.

Au cours de la journée, une zone de temps souvent nuageux avec quelques pluies à caractère orageux s'étendra des côtes atlantiques au Bassin parisien et au Nord-Est ; plus à l'est, un beau temps se maintiendra, mais quelques foyers orageux d'évolution diurnes pourront apparaître des Pyrénées au Jura. Sur les régions du Nord-Ouest, le temps sera variable et plus frais.

Le vent de sud à sud-ouest soufflera assez fort et par rafales, surtout de l'Aquitaine au Nord-Est. Les températures maximales seront comprises entre 26 degrés et 31 degrés sur les régions de la moitié sud-est, 22 degrés à 25 degrés sur le Nord-Ouest, 19 degrés à 21 degrés près de la Manche.

*Températures* (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 août ; le second, le minimum dans la nuit du 12 août au 13 août) : Ajaccio, 29 et 15 degrés ; Biarritz, 21 et 16 ; Bordeaux, 21 et 16 ; Bréhat, 21 et 13 ; Brest, 18 et 13 ; Cannes, 27 et 18 ; Cherbourg, 18 et 10 ; Clermont-Ferrand, 22 et 11 ; Dijon, 23 et 14 ; Dinard, 22 et 12 ; Embrun, 29 et 16 ; Grenoble-St-M.-H., 31 et 16 ; Grenoble-St-Geoirs, 31 et 13 ; La Rochelle, 21 et 16 ; Lille, 22 et 11 ; Limoges, 20 et 15 ; Lorient, 19 et 13 ; Lyon, 29 et 13 ; Marseille-Marignane, 30 et 16 ; Menton, 28 et 22 ; Nancy, 20 et 14 ; Nantes, 23 et 14 ; Nice-Côte d'Azur, 27 et 23 ; Nice-Ville, 28 ; (maxi) ; Paris-Montsouris, 22 et 12 ; Paris-Orly, 21 et 11 ; Pau, 23 et 14 ; Perpignan, 25 et 18 ; Rennes, 21 et 12 ; Rouen, 21 et 10 ; Saint-Etienne, 31 et 14 ; Strasbourg, 26 et 16 ; Toulouse, 25 et 15 ; Tours, 20 et 12.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 30 et 20 ; Genève, 29 et 15 ; Lisbonne, 27 et 17 ; Londres, 20 et 11 ; Madrid, 33 et 14 ; Rome, 30 et 18 ; Stockholm, 19 et 11.

**Sens d'évolution pour la fin de semaine**

Une dépression persistant sur les îles Britanniques dirigera sur notre pays un courant de sud-ouest perturbé. Lente amélioration en fin de période avec hausse du champ de pression.

**Prévisions :**

**Jeudi 15 août** : beau temps sur l'extrême Sud-Est et la Corse. Souvent très nuageux sur les autres régions. Ondées et orages le matin dans l'Aquitaine, dans le Centre et le Nord, se décalant vers l'est au cours de la journée et intéressant le soir les régions allant du golfe du Lion au Centre-Est et au Nord-Est. A l'arrière, sur le Nord-Ouest, éclaircies et averses avec vent de sud-ouest assez fort. Minima, 10 à 13 degrés sur le Nord-Ouest, 12 à 16 ailleurs, atteignant 16 à 20 sur le Sud-Est. Maxima, 19 à 23 degrés du Nord au Nord-Ouest, 22 à 27 ailleurs atteignant 28 à 30 sur le Sud-Est.

**Vendredi 16 août** : nuageux avec ondées et orages du Nord-Est à la Méditerranée, s'étendant à la région niçoise et à la Corse en cours de journée. Amélioration sur le Languedoc-Roussillon l'après-midi. Sur le reste du pays, ciel variable avec quelques averses, principalement de la Manche à la Loire. Amélioration en cours de journée sur l'Ouest et l'Aquitaine où les éclaircies deviendront prédominantes. Vent de sud-ouest toujours assez fort en Manche. Baisse des températures de deux à trois degrés.

**Samedi 17 août** : nuageux et orageux le matin de l'Alsace aux Alpes et à la Corse, persistant le soir de la région niçoise à la Corse. Sur toutes les autres régions, matinée fraîche, puis belles éclaircies. Vent de nord s'établissant sur le Sud-Est. Maxima en hausse mais encore faiblement inférieurs aux normes saisonnières sur la moitié est.

**Dimanche 18 août** : ciel peu nuageux et brumeux le matin. Matinée encore fraîche. En journée, beau temps généralement ensoleillé et remontée sensible des températures maximales, surtout sur la moitié sud du pays.

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

### Aux Etats-Unis

### LES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES CONDAMNÉS POUR FAUSSES PRÉVISIONS

**Boston** *(AFP, UPI)*. — Les services de météorologie américaine ont été condamnés, lundi 12 août, à payer 1,2 million de dollars de dommages et intérêts aux familles de trois pêcheurs disparus en mer, il y a cinq ans, pendant une violente tempête que les services en question n'avaient pas su prévoir. De source judiciaire, on indique qu'il s'agit de la première condamnation, aux Etats-Unis, de la météorologie nationale pour fausses prévisions.

Le juge a estimé que les services gouvernementaux étaient responsables par négligence de la mort des trois hommes parce qu'ils n'avaient pas fait réparer pendant trois mois une bouée météo qui aurait pu les aider à prévoir la tempête.

Les trois pêcheurs avaient quitté le cap Cod, sur l'Atlantique, par beau temps pour pêcher le homard, lorsqu'ils avaient été surpris par des vents soufflant à plus de 160 kilomètres-heure et des vagues de 20 mètres de haut.

L'administration nationale atmosphérique et océanographique a décidé de faire appel de la décision du juge.

## JEU DU MARDI

### A LA TRIBUNE

**Des ennuis techniques ont rendu incompréhensibles certains passages du discours suivant. Saurez-vous retrouver parmi les solutions qui vous sont proposées les propos authentiques de l'orateur ?**

### Propos d'Arlette Laguiller, tête de la liste « Lutte ouvrière » aux élections européennes (interview du *Monde* daté du 8 juin 1984)

Candidate au premier tour, j'avais mis en garde les (1) ............ contre l'homme politique (2) ............, homme de droite, homme de la (3) ............, qui avait participé à différents (4) ............ sous la IVe République et mené la guerre en (5) ............ avant de faire une (6) ............ sur le Parti socialiste ; mais je n'avais eu que (7) ............ et, solidaire des travailleurs qui voulaient faire (8) ............ de Mitterrand, je n'avais rien fait qui pût (9) ............ son élection au second tour.

Pour ce qui est du Parti communiste, il est difficile d'être (10) ............ et de savoir s'il est, ou non (11) ............ Un jour (12) ............ dit que ça ne va pas ; le lendemain, il explique qu'il n'y a pas de (13) ............ En tout cas, le Parti communiste est toujours (14) ............ et, pendant que Marchais (15) ............, le gouvernement, avec des ministres communistes, bloque les (16) ............, planifie les (17) ............

(...) Les hommes de gauche au pouvoir se déconsidèrent — ce qui n'est pas (18) ............, car ils ne méritent pas beaucoup de (19) ............ — mais, surtout, ils déconsidèrent les idées de gauche. Finalement, aujourd'hui, le gouvernement donne l'impression que les idées de gauche sont (20) ............ et que la seule politique économique possible, c'est celle de la droite, dont la gauche favorise, ainsi, le (21) ............

Je pense que les travailleurs vont, peut-être, avoir envie de (22) ............ Ceux qui voteront pour nous, en tout cas, seront des (23) ............ qui auront perdu leurs illusions (24) ............

⁂

1. a) Français ; b) Travailleurs ; c) Electeurs.
2. a) Giscard ; b) Mitterrand ; c) Rocard.
3. a) Trahison ; b) Droite ; c) Défaite.
4. a) Complots ; b) Coups bas ; c) Ministères.
5. a) Algérie ; b) Asie ; c) Dentelles.
6. a) OPA ; b) Offensive ; c) Fixation.
7. a) 600 000 voix ; b) 800 000 voix ; c) Peu de voix.
8. a) La peau ; b) Le succès ; c) L'expérience.
9. a) Nuire à ; b) Favoriser ; c) Eviter.
10. a) Au courant ; b) A jour ; c) Devin.
11. a) Dans la majorité ; b) Critique ; c) Stalinien.
12. a) On nous ; b) Georges ; c) Marchais.
13. a) Problème ; b) Désaccord ; c) Quoi fouetter un chat.
14. a) Au gouvernement ; b) Là ; c) Dans le coup.
15. a) Radote ; b) S'empiffre ; c) Bavarde.
16. a) Frontières ; b) Pouvoirs d'achat ; c) Salaires.
17. a) Restructurations ; b) Licenciements ; c) Profits du patronat.
18. a) Grave ; b) Etonnant ; c) Normal.
19. a) Compliments ; b) Considération ; c) Ces reproches.
20. a) Dépassées ; b) Impraticables ; c) Inapplicables.
21. a) Retour aux affaires ; b) Retour au pouvoir ; c) Renouveau.
22. a) Se venger ; b) Frapper un bon coup ; c) Rendre les coups.
23. a) Déçus du socialisme ; b) Travailleurs ; c) Militants.
24. a) Electoralistes ; b) Lyriques ; c) D'antan.

Solution dans notre prochain numéro

### SOLUTION DU JEU DU LUNDI (le Parrain)

La scène vécue par Laurent ne peut se dérouler qu'à Sciences-Po, que les anciens appellent volontiers « rue Saint-Guillaume », du nom de la rue qui abrite depuis plus d'un siècle l'école. Notre homme y enseigne depuis un certain mois de mai 1981. Il fut l'auteur d'*Economie politique*, l'ouvrage qui trône sur les tables de la classe. Originaire de Saint-Denis... de la Réunion, il prend maintenant souvent le « Tégévé », ou plutôt le TGV, pour aller dans sa circonscription de Lyon. Vous avez reconnu Raymond Barre.

## EXPOSITION

**OBJETS ANIMÉS.** — A la fois musée et cercle artisanal, le Centre international de la mécanique d'art (CIMA) fondé en novembre 1983, à Sainte-Croix, dans le Jura vaudois, a ouvert cet été ses portes au public. Le visiteur peut y admirer, en autres merveilles, des instruments de musique anciens (harpes, boîtes à musique) et des automates, dont le Pierrot écrivain, créé par Vichy au siècle dernier : il écrit, s'endort, la flamme de sa lampe baisse, il se réveille alors, la ravive et... se remet à écrire. Les collectionneurs peuvent trouver à Sainte-Croix des artisans assez habiles pour restaurer les antiquités (meubles, horlogerie, automates, armes, etc.).

★ CIMA, 2, rue de l'Industrie. Case postale 1450 Sainte-Croix. Tél. : (024) 62-11-21. Ouvert tous les jours sauf le lundi de 13 h 30 à 18 h 30, dimanches et jours fériés de 9 heures à 18 h 30.

## RELIGION

**MESSE COPTE-ORTHODOXE POUR LA FÊTE DE LA VIERGE.** — L'éparchie de France de l'Eglise copte-orthodoxe d'Alexandrie organise le 15 août, à 16 heures, un pèlerinage à l'ermitage Saint-Marc (Var), au cours duquel la liturgie de saint Basile sera concélébrée par NNSS Marcos et Athanassios. Une exposition de photos d'André Serio sur le culte copte en France aura lieu à Saint-Marc du 15 au 18 août.

★ Saint-Marc, Fontanieu, 83200 Le Revest-les-Eaux. Tél. : (94) 98-95-60.

## MOTS CROISÉS

### PROBLÈME N° 4030

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | |
| III | | | | | ■ | | | ■ | |
| IV | | | | ■ | | ■ | | | |
| V | | | | | | | | | |
| VI | | | ■ | | | | ■ | | ■ |
| VII | | | | | | ■ | | | |
| VIII | | | | | | | | ■ | |
| IX | | | ■ | | | | | | |
| X | | | | ■ | | | | | |
| XI | | ■ | | | | | | ■ | |

**HORIZONTALEMENT**

I. Sortes de deltas dans lesquelles on s'enlise au cours inférieur. — II. Cruche ou gourde. — III. Petit ignorant. Lettre double pour une consonne unique. — IV. Particule négative. On se mouille en l'essuyant. — V. Ligne toujours à la mode présentée par les mannequins. — VI. Note. Victime parfois injuste de la critique de tous les temps, il a tendance à la mériter de plus en plus de nos jours. — VII. Ville industrielle des USA. Vrai ou faux, il n'est pas recommandable. — VIII. Peut se faire avec ou sans musique. — IX. Devint cornue à la suite d'une histoire biscornue. Effacer un rival. — X. Valeur peu cotée au Stock Exchange. Fine fleur. — XI. Sortie familière.

**VERTICALEMENT**

1. Façon pas spécialement drôle de se payer une pinte de bon sang. — 2. Objectif d'une politique progressiste. — 3. Ouvrage d'Andreï Roublev. Personnel. Abréviation. — 4. Tête de liste. Peut se dire d'une botte garnie d'œillets. — 5. Neptunium. Pas naturel. — 6. Goutte anglaise. Copulative. On y est à fond avec un défaut total de fonds. — 7. Pas accélérés. Libère. — 8. Préposition. Originaire. Liaison. — 9. Joue un rôle protecteur. Deviennent fous quand ils sont déchaînés.

**Solution du problème n° 4029**

*Horizontalement*

I. Escaliers. — II. Selle. Hue ! — III. Peigne. En. — IV. Gît. Net. — V. Innéité. — VI. Tue ! Limon. — VII. Semelle. — VIII. Sémélé. — IX. Nase. AL. — X. Loti. Urne. — XI. Io. Lille.

*Verticalement*

1. Esprits. Pli. — 2. Sée. Nues. OO. — 3. Clignement. — 4. Algie. Email. — 5. Lentilles. — 6. Tilleul. — 7. Eh. Némée. RL. — 8. Ruée. Ane. — 9. Sentinelle.

GUY BROUTY.

# économie

## REPÈRES

### Dollar : toujours en baisse à 8,48 F

*Poursuivant son mouvement de baisse amorcé la veille, le dollar a* reculé, le 13 août, sur les marchés des changes européens. A Paris, le billet vert s'établissait à 8,48 F en fin de matinée, contre 8,5650 F lundi en séance officielle, tandis qu'il régressait à 2,7750 DM environ à Francfort, contre 2,7970/7890 DM la veille. A *Zurich, l'once d'or s'établissait aux alentours de* 326 à 329 dollars l'once de métal fin.

### Automobile : la reprise de juillet profite aux étrangers

Après six mois de stagnation, le marché automobile français a enregistré, avec 164 657 unités en juillet 1985, une progression de 14,8 % par rapport à juillet 1984, qui porte à 1,3 % *l'augmentation depuis le début de l'année. Ce redressement est* essentiellement dû à la percée des *étrangères* (+ 27,3 %), considérée désormais comme traditionnelle à cette période. Selon la Chambre syndicale des constructeurs automobiles, cette pointe est liée au changement de millésime et à la politique de prix menée par les *marques étrangères, qui maintiennent généralement leurs* prix au moment où les Français annoncent une hausse des leurs. La pénétration étrangère atteint 36,5 % du marché français. Du côté des Français, le groupe Peugeot maintient son avance. Avec une progression de 6,5 % de ses ventes en juillet 1985 par rapport à *juillet 1984, il détient 34,4 % du marché. Le recul de Renault se ralentit* avec une baisse de 1,8 % de ses ventes en juillet, contre 6,1 % en juin. Sa part de marché sur les sept mois de 1985 est de 29,3 %.

## ENTREPRISES

### Maison Phénix : nouvelle chute de l'activité

Maison Phénix, qui avait subi une perte de 115 millions de francs, *sur un chiffre d'affaires consolidé de 2,76 milliards, en 1984, a subi une nouvelle chute de son activité,* au cours du premier semestre 1985. Le chiffre d'affaires du groupe a reculé de 15 %, à 1,04 milliard de francs ; la baisse était encore plus marquée (26,6 %) pour la société mère, dont le chiffre d'affaires a *été ramené à 415 millions de francs. Au cours du premier trimestre* 1985, cette filiale à 40 % de la Compagnie générale des eaux avait vu son chiffre d'affaires ramené à 146 millions de francs, soit un plongeon de 40 % environ sur la période comparative du précédent exercice.

#### La production des tricycles Sinclair est arrêtée

*La société américaine Hoover* a décidé d'arrêter la fabrication, dans ses usines du Pays de Galles, des tricyles inventés par Sinclair Vehicles, pour cause de ventes trop médiocres. Sir Sinclair, l'ingénieur et homme *d'affaires britannique,* avait investi 80 millions de francs dans ce projet. D'autre part, l'éditeur Robert Maxwell a renoncé à son plan de sauvetage *de Sinclair Research,* l'autre société de Sir Sinclair (dont il possède 85 %), qui fabrique des micro-ordinateurs et des télévisions de poche. *M. Maxwell envisageait de* prendre 75 % de cette société contre un apport de 140 millions de francs d'argent frais. Sir Sinclair devra chercher un autre financier.

#### Paribas rachète les parfums Balmain

*COBEPA, la Compagnie* belge de participations, filiale du groupe français Paribas, a racheté la société des parfums Balmain au groupe américain Revlon. Les parfums Balmain ont réalisés un chiffre d'affaires d'environ 120 millions de francs l'an passé. La COBEPA réalise cet investissement pour accroître ses intérêts dans des sociétés à vocation internationale.

### En Italie

## Indesit demande l'aide de l'Etat

La société Indesit, second fabricant italien d'appareils électroménagers, après Zanussi, a demandé, au cours du *week-end*, au tribunal de Turin d'être placée sous la tutelle de l'Etat. La « loi Prodi », votée en 1979, permet au ministère de l'industrie de garantir les dettes d'une compagnie, et de suspendre le remboursement de ses créances, moyennant la nomination d'un commissaire du gouvernement et la mise sous administration judiciaire extraordinaire, afin de mettre en place un plan de redressement.

Les actionnaires d'Indesit, incapables de faire face plus longtemps aux pertes énormes de la compagnie (106 milliards de lires en 1984, soit quatre fois plus que l'année précédente), qui ont encore gonflé son endettement, désormais égal à quinze fois son capital, n'ont pas trouvé d'autre solution que le recours à l'Etat italien. De multiples tentatives pour trouver un repreneur au sein du secteur privé ont en effet échoué. Indesit, qui n'emploie plus que 2 200 salariés contre 12 000 il y a trois ans, couvre environ 4 % du marché européen de l'électroménager, contre 12 % pour Zanussi et 12 % pour Electrolux.

Les dirigeants de la société ont affirmé samedi 10 août, devant l'assemblée extraordinaire des actionnaires, que le recours à la « loi Prodi » était *« l'unique solution possible »*. L'actionnaire principal d'Indesit, M. Armando Campioni, s'est en effet refusé à participer au renforcement des fonds propres de l'entreprise, indispensable pour éviter la faillite. Les actionnaires ont décidé, samedi, de réduire à nouveau le capital social d'Indesit, ramené de 75 milliards de lires à 40 milliards le mois dernier, et à 13,4 milliards désormais. – *(AFP.)*

## TRANSPORTS

● **Une délégation de mariniers reçue au ministère des transports.** – Quatorze représentants des artisans mariniers – dont M. Achille Delesalle, ancien président du récent Etablissement artisanal des transports par eau (EATE) et l'un des vingt-deux élus de la toute nouvelle Chambre nationale de la batellerie – ont été reçus, lundi 12 août en fin d'après-midi, par cinq membres du cabinet de M. Auroux, secrétaire d'Etat chargé des transports. Les bateliers avaient quitté samedi 10 août, en début de soirée, la gare de Moret-sur-Loing, où ils avaient bloqué plusieurs trains, sur l'assurance d'être reçus au ministère des transports. Au terme de l'entrevue, qui a duré plus de deux heures, les mariniers ont estimé que les membres du gouvernement *« avaient fait la sourde oreille »* ; ils s'apprêtaient à regagner Saint-Mammès (Seine-et-Marne), où devait avoir lieu, mardi 13, à 11 heures, une grande assemblée générale. Plus de trois cents péniches restaient amarrées sur la Seine à cet endroit.

## CONJONCTURE

### L'ANALYSE DE LA SITUATION FRANÇAISE PAR L'OCDE

# La politique de rééquilibrage a porté ses fruits mais se paie en termes d'emploi

**L'analyse que publie l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), ce mardi 13 août, sur la situation de la France, ne surprendra pas. L'état de notre économie, en cette moitié de l'année 1985, est clairement défini, et il n'est pas un organisme de conjoncture pour diverger sur ce point, sauf, évidemment, dans les détails. L'OCDE fait le résumé suivant : la politique de rééquilibrage amorcée depuis le début de 1983 a porté ses fruits, notamment en ce qui concerne le rythme de hausse des prix, qui a été réduit de moitié, le commerce extérieur, dont la balance courante s'est rétablie, et le *redressement des taux de marge des entreprises, « qui ont retrouvé en 1984 leur niveau de 1979 »*. En revanche, *« le coût de l'ajustement en termes d'emploi et de chômage a été élevé »*.**

**C'est, au demeurant, aux problèmes de l'emploi que l'OCDE consacre, cette année, son thème central.**

**Les experts de l'Organisation internationale soulignent que *« la résorption des déséquilibres reste partielle »* et que *« que la marge de manœuvre des autorités reste limitée »*, la consolidation des progrès passant *« par la poursuite d'une politique de rigueur pendant une période encore prolongée »*. En termes atténués, l'OCDE attire l'attention sur le fait que le rétablissement des finances publiques n'est qu'amorcé. C'est presque avec humour qu'elle fait remarquer que des objectifs ambitieux ont été assignés à la politique budgétaire en 1985, puisque celle-ci *« doit viser à la fois à contenir le déficit et à réduire graduellement la pression fiscale globale »*. Il faudra réduire certaines dépenses, sinon on ne voit pas comment de tels objectifs seraient atteints, *« alors que la faiblesse de la croissance et la politique de modération salariale pèsent sur la progression des recettes, et que la relance des politiques spécifiques d'aide à l'emploi pourrait impliquer des charges budgétaires nouvelles »*.**

**Les experts de l'OCDE donnent pour finir un autre avertissement en indiquant que *« la marge de compétitivité dégagée par les ajustements de change de 1982 et de 1983 a été pratiquement absorbée, depuis lors, à l'égard des pays du système monétaire européen »*. Pour rétablir cette marge, en dehors de l'action des pouvoirs publics, l'OCDE se prononce pour la *poursuite du redressement des profits des* entreprises, qui est de nature à favoriser la reprise des investissements. Elle craint que *« le champ économique réglementé »* reste trop important et ne soit source de distorsions.**

## Les rigidités du marché du travail ne sont pas cause de tout

La formation des salaires mise à part, l'examen attentif des rigidités du marché du travail ne permet pas aux experts de l'OCDE de leur attribuer les résultats moroses de l'économie française, ni même l'importance du chômage, un moment contenu par les mesures de traitement social.

*« Un ensemble de rigidités (...) placent la France dans une situation vraisemblablement peu différente de celle de nombreux pays européens, mais nettement moins favorable que celle des Etats-Unis ou du Japon »*, note d'ailleurs l'OCDE dans l'étude particulière qu'elle consacre à ce sujet, soulignant au passage que le *« lourd »* dispositif législatif, bien dans la tradition du droit français, ne conduit pas plus à une *« ossification »*. Mystère, donc. Alors que la coexistence d'un taux de chômage élevé et d'une pleine utilisation des capacités de production, qui caractérise la situation, traduit à coup sûr *« une insuffisante flexibilité »*, les experts estiment que les éléments de rigidité *« ne paraissent pas avoir une incidence quantifiable très marquée »* et en sont réduits à envisager *« des effets psychologiques importants »*.

Dans le détail, ils rejettent même la responsabilité directe de presque tous les épouvantails que le débat sur la flexibilité a pu agiter. L'autorisation administrative de licenciement – *« pratiquement unique en Europe »* – n'a pas forcément contribué à empêcher les licenciements, les réductions d'effectifs intervenant surtout *« quand il y avait des dispositifs spécifiques »*, tels que la garantie de ressources ou la préretraite FNE. La dissuasion à l'embauche, elle-même, a été contrebalancée par le développement du travail précaire avec l'intérim et, plus récemment, le contrat de travail à durée déterminée. Les effets de seuils pour le passage à 10, 11 ou 50 salariés ne freinent pas l'emploi, si l'on se réfère à une étude de l'INSEE sur la question.

### La formation des salaires

Même l'organisation du temps de travail, *« encore assez rigide »*, figure parmi les domaines *« dans lesquels des progrès importants ont été faits dans la période récente »*. Si l'annualisation du temps de travail n'est pas acquise, des accords d'entreprises l'ont prévue en contrepartie d'une réduction parfois compensée. Si le travail à temps partiel demeure *« plus faible qu'ailleurs »*, diverses dispositions ont été prises depuis 1982, malgré le maintien de « verrous » (le mode de calcul des cotisations de retraite complémentaire et des seuils d'effectifs ».

Au total, le marché du travail n'est pas figé et fait preuve d'une relative souplesse – 1,3 million *d'emplois créés pour 1,5 million* perdus, – avec, cependant, des disparités qui font coexister *« une grande stabilité de l'emploi et une forte mobilité pour certaines catégories de main-d'œuvre »*. La présence d'*« une législation particulièrement développée n'implique pas, par elle-même, des dysfonctionnements du marché plus importants qu'ailleurs »*, poursuit le rapport de l'OCDE, qui rejette encore deux accusations possibles : l'effet dissuasif à la recherche d'un emploi qu'exerceraient des prestations de chômage trop généreuses ; l'inadaptation qualitative de la main-d'œuvre aux nouveaux besoins, et ce, malgré *« un niveau de formation scolaire (...) assez médiocre »*, déjà très critiqué par une précédente étude de l'OCDE consacrée au chômage des jeunes en France.

Quant au rôle négatif que jouerait la définition d'un salaire minimum garanti, les choses ne sont pas mieux établies à ce sujet. La liaison entre le SMIC et la revalorisation des salaires *« n'est plus aussi évidente »* qu'elle était. Au contraire, le SMIC *« a contribué à l'écrasement de la base de la structure salariale »*, l'éventail des taux de salaires ouvriers étant *« beaucoup plus étroit que dans la plupart des pays de l'OCDE »*. La relation entre les relèvements du SMIC et la progression du chômage n'apparaît pas, tandis que les experts se réfèrent à une autre étude de l'OCDE pour *réaffirmer que le salaire minimum « n'a pas d'effet perceptible »* sur l'emploi des jeunes, les plus touchés par le chômage.

### PERSPECTIVES A COURT TERME

(en pourcentage, à prix constant 1970)

| | 1984 | 1985 | 1986 |
|---|---|---|---|
| ● **RESSOURCES DE LA NATION** | | | |
| Produit intérieur brut | + 1,6 | + 1,1 | + 1,9 |
| Importations | + 2,3 | + 3,3 | + 4,1 |
| ● **EMPLOI DES RESSOURCES DE LA NATION** | | | |
| Consommation des ménages | + 0,6 | + 0,8 | + 1,5 |
| Investissements | – 2,6 | + 0,2 | + 2,4 |
| dont : | | | |
| Investissements des entreprises | – 1,4 | + 0,9 | + 3 |
| Investissements des ménages (logement) | – 6,8 | – 3 | + 2,2 |
| Investissements des administrations | – 1,7 | + 1,3 | – 0,1 |
| Exportations | + 6,9 | + 4,3 | + 5 |
| Balance commerciale (en milliards de dollars) | – 3,8 | – 3,2 | – 0,5 |
| Balance courante (en milliards de dollars) | + 0,1 | – 0,4 | + 2,2 |
| ● **EMPLOI** | | | |
| Population active | + 0,6 | + 0,5 | + 0,3 |
| Emploi hors « TUC » | – 1,0 | – 1,0 | – 0,6 |
| Emploi total | – 1,0 | – 0,5 | – 0,1 |
| Taux de chômage | 9,7 | 10,5 | 11,0 |

### Le rapport capital-travail

Dès lors, tout en saluant la résorption de l'avance des salaires réels, *« encore inachevée »*, le rapport *insiste sur la dernière des rigidités*, celle qui provient de la formation des salaires. L'évolution, écrivent les experts, *« est dans une large mesure imputable à la progression des coûts de la main-d'œuvre »* du fait d'une indexation au moins partielle, mais, surtout, d'une *« taxation sensiblement plus élevée que dans d'autres pays de l'OCDE »*.

Pour expliquer cette situation, ils relèvent que, depuis les années 70, et malgré un ralentissement après 1981, la croissance du rapport du capital au travail a été plus forte en France *que dans les autres pays* européens, le ratio étant stable aux Etats-Unis. La montée du chômage, et donc de l'offre d'emploi, n'a pas *empêché une augmentation de la* productivité *« plus forte qu'ailleurs »*, les gains atteignant les 5 % annuels dans l'industrie. Combiné avec une faible croissance et le *maintien d'un même processus pour* la définition du salaire, ce phénomène explique le chômage avec des conséquences nationales très particulières. Par la négociation centralisée, *les secteurs protégés rendent* moins pressante la menace de la perte de l'emploi quand il s'agit de définir le salaire. L'avance des coûts réels, si elle baisse de 3 points de *1981 à 1984 en France*, contre 7 points en Allemagne fédérale, entraîne *« l'élimination des producteurs les moins rentables »*.

En gros, la politique salariale a pour résultat la recherche de la productivité, laquelle entraîne l'amélioration de la *« profitabilité »* des entreprises, due à l'élimination des faibles. Au bout du compte aussi, ce processus aboutit *« à l'accroissement du dualisme du marché du travail »*, les plus vulnérables étant les victimes de la crise. Les jeunes, les femmes et les catégories socio-professionnelles les moins qualifiées sont frappés plus gravement encore.

Pour en sortir, l'OCDE espère que l'obligation de négocier tous les ans dans l'entreprise, prévue par les lois Auroux, pourra, progressivement, permettre une décentralisation de la négociation et, par voie de conséquence, introduire de la souplesse *dans un système rigide*. Mais, conclut le rapport, des progrès dans ce domaine ne requièrent pas seulement l'intervention publique mais également que se dégage un *consensus de l'ensemble des partenaires sociaux*, désormais plus attentifs à cet aspect. Il est vrai que *« le processus de marginalisation ou d'exclusion de certaines catégories de la population »*, comme le note l'OCDE, fait courir un risque grave.

ALAIN LEBAUBE.

### LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS DU JOUR | | UN MOIS | | DEUX MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | + bas | + haut | Rep. + ou dép. – | | Rep. + ou dép. – | | Rep. + ou dép. – | |
| $ E-U | 8,4860 | 8,4900 | + 125 | + 135 | + 245 | + 260 | + 725 | + 810 |
| $ can. | 6,2374 | 6,2611 | + 32 | + 49 | + 78 | + 95 | + 174 | + 259 |
| Yen (100) | 3,5836 | 3,5868 | + 104 | + 112 | + 199 | + 210 | + 653 | + 694 |
| DM | 3,0564 | 3,0595 | + 133 | + 141 | + 263 | + 274 | + 786 | + 830 |
| Florin | 2,7188 | 2,7210 | + 82 | + 89 | + 167 | + 176 | + 548 | + 585 |
| F.B. (100) | 15,0996 | 15,1121 | – 46 | + 52 | – 101 | + 32 | – 133 | + 176 |
| F.S. | 3,7049 | 3,7082 | + 168 | + 183 | + 326 | + 342 | + 942 | + 1003 |
| L (1 000) | 4,5477 | 4,5523 | – 133 | – 116 | – 280 | – 249 | – 843 | – 754 |
| £ | 11,8125 | 11,8266 | – 208 | – 178 | – 357 | – 311 | – 574 | – 414 |

### TAUX DES EUROMONNAIES

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| $ E-U | 7 3/4 | 8 | 7 13/16 | 8 | 7 15/16 | 8 1/16 | 8 3/16 | 8 5/16 |
| DM | 4 1/2 | 4 3/4 | 4 1/2 | 4 5/8 | 4 9/16 | 4 11/16 | 4 3/4 | 4 7/8 |
| Florin | 6 1/4 | 6 1/2 | 6 | 6 1/8 | 5 7/8 | 6 | 5 7/8 | 6 |
| F.B. (100) | 8 1/8 | 8 5/8 | 9 1/4 | 10 | 9 5/8 | 10 1/4 | 10 | 10 7/16 |
| F.S. | 3 5/8 | 3 7/8 | 4 5/16 | 4 7/16 | 4 1/2 | 4 5/8 | 4 3/4 | 4 7/8 |
| L (1 000) | 3 | 7 | 11 3/4 | 13 1/4 | 12 3/4 | 13 3/4 | 13 1/4 | 14 |
| £ | 11 5/8 | 11 3/4 | 11 5/8 | 11 3/4 | 11 1/2 | 11 5/8 | 11 1/8 | 11 1/4 |
| F. franç. | 9 1/2 | 10 1/2 | 11 | 12 | 12 1/8 | 13 1/8 | 12 3/8 | 13 3/8 |

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

## ÉTRANGER

### Bazar barbare

Les promotions de l'été : « Japonais, achetez étranger ! » Ainsi « parlent » les affiches dans le métro de Tokyo, qui invitent les voyageurs à se rendre dès le *11 août au premier « bazar »* organisé dans la capitale pour la promotion des produits étrangers. Avec cette reprise de la tradition orientale du marché public, en l'occurrence plutôt une foire de promotion soigneusement organisée par le JETRO (organisation japonaise du commerce extérieur), les consommateurs nippons pourront découvrir des articles ayant trait à l'aménagement intérieur, à l'artisanat ou *bien à la nourriture, qui tous* auront en commun d'être « barbares », venus d'ailleurs.

A l'automne, des foires du même type auront lieu dans tout le pays, *comme il était prévu* dans le programme triennal d'ouverture du marché japonais, annoncé *le 30 juillet dernier par* le gouvernement. A Tokyo, en août, l' « étranger » aura huit jours pour convaincre. Une semaine pour persuader la ménagère d'acheter ses produits. Une semaine pour modifier le flux des échanges excédentaires au profit du Japon, au rythme de 33,7 milliards de dollars par an en 1984. *C'est peut-être peu,* mais c'est déjà un début.

D. B.

# SOCIAL

## Le groupe Massey-Ferguson ferme son usine de Marquette-lès-Lille

### *1 177 salariés sont licenciés après plus d'un an de « chômage partiel total »*

**En présentant son plan social au comité central d'entreprise (CCE), le 25 juillet, la direction du groupe Massey-Ferguson a mis fin, sans tambour ni trompette, à une affaire des moins glorieuses, elle-même exemplaire des conséquences absurdes de cette incongruité connue sous la dénomination, ubesque, de « chômage partiel total ».**

**L'utilisation du chômage partiel total repose sur un vide juridique. Un salarié placé en chômage partiel, dans le cadre d'un contingentement annuel d'heures indemnisables (six cents pour l'ensemble des branches professionnelles), peut voir sa période de suspension d'activité prolongée pendant plus de quatre semaines. Dans ce cas, il est considéré comme *étant à la recherche d'un emploi* sans avoir fait l'objet d'une mesure de licenciement et peut bénéficier, après examen par la commission paritaire des ASSEDIC, *« de l'ouverture des droits aux allocations prévues en faveur des salariés dont le contrat de travail a été rompu ».***

**Depuis juin 1984, les salariés de l'usine de Marquette-lès-Lille étaient, dans ce cas, chômeurs sans avoir jamais été licenciés. Un an plus tard, ils avaient épuisé leurs droits à l'indemnisation de base et s'apprêtaient à ne recevoir que les 63 francs par jour attribués aux allocataires en fin de droits.**

**A la suite de tractations avec les pouvoirs publics, il a été convenu que le contrat de travail *« serait réactivé »* pendant la période nécessaire à la reconstitution de nouveaux droits à l'indemnisation, c'est-à-dire six mois. Au cours du CCE, la direction a donc annoncé que les 1 177 « chômeurs partiels totaux » effectueraient en moyenne trois mois de préavis puis bénéficieraient de trois mois en moyenne de formation avant leur licenciement. L'Etat s'engagerait financièrement dans cette opération, l'ensemble du plan social prévoyant au total le départ de 1 250 personnes et, par conséquent, des suppressions d'effectifs à Beauvais, où est implantée une autre usine.**

**Cette conclusion, qui n'est pas sans rappeler le sort réservé récemment aux salariés de l'entreprise Sambre et Meuse, à Maubeuge, paraîtra trop discrète pour ne pas être honteuse. Pendant très longtemps, M. Pierre Mauroy et M. Pierre Bérégovoy, son ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale jusqu'en juillet 1984, furent embarrassés par le dossier difficile du chômage partiel total, comme devait l'être à son tour M. Michel Delebarre, ministre du travail et lui-même originaire du Nord. L'opposition du CNPF, qui entendait utiliser le chômage partiel total dans les négociations sur la flexibilité, n'expliquait pas toute la prudence et les atermoiements dont profita ce qu'il est convenu d'appeler un « vice de forme » pour se développer et même proliférer, plaçant des milliers de salariés dans la pire des incertitudes.**

***En avril dernier*, un accord intervenu entre les partenaires sociaux brisait la carrière, dévastatrice, du chômage partiel total (*le Monde* des 4 avril, 5 avril et 3 mai). La parution, le 15 juillet, des circulaires d'application en sonnait définitivement le glas, et il fallait, dès lors, que le cas de Massey-Ferguson soit régularisé. A défaut d'être réglé.**

A. Le.

## Deux ans d'inutiles conflits

De notre correspondant

Lille. – Juin 1983, août 1985 : deux dates qui marquent le début et la (presque) fin d'un long conflit : celui qui oppose depuis plus de deux ans maintenant les salariés de l'usine Massey-Ferguson, à Marquette, dans le Nord, à la direction canadienne de cette multinationale. Un conflit qui s'achève de la pire façon qui soit : la fermeture de l'usine installée sur 300 000 mètres carrés, en pleine banlieue lilloise, et qui avait employé à ses plus belles heures jusqu'à près de trois mille cinq cents. Un conflit qu'on a laissé s'enliser, de manifestations multiples, mais sans effet, en négociations et tables rondes interminables et stériles. Crise du machinisme agricole, certainement, mais aussi, sans doute, mauvaise prise en compte des hommes, qui ont le sentiment d'avoir été continuellement abusés et trompés.

En juin 1983, l'usine, spécialisée dans la fabrication de moissonneuses-batteuses, n'emploie plus que deux mille trente-cinq salariés. A la veille de l'été, la direction annonce six cents licenciements et la fermeture de l'atelier de fonderie. Fermer la fonderie, c'est condamner à moyen terme l'usine, protestent les syndicats pour qui il est clair qu'une autre « charrette » de licenciements interviendra avant la fin de l'année. Ils en sont d'autant plus persuadés qu'ils apprennent par des rumeurs que le gouvernement aurait autorisé la firme à réduire de mille personnes ses effectifs, au terme d'une convention signée trois mois plus tôt, sans qu'ils en aient été informés (ils n'en auront confirmation qu'à la fin de l'année 1983, c'est-à-dire neuf mois plus tard).

En attendant, la direction confirme sa volonté de restructurer, tout en affirmant vouloir maintenir le site de Marquette en activité. Les syndicats ne veulent pas entendre parler de plan social pour les six cents licenciements envisagés avant d'avoir discuté de l'aspect économique. Dialogue de sourds.

Début décembre 1983, Massey-Ferguson dépose une demande de cinq cent quatre-vingt-quinze licenciements auprès de l'inspection du travail.

Les syndicats répondent par une grève avec occupation de l'usine. La tension atteindra son paroxysme dans la nuit du 17 décembre, quand les forces de l'ordre dégageront les abords de l'usine.

### Le droit au licenciement

Les négociations ouvertes début janvier à la préfecture ne seront qu'un dialogue de sourds. Les syndicats veulent discuter investissements, production et maintien de l'emploi ; la direction leur accorde de réduire de trente le nombre de licenciements. En février, l'inspection du travail autorise quatre cent soixante-six suppressions d'emplois sur cinq cent soixante-cinq demandées.

Grèves, manifestations et envois de délégations tous azimuts ponctuent le premier semestre 1984. En juin 1984, la direction, faisant état de 10 millions de francs de pertes chaque mois à Marquette, annonce sa décision de fermer l'usine au moins pour trois mois, mettant les mille quatre cents salariés en « chômage total partiel ». Nouvelle table ronde en septembre. Il apparaît que l'usine ne rouvrira pas en octobre. Elle ne rouvrira pas davantage en décembre. Massey-Ferguson abandonne sa production de moissonneuses-batteuses en France et en Europe. Quant aux repreneurs éventuels, ils s'évanouissent dès qu'il faut préciser les choses.

Depuis, les salariés ont été reconduits de mois en mois en chômage total partiel. Aujourd'hui, *« ils vont retourner à l'école »*, ironise, amer, M. Auguste Parent, l'un des dirigeants CGT, faisant allusion à l'envoi en formation des mille cent ouvriers restants : il sait très bien qu'il s'agit avant tout, plutôt que de formation, de leur rouvrir le droit à un licenciement... en bonne et due forme.

JEAN-RENÉ LORE.



# LOGEMENT

## Budget 1986 : toujours l'austérité

Ce n'est pas encore en 1986 que le bâtiment et les travaux publics se jugeront favorisés par les projets budgétaires. Ministère dépensier s'il en est, celui de l'urbanisme, du logement et des transports (MULT) verra tout juste ses crédits reconduits en francs courants, ce qui, même avec un taux d'inflation réduit, correspond à une baisse du montant réel de l'enveloppe budgétaire. Il est vrai que la baisse des taux d'intérêt (que l'Etat « bonifie » pour en réduire l'impact) diminue d'autant l'effort public, mais cela n'explique pas tout.

Globalement, dépenses ordinaires (les frais fixes) et crédits de paiement (les annuités que l'Etat s'est engagé à régler les années précédentes) pour le logement et les transports tourneront donc encore en 1986, pour la troisième année consécutive, autour de 100 milliards de francs, dont 44 à 45 milliards pour le seul logement.

En revanche, pour le logement toujours, les autorisations de programmes (dépenses qui pèseront peu sur 1986, mais plus sur les années suivantes) devraient diminuer d'environ 30 %. La relance pour le bâtiment n'est pas encore à l'ordre du jour.

Le programme du nombre de logements aidés, proposé par le ministère de l'économie et des finances au MULT, traduit donc encore la volonté de désengagement à terme de l'Etat. La Rue de Rivoli propose de financer 60 000 prêts locatifs aidés (contre 70 000, devenus 80 000 en 1985), dont les deux tiers en construction neuve et un tiers en acquisition-amélioration. Mais on peut toujours supposer qu'en cours d'année les choses s'arrangent. C'est en accession à la propriété que les divergences entre les deux ministères sont les plus flagrantes.

La Rue de Rivoli, dans sa lettre-plafond, propose 100 000 PAP ou prêts à l'accession à la propriété qui supposent aide à la pierre (subventions et bonifications d'intérêt) et aide personnalisée au logement (APL), contre 150 000 en 1985, et 200 000 à 210 000 prêts conventionnés (PC) financés par les réseaux bancaires et ouvrant droit à l'APL, contre 160 000 cette année.

Il est vrai que l'habituelle négociation n'est pas encore terminée, et, au MULT, on n'espère pas l'impossible (150 000 PAP). Les experts continuent à estimer à 120 000 la demande incompressible de ce type de prêt. Il est vrai que leur consommation s'est ralentie au premier semestre 1985, sans doute en raison de la cherté des prêts complémentaires. Un décret vient d'en augmenter la quotité – la part de la dépense financée par le prêt (*le Monde* du 10 août), – ce qui devrait faciliter cette consommation.

Conséquence de ces choix budgétaires qui diminuent l'aide à la pierre, les aides personnelles au logement devraient globalement augmenter de 10 %. La seule APL augmenterait de 20 %, passant de 6,5 à 8,4 milliards de francs, tandis que l'allocation de logement social (dont le montant diminue naturellement depuis la réforme du financement du logement de 1977) baisserait de près de 8 %, tombant de 6,5 à 6 milliards de francs.

JOSÉE DOYÈRE.

# MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS

12 août

### Marché stable : – 0,2 %

*La séance a été assez active lundi à la Bourse de Paris alors que les écarts restaient modérés. En termes d'indicateur instantané, la cote ne baissait que de 0,2 %, et rares étaient les valeurs qui variaient de plus de 2 % à 3 % dans un sens comme dans l'autre.*

*C'est plutôt au sous-sol, là où se déroule la séance officielle du marché des changes à 13 h 30 que s'est portée l'attention des opérateurs. Après quelques minutes, le dollar a été coté à 8,5650 F, en repli sur son cours du vendredi précédent. Ce recul, perceptible également sur les autres places européennes, est à rapprocher des incertitudes que continuent à faire peser le déficit budgétaire américain et plus particulièrement, les prévisions de baisse des taux aux Etats-Unis.*

*Du côté des actions françaises, Moulinex, au plus bas de l'année, perd 3 %, suivi par Roussel-Uclaf, Schneider, Beghin-Say, Peugeot, Colas, Dassault, Crouzet, Auxiliaire d'entreprises, en baisse de 1 % à 2 %.*

*A l'inverse, ECCO, Compagnie du Midi, Dumez, Labo Bellon, en hausse de 1 % à 4 %, sont au plus haut de l'année, tandis que Radiotechnique, Navigation mixte, Penarroya, Leroy-Somer, CFAO, Bic, faisaient également preuve de résistance. A signaler également, la bonne tenue du titre participatif Rhône-Poulenc, alors que la firme a déposé auprès des autorités américaines une demande visant à autoriser une expérimentation de son produit de traitement contre le SIDA, le HPA-23.*

*Les mines d'or sud-africaines continuent à regagner du terrain (President Brand et Free State s'adjugent 10 % et 8 % respectivement), tandis que le métal fin se traitait à 326,60 dollars sur le marché international (322,40, vendredi midi). Lingot : 89 600 F (contre 89 350 F), napoléon : 569 F (contre 565 F). Dollar-titre : 8,84/88 F.*

## NEW-YORK

### Nervosité du marché

Dans l'attente d'une série de statistiques importantes, qui doivent être publiées au cours des prochaines heures (production industrielle, ventes au détail, état des stocks...), le marché new-yorkais a fait preuve d'une certaine nervosité le 12 août.

Les opérateurs continuent à se montrer préoccupés, par ailleurs, par les arbitrages budgétaires qui devraient être décidés en septembre prochain, lors de la rentrée parlementaire du Congrès. La perspective de baisse des taux d'intérêt et le repli du dollar, qui en découle sur les marchés des changes ajoutent à la perplexité générale.

Dans ce contexte, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui avait initialement perdu près de huit points, a réussi à regagner le terrain perdu en cours de séance, avant de retomber dans le rouge à l'approche de la clôture. Finalement, le Dow Jones a cédé 6,50 points à 1 314,29, et les replis l'ont emporté sur les gains dans la proportion de 940, contre 560 titres environ. Le *chiffre d'affaires a été ramené à 77,34 millions* d'actions, contre 81,75 millions la veille, avec des volumes dépassant le million de titres sur *United Energy Resources*, Pan American World Airways, TWA et Middle South Utilities.

Lors de l'émission de bons du *Trésor* à trois mois portant sur 7,2 milliards de dollars, le taux est ressorti à 7,14 %, soit le plus bas niveau depuis *le 15 juillet dernier* (7,06 %).

| VALEURS | Cours du 9 août | Cours du 12 août |
|---|---|---|
| Alcoa | 34 1/8 | 33 3/4 |
| A.T.T. | 21 1/8 | 21 |
| Boeing | 48 7/8 | 48 7/8 |
| Chase Manhattan Bank | 56 1/2 | 55 1/8 |
| Du Pont de Nemours | 58 | 57 3/8 |
| Eastman Kodak | 44 1/4 | 44 1/4 |
| Exxon | 51 1/4 | 51 3/8 |
| Ford | 44 1/4 | 44 1/8 |
| General Electric | 61 5/8 | 61 1/4 |
| General Foods | 76 3/4 | 76 5/8 |
| General Motors | 68 7/8 | 68 1/8 |
| Goodyear | 28 | 27 3/4 |
| I.B.M. | 127 1/2 | 128 7/8 |
| I.T.T. | 32 3/4 | 32 3/4 |
| Mobil Oil | 29 1/2 | 29 3/8 |
| Pfizer | 48 3/4 | 49 1/8 |
| Schlumberger | 37 1/8 | 37 5/8 |
| Texaco | 35 7/8 | 35 3/8 |
| U.A.L. Inc. | 58 3/8 | 58 3/8 |
| Union Carbide | 50 3/4 | 48 3/4 |
| U.S. Steel | 30 | 29 5/8 |
| Westinghouse | 34 | 33 3/8 |
| Xerox Corp. | 52 3/8 | 52 |

## AUTOUR DE LA CORBEILLE

**SIX NOUVELLES OPTIONS SUR DEVISES POUR LE CHICAGO BOARD OPTIONS EXCHANGE.** – *Le* Chicago Board Options Exchange, qui figure au premier rang mondial des marchés à options après avoir lancé cette formule en 1973, annonce le lancement, le 27 septembre prochain, de six nouvelles options en monnaies étrangères : le franc français, le franc suisse, le deutschemark, la livre anglaise, le yen et le dollar canadien. Les cotations au CBOE comprennent non seulement des options sur les actions des grandes sociétés américaines – et sur douze actions traitées hors bourse, – mais aussi sur des bons et effets du Trésor, outre les indices Standard and Poors (100 et 500 valeurs).

**LA BOURSE DE DJAKARTA VA S'OUVRIR AUX ÉTRANGERS.** – Les dirigeants de la Bourse indonésienne, créée en 1977, envisagent son ouverture à des investisseurs étrangers, outre une simplification des procédures d'introduction visant à attirer sur le marché un nombre croissant d'entreprises. Au cours d'une conférence de presse, le président de cette Bourse, M. Bakli Halim, a précisé que ce projet d'internationalisation était actuellement au stade de la discussion entre les diverses parties prenantes. L'Indonésie a besoin du concours que peuvent apporter les fonds de développement et des fonds de retraite étrangers, a estimé M. Halim, ajoutant que les avantages d'une ouverture du marché étaient supérieurs aux inconvénients qui pourraient en résulter.

**HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE GTM-ENTREPOSE.** – L'action GTM-Entrepose n'a progressé *que de 0,7 % le 12 août à la Bourse de* Paris, après l'annonce d'un chiffre d'affaires de 6,92 milliards de francs pour le premier semestre 1985, en hausse de 15,5 % sur la période correspondante du *précédent exercice.*

### INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

| | 9 août |
|---|---|
| Valeurs françaises | 117,3 |
| Valeurs étrangères | 96,1 |

### Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

| | 9 août | 12 août |
|---|---|---|
| *Indice général* | 217,5 | 217,4 |

### TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 13 août ........... 9 3/4 %

### COURS DU DOLLAR A TOKYO

| | 12 août | 13 août |
|---|---|---|
| *1 dollar (en yens)* | 237,30 | 236,65 |

# BOURSE DE PARIS — Comptant — 12 AOUT

Actions au comptant

Étrangères

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

## SICAV 12/8

# Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| 1585 | 4,5 % 1973 | 1610 | 1602 | 1610 | .... |
| 1030 | B.N.P. | 943 | 943 | 943 | .... |
| 982 | C.C.F. | 982 | 980 | 980 | – 0 20 |
| 4300 | C.N.E. 3 % | 4229 | 4210 | 4202 | – 0 63 |
| 187 | Elf-Aquitaine | 197 90 | 196 | 196 | – 0 96 |
| 185 | – (certific.) | 198 10 | 196 | 196 | – 1 06 |
| 1270 | Epeda-B-Faure | 1241 | 1250 | 1247 | + 0 48 |
| 2230 | Essilor | 2235 | 2235 | 2235 | .... |
| 265 | Ericsson | 266 70 | 253 80 | 253 | – 5 13 |
| 465 | Exxon Corp. | 461 50 | 457 | 457 | – 0 97 |
| 390 | Ford Motors | 390 | 392 80 | 392 80 | + 0 71 |
| 215 | Free State | 178 10 | 190 80 | 190 50 | + 6 96 |
| 143 | Gencor | 109 | 118 90 | 118 | + 8 25 |
| 280 | Géo. Belgique | 283 50 | 278 | 278 | – 1 94 |
| 560 | Gén. Electr. | 560 | 551 | 552 | – 1 42 |
| 615 | Gen. Motors | 630 | 615 | 615 | – 2 38 |
| 61 | Goldfields | 53 30 | 53 30 | 55 80 | + 4 69 |
| 37 | Gd Metropolitain | 36 30 | 38 05 | 38 05 | + 4 82 |
| 108 | Harmony | 99 | 101 80 | 103 | + 4 04 |
| 26 | Hitachi | 26 90 | 26 50 | 26 50 | – 1 48 |
| 695 | Hoechst Akt. | 696 | 691 | 691 | – 0 71 |
| 1730 | Siemens A.G. | 1755 | 1753 | 1759 | + 0 22 |
| 140 | Sony | 142 | 138 60 | 138 50 | – 2 46 |
| 153 | T.D.K. | 161 50 | 156 60 | 153 | – 5 26 |
| 13 | Toshiba Corp. | 13 25 | 13 10 | 13 10 | – 1 13 |
| 975 | Unilever | 944 | 930 | 930 | – 1 48 |
| 365 | Unit. Techn. | 368 50 | 369 | 369 | + 0 13 |
| 790 | Vaal Reefs | 715 | 745 | 750 | + 4 89 |
| 285 | Volvo | 278 90 | 278 60 | 278 60 | – 0 10 |
| 370 | West Deep | 322 | 344 80 | 341 | + 5 90 |
| 265 | West Hold. | 230 | 245 | 243 | + 5 65 |
| 470 | Xerox Corp. | 466 | 469 80 | 469 80 | + 0 81 |
| 1 70 | Zambia Corp. | 1 71 | 1 76 | 1 77 | + 3 50 |

## COTE DES CHANGES

| MARCHÉ OFFICIEL | COURS préc. | COURS 12/8 | COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat | Vente |
|---|---|---|---|---|
| Etats-Unis ($ 1) | 8 660 | 8 565 | 8 260 | 8 850 |
| *ECU* | *6 801* | *6 806* | .... | .... |
| Allemagne (100 DM) | 305 560 | 305 800 | 295 500 | 310 500 |
| Belgique (100 F) | 15 120 | 15 130 | 14 450 | 15 300 |
| *Pays-Bas (100 fl.)* | *271 900* | *272 030* | *262* | *271* |
| Danemark (100 krd) | 84 680 | 84 560 | 81 | 88 |
| Norvège (100 k) | 103 950 | 103 650 | 100 | 107 |
| Grande-Bretagne (£ 1) | 11 742 | 11 840 | 11 300 | 12 |
| Grèce (100 drachmes) | 6 535 | 6 482 | 6 | 7 500 |
| Italie (1 000 lires) | 4 568 | 4 557 | 4 300 | 4 800 |
| Suisse (100 fr.) | 369 800 | 370 950 | 3 595 | 3 765 |
| Suède (100 krs) | 103 300 | 102 930 | 99 | 106 |
| Autriche (100 sch) | 43 500 | 43 550 | 42 450 | 44 400 |
| *Espagne (100 pes.)* | *5 198* | *5 192* | *5 060* | *5 600* |
| Portugal (100 esc.) | 5 135 | 5 120 | 5 200 | 6 100 |
| Canada ($ can 1) | 6 369 | 6 295 | 6 080 | 6 480 |
| Japon (100 yens) | 3 631 | 3 606 | 3 500 | 3 650 |

## MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 12/8 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 89700 | 89900 |
| Or fin (en lingot) | 89350 | 89600 |
| Pièce française (20 fr) | 565 | 569 |
| Pièce française (10 fr) | 434 | ..... |
| Pièce suisse (20 fr) | 562 | 569 |
| Pièce latine (20 fr) | 544 | 547 |
| Souverain | 660 | 665 |
| Pièce de 20 dollars | 3780 | 3800 |
| Pièce de 10 dollars | 1905 | 1905 |
| Pièce de 5 dollars | 1275 | ..... |
| Pièce de 50 pesos | 3500 | 3500 |
| Pièce de 10 florins | 546 | 546 |

Le Monde

## UN JOUR DANS LE MONDE







A B C D E F G

L'ATTENTAT CONTRE GREENPEACE

# Des enquêtes sans précipitation

**L'enquête policière néo-zélandaise et l'enquête administrative française sur l'attentat du 10 juillet contre le *Rainbow-Warrior* continuent sans précipitation. Trois policiers néo-zélandais étaient attendus, mardi 13 août, à Paris : MM. Burt White, Lex Dinby et Mick Hall, ce dernier parlant français et s'étant rendu en Nouvelle-Calédonie en juillet. Mercredi, en Nouvelle-Zélande, le couple de militaires français faux suisses, « Alain et Sophie Turenge », écroués et inculpés de meurtre et d'incendie volontaire, comparaîtra devant une cour du district d'auckland pour une audience qui s'annonce « de routine ».**

**La cour devrait fixer la date d'une nouvelle comparution au cours de laquelle le ministère public devra avancer les éléments de preuve qu'il détient. Assurée par Mᵉ Gérard Curry, un avocat connu en Nouvelle-Zélande, qui se refuse à toute déclaration publique, la défense tentera d'avancer la date, initialement fixée au 2 décembre lors d'une première comparution du couple.**

**La police néo-zélandaise se refuse à rendre publics les faits retenus contre les Turenge, qui semblent avoir été inculpés sur la foi de témoignages visuels. *« Je ne peux rien vous dire, mais sachez que nous avons beaucoup plus de détails intéressants que n'importe quel média, même européen »*, s'est contenté de déclarer à notre envoyé spécial le sergent Trevor Tozer, porte-parole de la police d'Auckland.**

**A Paris, M. Bernard Tricot, désigné le 8 août par le premier ministre pour *« établir la vérité »*, continue ses auditions. Après l'amiral Pierre Lacoste, chef de la DGSE le (contre-espionnage français), qu'il a déjà rencontré deux fois, M. Tricot devait notamment s'entretenir avec M. Charles Hernu, ministre de la défense, puis avec M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.**

**Dans une lettre adressée à M. Mitterrand, M. David Lange, premier ministre neo-zélandais, sollicite qu'une copie du rapport final de M. Tricot soit remise à son gouvernement. Tout en reconnaissant d'éventuelles difficultés juridiques, il demande aux autorités françaises d'*« explorer toutes les voies légales permettant l'extradition »* en Nouvelle-Zélande de *« toute personne »* impliquée en France dans l'attentat contre Greenpeace, vœu sans doute pieux, la France n'extradant pas ses nationaux.**

***Président de l'organisation écologiste, M. David* McTaggart a annoncé, au cours d'une conférence de presse, lundi 12 août, à Paris, que le président de la République avait répondu favorablement à sa demande d'audience, dont la date n'a pas encore été fixée. Soulignant l'hostilité des militaires français à l'encontre de Greenpeace, il a confirmé que la campagne du mouvement contre les essais nucléaires français allait continuer, une nouvelle flottille devant croiser d'ici un mois au large de Mururoa.**

## *L'énigmatique Frédérique Bonlieu*

De notre envoyé spécial

Auckland. – Après Sophie et Alain Turenge, qui sont en détention préventive, après les trois équipiers fantômes du yacht *Ouvea*, inculpés eux aussi mais dont a perdu la trace, après la mise hors de cause du quatrième équipier du bateau, le docteur Maniguet – *« il continue encore à nous intéresser »*, remarque néanmoins, laconique, le sergent Tozer, porte-parole de la police néo-zélandaise. Celle-ci s'intéresse aussi à une autre personne, Frédérique Bonlieu, qui a également disparu. Personnage énigmatique que cette jeune femme âgée de trente-trois ans, se déclarant *« géomorphologiste »*, qui débarque à Auckland à la fin du mois d'avril. Dès son arrivée, elle se rend au siège de Greenpace, munie d'une lettre de recommandation d'un Français, navigateur réputé, Jean-Marie Vidal, qui se trouverait être également pharmacien dans le midi de la France. Pour justifier sa visite impromptue, Frédérique Bonlieu affirme que, devant se rendre en Polynésie française pour des raisons professionnelles, elle a décidé de s'offir quelques vacances en Nouvelle-Zélande.

Pour rejoindre les antipodes, elle a utilisé un trajet bien inhabituel en passant par San-Francisco, Hawaii et les îles Fidji. *« Des vacances ici, en plein hiver, alors qu'il fait beau à Tahiti,* remarque un membre de Greenpeace, *j'ai trouvé cela un peu étrange. »* Rapidement, Frédérique Bonlieu sympathise avec tous les militants du mouvement. *« Elle avait une attitude typiquement française,* dit une écologiste d'Auck-land. *Elle passait un temps infini à discuter avec tout le monde et paraissait très convaincue et convaincante. Elle rédigeait beaucoup de rapports sur notre lutte, qu'elle envoyait en France, pour, disait-elle, une publication. »*

Quel journal ? Personne ne sait. Pourtant, d'après Greenpeace, l'engagement de Frédérique Bonlieu était récent. Elle était inconnue du mouvement avant de passer au bureau parisien de Greenpeace à la veille de son départ. Certains « verts » d'Auckland la trouvaient curieusement conservatrice pour quelqu'un qui a décidé – *« même tardivement »* – de se rallier aux thèses antinucléaires.

### Un lien avec l'« Ouvea »

En fait de vacances, Frédérique Bonlieu ne perd pas son temps à Auckland. Elle se renseigne sur la prochaine campagne contre les essais nucléaires français à Mururoa, mais aussi sur la possibilité de faire du tourisme en Nouvelle-Zélande, location de véhicules et de bateaux, circuits touristiques... Pour cela, ellé se procure un nombre étonnant de cartes routières et marines très détaillées ; elle prend de nombreuses photographies et achète beaucoup de cartes postales. Elle a même l'intention d'aller visiter les plages du nord, mais doit renoncer à son projet, faute de temps. Ces éléments collectés, elle les envoie à Paris à un correspondant qu'elle dit être un *« consultant scientifique indépendant »*.

Les gens chez qui elle habitait devaient indiquer qu'elle avait de fréquentes conversations téléphoniques avec la France. Pour quelqu'un qui, tout d'abord, avait pris une chambre dans une auberge de jeunesse, c'est troublant. A la fin de son séjour, Frédérique Bonlieu reprend, comme prévu, l'avion pour Tahiti le 24 mai – et non le 22 juin comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* du 13 août – afin de participer à une conférence sur les récifs et les coraux, avant de repartir pour Paris le 1ᵉʳ juillet, via San-Francisco.

*« Nous avons même reçu une carte postale datée du 28 mai »*, dit une écologiste avec qui elle avait sympathisé. Après son passage dans le Pacifique, Frédérique Bonlieu, qui voyage décidément beaucoup, devait se rendre en Israël sur un site de fouilles archéologiques. C'est là, près de Haïfa, qu'on perd sa trace.

La police néo-zélandaise ne comprend son erreur qu'après coup. Les détectives d'Auckland sont maintenant persuadés d'avoir laisser filer quelqu'un, sinon de coupable, du moins d'*« intéressant »*. Car, le 14 juillet, les neuf policiers néo-zélandais chargés de la surveillance du voilier *Ouvea*, en escale dans l'île australienne de Norfolk, découvrent une carte marine sur laquelle figure, écrite à la main, une adresse à Ponsonbay, un quartier d'Auckland. Là, les enquêteurs entendent l'un des occupants de ce qui semble être un atelier de peintres.

L'artiste leur révèle qu'il avait lui-même rédigé l'adresse sur une carte que portait Frédérique Bonlieu. La jeune fille, que l'on dit avoir les yeux bleus, les cheveux châtains clairs et courts, avait pendant un certain temps été hébergée chez le peintre.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

APRÈS LA FUITE TOXIQUE A INSTITUTE AUX ÉTATS-UNIS

# La société Union Carbide se défend contre de nombreuses critiques

Institute *(AFP, UPI)*. – Les responsables de la firme chimique Union Carbide se sont défendus, lundi 12 août, contre les critiques accusant le système d'alerte de l'usine d'Institute, en Virginie occidentale, d'avoir mal fonctionné lors de la fuite de gaz toxique qui s'est produite dimanche dans cet établissement (*le Monde* du 13 août). Ce système, d'un coût de 5 millions de dollars, avait été installé après la catastrophe survenue en décembre dernier dans une antre usine de la société à Bhopal, en Inde.

Selon le directeur de l'unité de fabrication d'Institute, M. Hank Karawan, l'alarme a sonné exactement une minute après que la fuite d'oxime d'aldicarb – un composant servant à la fabrication de pesticides – eut été découverte. Cette déclaration est toutefois contradictoire avec d'autres propos tenus par des responsables de la société qui ont reconnu que les ouvriers de l'usine avaient tardé à donner l'alerte parce qu'ils croyaient que la fuite de gaz n'était pas dangereuse. Le directeur de l'unité a, d'autre part, admis que les autorités du district de Kanawha, dont dépend Institute, avaient été averties avec un délai de vingt minutes.

Un avocat de Washington, M. Jerry Dodson, travaillant pour un sous-comité de l'énergie de la Chambre des représentants, a contesté que l'oxime d'aldicarb soit un gaz relativement moins toxique que l'isocyanate de méthyle, qui s'était échappé de l'usine de Bhopal.

Un porte-parole de l'Agence pour la protection de l'environnement a déclaré, lundi, que l'administration avait été informée *« assez rapidement »* de la situation à Institute, et, d'autre part, que le gouvernement n'avait pas autorité pour pénaliser Union Carbide pour n'avoir pas signalé de précédents incidents.

Union Carbide joue décidément de malchance. Au moment même où la fuite de l'usine d'Institute soulève une vive polémique, on apprend qu'un four utilisé pour la production d'électrodes industrielles a explosé, vendredi 9 août, dans une autre usine du groupe américain, située en Suède, à Trollhattan. Selon les témoins et la police, l'explosion a été accompagnée d'un dégagement de fumée qui s'est dissipée sur la ville *« sans que personne soit intoxiqué ou incommodé »*.

**[Selon les représentants d'Union Carbide à Zurich (Suisse), le gaz toxique qui s'est échappé dimanche de l'usine d'Institute aux Etats-Unis était composé d'un mélange d'oxime d'aldicarb, de dichlorométhane, de monoxyde et de dyoxide de carbone, et de sulfures. L'oxime d'aldicarb, précise-t-on, est l'une des matières premières entrant dans la fabrication du pesticide Temik. Au cours du processus de production, ce produit réagit avec l'isocyanate de méthyle (MIC) pour former un composé intermédiaire, l'aldycarb, lequel est ensuite transformé en Temik. C'est dire qu'il n'y a pas de raison, *a priori*, pour que le gaz qui s'est abattu au-dessus d'Institute renferme du MIC, cette substance extrêmement toxique qui avait provoqué la catastrophe de Bhopal, en Inde. La toxicité de l'oxime de carbamate ne serait en rien comparable à celle du MIC, si l'on en croit les représentants d'Union Carbide qui précisent que ses effets sont *« analogues à ceux du gaz lacrymogène »*, mais cela reste à prouver.]**

Au Japon

# LA COMPAGNIE MARITIME SANKO DÉPOSE SON BILAN

Sanko Steamship, première compagnie japonaise de transports maritimes et numéro un mondial du fret pétrolier, a déposé son bilan mardi 13 août. M. Toshio Komoto, son fondateur et son principal actionnaire, ministre d'Etat, avait, la veille, remis sa démission au premier ministre japonais, M. Nakasone, qui l'a acceptée, selon l'Agence France-Presse, citant des sources officielles.

La faillite de Sanko est la plus importante de l'histoire du Japon (*le Monde* daté 11-12 août). Jusqu'ici la principale défaillance d'entreprise était celle, en 1978, d'un fabricant de contreplaqué, Eidai Co Sanko a, au total, 520 milliards de yens (1,87 milliard de francs) de dettes vis-à-vis du secteur bancaire, auxquelles s'ajoutent environ 550 milliards de yens (1,98 milliard de francs) d'engagements non comptabilisés vis-à-vis de ses fournisseurs et de diverses compagnies.

Selon la loi sur la réhabilitation des sociétés au Japon, dont Sanko a demandé mardi, auprès du tribunal de Kobe, de bénéficier, un syndic devrait être nommé et un plan de restructuration financière devrait être établi puis soumis à l'accord des créanciers.



UN DOCUMENTAIRE DE LA TÉLÉVISION BRITANNIQUE SUR LA GUERRE DU PACIFIQUE

# Comment les médecins « expérimentateurs » japonais de l'unité 731 ont fait carrière

De notre correspondant

Londres. – Durant la seconde guerre mondiale, en Mandchourie occupée par l'armée japonaise, un centre de recherche ultra-secret, l'unité 731, avait été installée à Pingfan, près de Moukden, pour mener de meurtrières expériences sur les armes bactériologiques. De très nombreux prisonniers soviétiques, américains, britanniques et australiens – peut-être des milliers – en ont été victimes (*le Monde* des 19-20 mai 1985).

Un ancien membre du personnel de l'établissement, M. Naoji Uezono, raconte aujourd'hui que ces cobayes étaient baptisés *« maruta »*, littéralement « bûches de bois », car leur corps était brûlé dans des fours crématoires après l'agonie à laquelle ils étaient condamnés.

Ce terrible récit fait l'objet d'un documentaire qui devait être diffusé par la télévision indépendante britannique ce mardi 13 août, deux jours avant le quarantième anniversaire de la cessation des hostilités dans le Pacifique. Cette émission réalisée après une enquête de deux ans souligne, preuves à l'appui, que les responsables de ces atrocités n'ont pas été inquiétés après la guerre, les autorités américaines ayant décidé de leur accorder l'impunité en échange d'informations sur ces « recherches ». Les enquêteurs indiquent que les gouvernements britannique, chinois et soviétique ont à l'époque été prévenus de ce marché.

Nourri de nombreux témoignages – notamment d'anciens prisonniers britanniques ayant survécu, – le documentaire réalisé par la compagnie privée TVS (Television South), est d'autant plus accablant qu'il montre que la plupart des médecins et scientifiques japonais impliqués dans ces travaux de l'unité 731 ont pu après la guerre – et après de longs interrogatoires tenus secrets – poursuivre une brillante carrière. Ainsi le nom de M. Naeo Ikeda figure sur l'un des rares dossiers de l'unité qui n'ont pas été délibérément détruits au moment de la reddition japonaise. Il s'agit d'un compte rendu sur les décès de ses patients, auxquels il a inoculé le tétanos. M. Ikeda, qui a refusé de répondre aux questions des journalistes britanniques, dirige un établissement hospitalier à Osaka.

Autre exemple, le professeur Hisato Yoshimura, dont le laboratoire à l'unité 731 était spécialisé dans une étude sur la congélation des êtres vivants – des témoins ont vu des prisonniers russes mourir dans un réfrigérateur, – enseigne à l'université de Kobe et a reçu en 1978 l'ordre du Soleil-Levant pour sa contribution *« aux sciences de l'adaptation à l'environnement »*.

FRANCIS CORNU.

A LA MOSQUÉE DE PARIS

# La mort du forcené

Quatre détonations assourdies à la fin de l'après-midi. Et immédiatement après, dans l'embrasure de la porte de la mosquée, surplombée de l'étoile et du croissant, des silhouettes, armes au poing, qui s'agitent : *« C'est fini, les gars. Appelez le SAMU, vite ! »* Ammour Ouasini, vingt-sept ans, qui avait retenu en otage, toute l'après-midi, Si Omar, chef du protocole du recteur de la mosquée de Paris, mourra lors de son transfert à l'hôpital.

Il s'était présenté vers 14 h 15 dans le hall d'accueil de la mosquée, une des plus vastes et les plus belles du monde non-musulman, portant un cabas à la main. Vêtu d'un pantalon blanc et d'une chemisette, parlant arabe et français. *« Je voudrais parler à Si Omar, j'ai rendez-vous avec lui. »* Le chef du protocole, barbu et corpulent, arrive presque immédiatement, accompagné de M. Rabah Dramchini, chef du personnel de la mosquée. *« Il a alors sorti son arme,* explique Ghania, l'une des secrétaires réceptionnistes, *et il s'est mis à crier : « Vous m'entendez, je suis armé ! » Et il nous a demandé de sortir. »*

Une fusillade éclate peu après. A quel moment ? *« A l'arrivée de la police »*, expliquent quelques témoins. *« Bien avant notre arrivée »*, réplique la préfecture de police. M. Dramchini est blessé au foie et transporté à l'hôpital Cochin. Commencent alors cinq heures de négociations. Retranché dans un bureau avec son unique otage restant, Ouasini réclame un avion pour l'Algérie. L'entremise de l'ambassadeur d'Algérie, arrivé sur place, se révèle infructueuse. Vers 19 heures enfin, l'otage parvient à sortir du bureau où il est retenu. *« Nos hommes,* explique le commissaire Alain Cancès, chef de la brigade antigang, dans une brève déclaration peu après la fusillade, *sont parvenus à pénétrer dans le pavillon où se déroulait la prise d'otage, et comme il se montrait menaçant, ils ont été obligés de tirer. »*

Le forcené, dont on ignorera sans doute toujours les motivations, n'a pas eu le temps de faire usage de son arme. On a retrouvé dans ses poches un billet d'avion pour... Alger.

D. S.

## *NOUVELLES BRÈVES*

● *Effondrement d'un immeuble à Bombay.* – 43 personnes ont trouvé la mort, et 96 autres ont été blessées mardi 13 août lors de l'effondrement d'un immeuble résidentiel, situé dans le centre de Bombay. Les équipes de secours craignent que ce bilan des morts ne s'alourdisse encore car de nombreux blessés sont dans un état critique, et, en outre, il est possible que d'autres cadavres soient coincés sous les décombres. On ne connaît pas encore les causes de l'effondrement de l'immeuble, mais les pluies de mousson minent souvent les fondations des vieux immeubles, et celui-ci, haut de trois étages, devait être réparé. – *(Reuter, AP, AFP)*.

● *Challenger : Un capteur défaillant.* – Un capteur défaillant était à l'origine de l'arrêt d'un des moteurs de la navette spatiale américaine Challenger, le 29 juillet, a déclaré un représentant de la firme Rocketdyne, le fabricant de ces propulseurs. Pour éviter que pareil incident ne se reproduise, de nouveaux capteurs seront montés sur la navette Discovery dont le lancement est prévu le 29 août.

● *Accord sur le rachat des Editions Dupuis.* – Le groupe Bruxelles-Lambert acquiert 51 % du numéro un de la bande dessinée belge Dupuis. Les Editions mondiales et le groupe Hachette se partagent à égalité les 49 % restant. L'accord signé lundi soir entre les trois sociétés met fin à neuf mois d'empoignades juridico-financières. Il prévoit également qu'à court terme les Editions mondiales contrôleront 80 % du secteur presse de Dupuis (*Télé-Moustique, Bonnes Soirées* ) et la régie publicitaire du groupe.

● *Reprise du « dindon ».* – Les représentations du *Dindon* au théâtre du Palais-Royal, interrompues à la suite d'un malaise de Robert Lamoureux, reprennent ce mardi 13 août.

**Le numéro du « Monde » daté 13 août 1985 a été tiré à 426 563 exemplaires**